Société coopérative à responsabilité limitée

Siège social : rue de la Digue, 25 4420 Saint-Nicolas (Tilleur) e-mail : aide@aide.be

Site internet : http://www.aide.be

Rapports du Conseil d'administration, et du Commissaire réviseur à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 15 juin 2015.

> Bilan et compte de résultats pour l'exercice 2014











ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE





SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	4
1 ^{ère} partie – GÉNÉRALITÉS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS	5
A. HISTORIQUE	6
Création de l'A.I.D.E. : le démergement	6
Développement de l'A.I.D.E. : l'assainissement des eaux usées et l'égouttage	8
B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
Évolution du contexte – Contrat de service	10
Financement et contrôle de gestion	10
Organisation interne	11
L'organigramme	12
Les organes de gestion et contrôle	14
Les partenariats	16
Le personnel	17
C. LISTE DES SOCIÉTAIRES	18
D. RAPPORT D'ACTIVITÉS	20
1. Démergement	20
Investissements	20
Exploitation des ouvrages	25
2. Épuration	27
Investissements	27
Exploitation des ouvrages	37
3. Égouttage	41
Communes ayant signé les contrats d'agglomération ou le contrat d'égouttage au 31/12/2014	44
4. Cadastres	45
5. Services aux communes et intervention de la Province	52
5.1. Activités 2014	52
5.2. Évaluation	68
5.3. Autres services	69
E. POLITIQUE DE COMMUNICATION	71
2 ^{ème} partie – COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	73
1. Bilan – Résultats – Annexes	74
2. Listes des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2014	89
3. Rapport de gestion	100
4. Rapport spécifique relatif aux prises de participations	113
5. Rapport annuel du comité de rémunération	115
3ème partie – RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE RÉVISEUR RELATIF	117

MOT DU PRÉSIDENT



L'année dernière ici même, j'évoquais l'évolution des contentieux européens en matière d'assainissement des eaux usées et les importants investissements que la S.P.G.E. doit encore consentir sur le territoire de la province de Liège pour répondre aux exigences européennes mais également pour atteindre le bon état de nos cours d'eau.

Dorénavant, et pour quelques années encore, l'activité des services de l'A.I.D.E. se focalisera sur les configurations d'assainissement des agglomérations de plus de 2.000 et de moins de 10.000 EH., pour lesquelles le Royaume de Belgique a été condamné par la Cour européenne de justice le 6 novembre 2014.

Face à ces obligations de moyens, 2014 fut, pour la S.P.G.E., une année charnière dans l'évolution de son plan financier qui implique une attention particulière sur le choix des investissements qu'elle autorise, tant en égouttage qu'en collecte et traitement des eaux usées.

L'activité de l'A.I.D.E. dépendant fortement de ces programmes d'investissements, la vigilance financière reste donc de mise. L'informatisation en cours de nombreux processus internes de gestion, en suivi des conclusions de l'audit informatique, sous la gouvernance d'un comité ad-hoc et avec l'adhésion de tout le personnel, est un outil précieux pour contrôler l'impact de ces restrictions budgétaires.

En 2014, le Conseil d'administration s'est inquiété de l'incidence sur les activités de l'A.I.D.E., et plus particulièrement du démergement, des risques liés au délestage électrique, apparemment nécessaire pour éviter, en Belgique, un black-out catastrophique. La dépendance de nos installations à cette énergie, dont on a pu croire en une disponibilité garantie et sans faille, implique une réflexion nouvelle sur la sécurisation de l'alimentation énergétique des stations de pompage, voire des stations d'épuration, dans le cadre de la protection des riverains contre les inondations urbaines et de la pérennité de la protection environnementale de nos ruisseaux et rivières.

De même, dans un autre registre, le Conseil d'administration a pris conscience de la nuisance que représentent les lingettes imprégnées pour nos installations. En effet, ces substituts de papier de toilette ne se désintègrent pas dans les égouts et conduisent au colmatage régulier des grilles de protection et des ouïes de pompe ainsi qu'à l'encrassement rapide des axes des vannes et des mélangeurs, etc. Elles constituent une menace permanente pour le bon fonctionnement des stations de pompage et des stations d'épuration. Le Conseil suit avec intérêt l'évolution d'un projet d'arrêté royal visant à réduire l'incidence environnementale des produits de ce type mis sur le marché. Il y a également lieu de se réjouir du succès que rencontrent, auprès des villes et communes affiliées, les services que l'A.I.D.E. leur rend désormais dans un cadre approprié, même si l'offre doit encore être étoffée et affinée, ce que l'expérience acquise permettra de faire dans les prochaines années.

Une attention particulière sera donnée à la réalisation de cadastres des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais faible de l'assainissement, en vue de disposer d'une meilleure connaissance de ceux-ci.

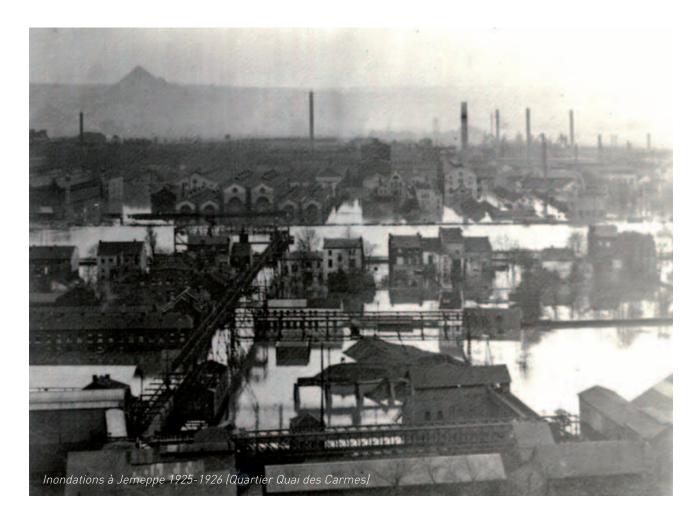
Enfin, dans le respect d'une tradition fondée sur la réalité, permettez-moi d'exprimer tous mes remerciements aux membres des organes de gestion et au personnel pour la qualité et la rigueur du travail accompli.



1ère PARTIE : GÉNÉRALITÉS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

A. HISTORIQUE

CRÉATION DE L'A.I.D.E. : le démergement



C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière : dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres et même plus.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des descentes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'A.I.D. en 1928.



Station de pompage n°6 de Seraing



Clarificateur

LES TRAVAUX DE DÉMERGEMENT

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines, par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des programmes d'investissements de la Société publique de gestion de l'eau (S.P.G.E.).

JEMEPPE

BAMET-YVOZ

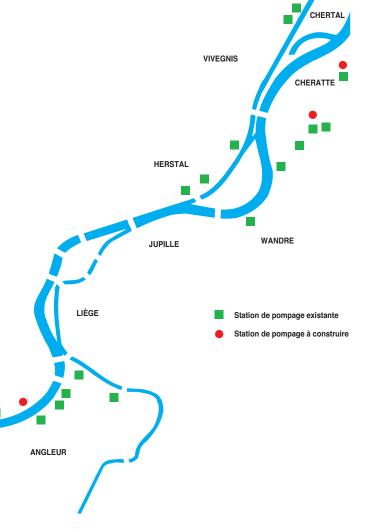
SERAING

FLEMALLE-GRANDE

FLEMALLE-HAUTE

TILLEUR

OUGRÉE-SCLESSIN



DÉVELOPPEMENT DE L'A.I.D.E. : l'assainissement des eaux usées et l'égouttage

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'A.I.D.E., à la fin des années '70, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km² et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des stations de traitement : il s'agit principalement d'un problème d'optimalisation des dépenses.

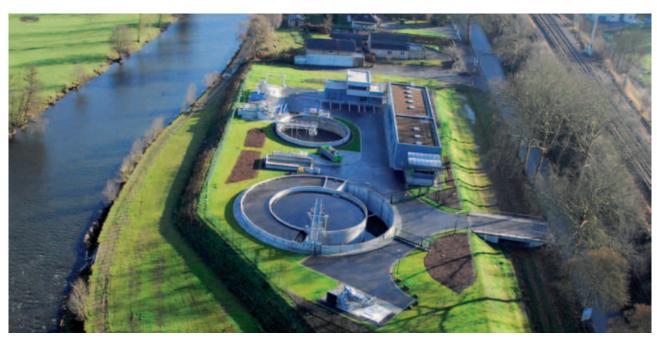
La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 200 et 450.000 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier.

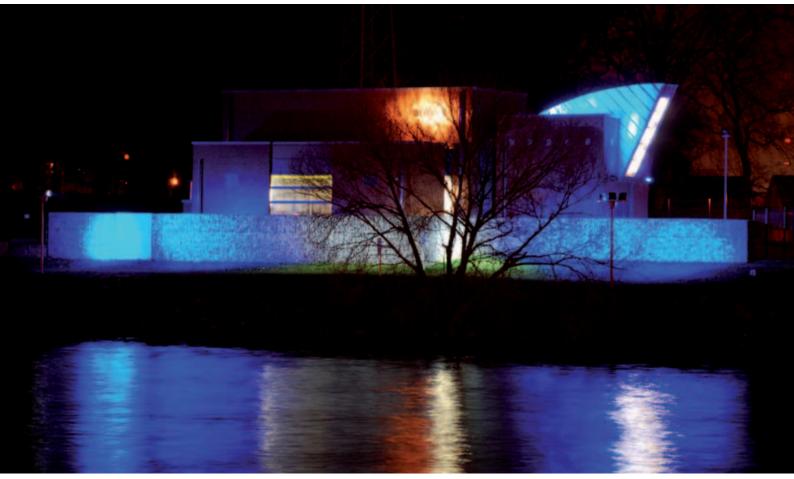
L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'A.I.D.E. par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.).

En 2002, le nouveau mode de financement de l'égouttage décidé par le Gouvernement wallon a permis le développement de nouveaux services au sein de l'A.I.D.E.

De même, le dégagement d'excédents budgétaires lors des derniers exercices a permis le développement des services rendus aux villes et communes affiliées.



Station d'épuration d'Aywaille (9.050 E.H.)



Station de pompage d'Amay (Collecteur de Rorive, de Flône et station de pompage d'Amay)

L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

• les stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise; • les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

ÉVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 84 villes et communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Société publique de gestion de l'eau (S.P.G.E.) et la Province de Liège.

L'Assemblée générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C «Aide à l'égouttage». Les 84 communes affiliées ont souscrit à ce nouveau capital.

Depuis 2000, l'activité Épuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société publique de gestion de l'eau (S.P.G.E.). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées. Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la S.P.G.E. a été signé le 29 février 2000. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la S.P.G.E. et l'A.I.D.E. a été signé en date du 29 juin 2000.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de communer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités.

Enfin, depuis le 1er janvier 2004, par la signature du «contrat de zone» entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le démergement est désormais assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase «assainissement».

Les activités de l'A.I.D.E. sont toujours orientées et fixées en dernier ressort par la Région wallonne, en fonction des contingences budgétaires, par l'intermédiaire de la S.P.G.E., laquelle examine les programmes présentés par l'A.I.D.E.

Le Conseil d'administration du 6 mars 2000, en application d'une disposition statutaire, a décidé de souscrire à une prise de participation croisée avec la C.I.L.E. et INTRADEI

FINANCEMENT ET CONTRÔLE DE GESTION

Au niveau de la gestion proprement dite de l'A.I.D.E., en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

- a) pour le démergement : 83% par la S.P.G.E., 12,5% par la Province, 4,5% par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris ;
- b) pour l'épuration : 100% par la S.P.G.E.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de la S.P.G.E. correspondant à 75% des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est subsidiée par la S.P.G.E. à 100%. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la S.P.G.E., en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au capital de l'A.I.D.E. Corollairement, l'A.I.D.E. souscrit, pour des montants équivalents, au capital de la S.P.G.E

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont subsidiées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.

Un système rigoureux de contrôle budgétaire, mis en place au début des années '80, constitue l'instrument qui permet à l'Intercommunale de maîtriser ses coûts.

ORGANISATION INTERNE

L'organigramme adopté par le Conseil d'administration du 3 juillet 2006, approuvé par la tutelle régionale en date du 8 août 2006, traduit le fait que des activités, jadis considérées comme distinctes, sont maintenant réunies en une seule : l'assainissement des eaux. (cf. D. Rapport d'activités)

Il s'articule sur trois directions : Investissements, Exploitation et Administration et finances.

Sa mise en œuvre est désormais effective. Il intègre tant la mise en service de nouvelles installations que le développement de certains services tels que les services aux communes en matière de gestion des eaux usées et pluviales ou le contrôle à l'installation de systèmes d'épuration individuelle par exemple.

Il intègre aussi une organisation plus systématique de la communication tant externe qu'interne.

Dans ce cadre, les informations reprises dans notre site «Internet» sont mises à jour de manière régulière afin d'améliorer la communication «web» avec nos partenaires privilégiés (les communes, les entrepreneurs, les citoyens,...).

Par ailleurs, signalons que depuis 2004, un Comité de direction réunit 3 à 4 fois par an la direction et les chefs de service pour un large échange de vues sur l'évolution de la société.

Enfin, pour rappel, les conclusions de l'audit informatique réalisé en 2011 ont mis en évidence la nécessité d'améliorer notre organisation informatique.

Ainsi, sous la supervision du Comité de gouvernance informatique, depuis 2012 plusieurs améliorations ont été mises en place, notamment :

- messagerie et agenda électroniques performants ;
- nouvel outil de gestion électronique des documents ;
- nouvel outil comptable ;
- outil électronique de gestion des demandes d'achats, des bons de commandes et des bons de réception :
- un système électronique d'approbation des factures d'achats ;
- nouvelle application WEB « Ressources humaines ».

D'autres efforts de modernisation informatique sont actuellement à l'étude et devraient être implémentés durant les exercices 2015-2016.

L'ORGANIGRAMME

LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Elle représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous.

V

CONTRÔLEURS AUX COMPTES

Un bureau de réviseurs d'entreprises surveille la gestion de la société dans les domaines comptable et financier.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Instauré par le décret wallon du 19/07/2006. Il est composé de 5 administrateurs, dont le Président. Il émet des recommandations à l'Assemblée générale concernant les rétributions accordées aux administrateurs et fixe les rémunérations des fonctions de direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Désigné par l'Assemblée générale, il est composé de 29 administrateurs et 6 observateurs, à savoir :

Administrateurs:

- 25 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la Province de Liège

Observateurs:

- 2 représentants de nos partenaires environnementaux
- 4 représentants du personnel



COMITÉ DE GESTION

Seconde le Conseil d'administration dont il émane. Il est composé de 8 administrateurs, à savoir :

- ► le Président du Conseil d'administration
- 3 vice-Présidents
- 4 administrateurs

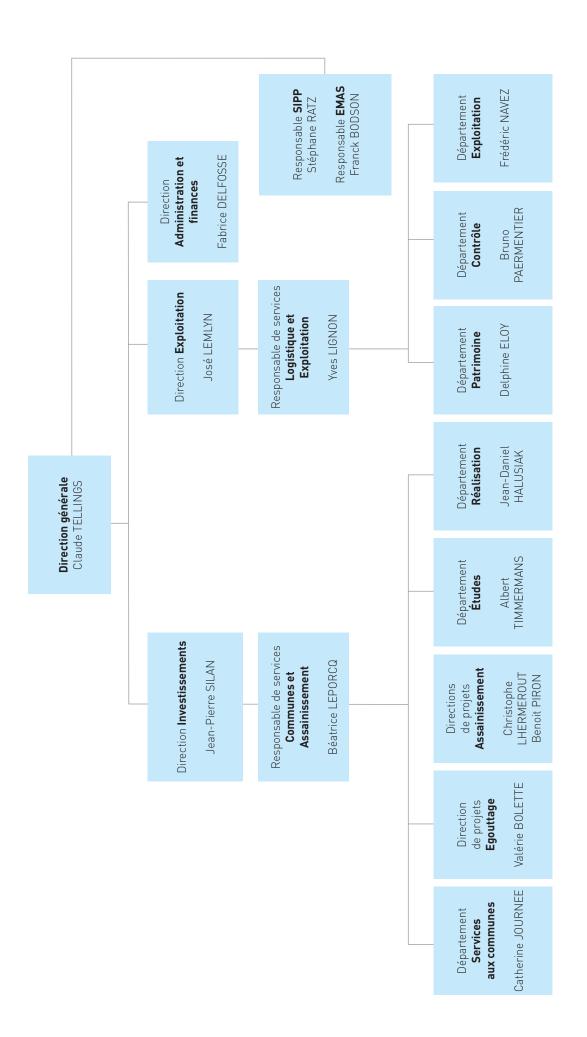
N.B.: Le décret de la Région wallonne du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre I de la $3^{\rm ème}$ partie de ce même Code définit la structure des organes des intercommunales.

LA DIRECTION

Le Directeur général et les directeurs assurent la gestion journalière de la société.

LES SERVICES

- Direction Investissements :
 - Assainissement (études, projets, réalisation)
 - Communes (services aux communes, égouttage)
- Direction Exploitation :
 - Exploitation des installations (par secteurs)
 - Logistique (conduite des installations, patrimoine)
- Direction Administration et finances



LES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni treize fois au cours de l'année 2014. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

À l'issue des élections communales et provinciales d'octobre 2012, un nouveau Conseil de gestion et un nouveau Conseil d'administration ont été mis en place par l'Assemblée générale du 17 juin 2013, conformément aux dispositions légales.

PRÉSIDENT VICE-PRESIDENT VICE-PRÉSIDENT VICE-PRÉSIDENTE

MEMBRES REPRÉSENTANT LES COMMUNES ET LA PROVINCE M. DECERF Alain M. BOURY Philippe M. PIETTE Josly Mme THEMONT Sophie

Mme ALBERT Isabelle

M. IANIERI Franco
M. JADOT Jean-Claude
Mme NIKOLIC Diana
M. ALLELYN Bernard
M. BOUGNOUCH Mohammed
M. CARTON Bernard
M. DELCHEF Alain
M. DUYCKAERTS Hubert
Mme ELSEN Sabrine
M. FIRKET Michel
M. GEORGES Gérard
M. GILBERT Christian
M. HAQUIN Joseph
Mme IKER Laura
M. KRIESCHER Philippe

Mme LAMBERT Marie-Claire
M. LEJEUNE Michel
M. MARAITE Joseph
Mme MAUS Jennifer
M. NYSSEN Didier
M. PHILIPPIN Grégory
M. RAVONE Jean-François
M. SPIROUX Pierre

M. YLIEFF Yvan

OBSERVATEURS DU PERSONNEL ASSISTANT

MEMBRES REPRÉSENTANT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES PARTENAIRES

ENVIRONNEMENTAUX

M. JOINE Luc M. PALMANS Alain

M. HAKIER Luc

M. DEVILLERS Noël-Pierre M. SCHEPERS Pascal M. THOMAS Yves Échevin de Seraing Bourgmestre de Theux Bourgmestre de Bassenge Bourgmestre ff de Flémalle

Conseillère provinciale Échevin de Herstal Conseiller provincial

Conseillère communale de Liège Conseiller communal de Herve Conseiller communal de Liège Conseiller communal de Verviers

Échevin de Soumagne Échevin de Plombières

Conseillère communale de Chaudfontaine

Échevin de Liège Conseiller provincial Conseiller provincial Bourgmestre de Wasseiges Bourgmestre de Esneux

Conseiller communal de Verviers Conseillère communale de Liège

Échevin de Awans

Bourgmestre de Burg-Reuland

Conseillère provinciale

Conseiller communal de Verviers

Échevin de Ans

Échevin de Villers-le-Bouillet Conseiller communal de Trooz

Bourgmestre de Dison

Directeur général d'INTRADEL Directeur général de la C.I.L.E.

Secrétaire de la Régionale de Liège du Secteur Admi de la C.G.S.P.

Délégué syndical, représentant du personnel Délégué syndical, représentant du personnel Délégué syndical, représentant du personnel



COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion s'est réuni treize fois. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

PRÉSIDENT M. DECERF Alain Échevin de Seraing
VICE-PRESIDENT M. BOURY Philippe Bourgmestre de Theux
VICE-PRÉSIDENT M. PIETTE Josly Bourgmestre de Bassenge
VICE-PRÉSIDENTE Mme THEMONT Sophie Bourgmestre ff de Flémalle

MEMBRES Mme ALBERT Isabelle Conseillère provinciale

M. IANIERI Franco Échevin de Herstal
M. JADOT Jean-Claude Conseiller provincial

Mme NIKOLIC Diana Conseillère communale de Liège

ASSISTENT LE COMITÉ M. TELLINGS Claude Directeur général

M. DELFOSSE Fabrice Directeur Administration et finances

M. SILAN Jean-Pierre Directeur Investissements
M. LEMLYN José Directeur Exploitation

COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

REWISE SPRL, représentée par Monsieur Axel DUMONT, Réviseur d'entreprises

COMITÉ DE RÉMUNERATION

PRÉSIDENT M. DECERF Alain Échevin de Seraing

MEMBRES M. BOURY Philippe Bourgmestre de Theux

M. PIETTE Josly Bourgmestre de Bassenge

Mme THEMONT Sophie Bourgmestre ff de Flémalle

Mme ALBERT Isabelle Conseillère provinciale

DIRECTION

M. TELLINGS Claude Directeur général

M. DELFOSSE Fabrice Directeur Administration et finances

M. SILAN Jean-Pierre Directeur Investissements
M. LEMLYN José Directeur Exploitation

COMITÉ PARTICULIER DE NÉGOCIATION ET COMITÉ DE CONCERTATION DE BASE

Constitués en 1986 en application de l'Arrêté royal du 28 septembre 1984, ces comités réunissent les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traitent tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

LES PARTENARIATS

L'A.I.D.E. est également présente, directement ou indirectement, dans les organismes suivants :

AQUAWAL: Association régionale wallonne de l'eau, organe de concertation des opérateurs wallons de l'eau

qui détient 24 % du capital de la S.P.G.E.

A.P.E.: Aqua Publica Europea, association européenne du secteur public de l'eau

A.P.R.I.L.: Association pour la Promotion des Intercommunales Liégeoises.

C.I.L.E.: Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.

INTRADEL : Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.

B-IWA : Comité belge de l'International Water Association.

ECETIA : Société de leasing, de financement et d'économie d'énergie.

EUREAU : Association européenne du secteur de l'eau.

A.S.T.E.E.: Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.

CEBEDEAU : Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.

BELGAQUA : Fédération belge du secteur de l'Eau.

CEOCOR: Comité Européen d'étude de la corrosion et de la protection des conduites.

S.P.G.E.: Conseil d'administration et Comité des experts.

OGEO FUND : Fonds de pension.

Commission Consultative de l'Eau.

Commission internationale de la Meuse.

Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Bas-Geer, de la Berwinne, du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de l'Our, de l'Ourthe et de la Vesdre.

La Journée wallonne de l'Eau.

Les Journées "Places aux enfants".

La Journée des Intercommunales.

Les diverses réunions d'information organisées par les communes.

LE PERSONNEL

LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et des pouvoirs subsidiants constitue toujours l'axe principal de la politique du personnel.

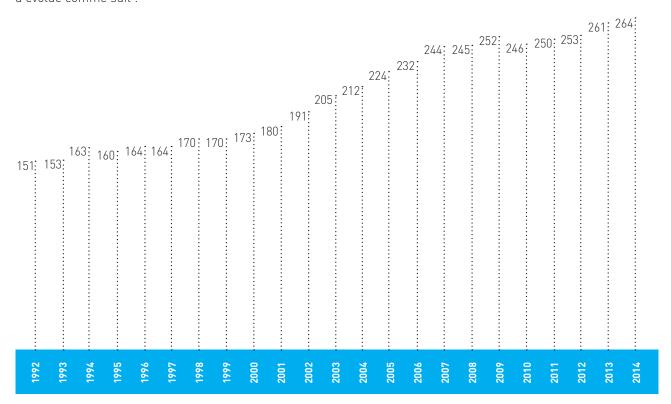
Pour rappel, les principales mesures arrêtées sont :

- liaison intime entre les subsides et l'effectif;
- pourcentage d'agents sous contrat O.N.S.S.



Prélèvement d'eau pour analyse Station d'épuration de Liège – Sclessin (200 000 E.H.)

L'effectif global de l'A.I.D.E. (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :



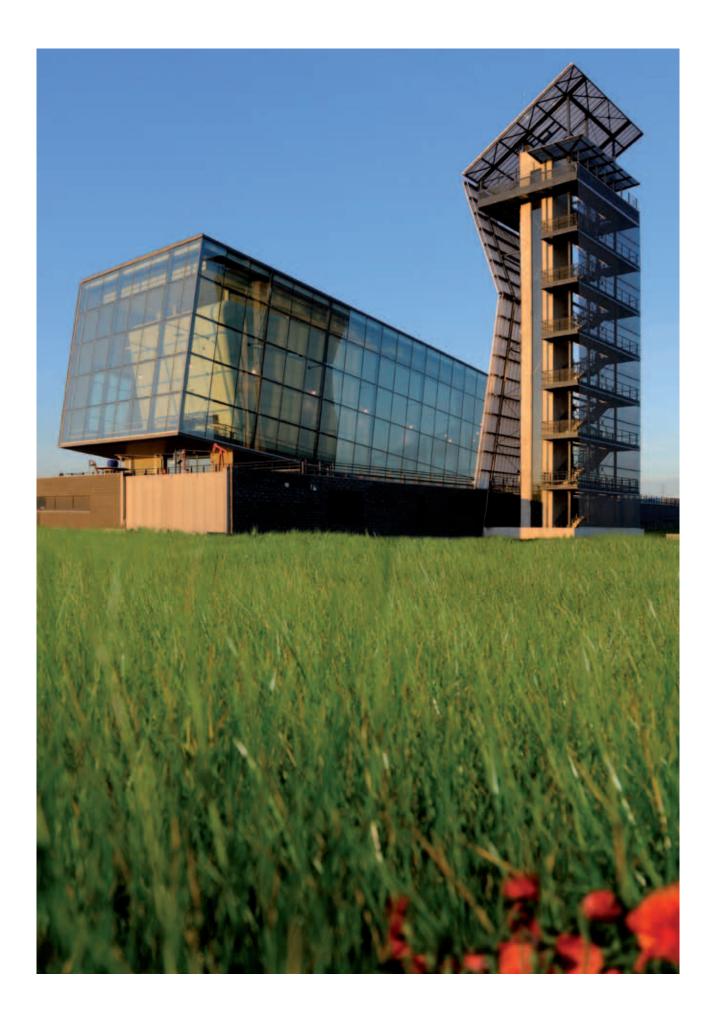
La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

Au cours de l'exercice, le Conseil a déploré la perte de trois agents retraités. L'A.I.D.E. rend hommage à la mémoire de :

- PEDOUX Roger, retraité, entré en service le 16/09/1949, décédé le 15/03/2014 ;
- KAACKER René, retraité, entré en service le 10/04/1947, décédé le 30/04/2014;
- LAURENCIN Noël, retraité, entré en service le 19/03/1959, décédé le 25/12/2014.

C. LISTE DES SOCIÉTAIRES

CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Épuration	CAPITAL C Égouttage	CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Épuration	CAPITAL C Égouttage
3	Amay	Amay	Liège	Liège	Liège
	Amel	Amel	. 3	Lierneux	Lierneux
	Ans	Ans		Limbourg	Limbourg
	Anthisnes	Anthisnes		Lincent	Lincent
	Aubel	Aubel		Lontzen	Lontzen
	Awans	Awans		Malmedy	Malmedy
	Aywaille	Aywaille		Marchin	Marchin
	Baelen	Baelen		Modave	Modave
	Bassenge	Bassenge		Nandrin	Nandrin
	Berloz	Berloz		Neupré	Neupré
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay		Olne	Olne
	Blegny	Blegny		Oreye	Oreye
	Braives	Braives		Ouffet	Ouffet
	Büllingen	Büllingen	Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Burdinne	Burdinne		Pepinster	Pepinster
	Burg-Reuland	Burg-Reuland		Plombières	Plombières
	Bütgenbach	Bütgenbach		Raeren	Raeren
	Chaudfontaine	Chaudfontaine		Remicourt	Remicourt
	Clavier	Clavier		Saint-Georges	Saint-Georges
	Comblain	Comblain	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Crisnée	Crisnée		Sankt-Vith	Sankt-Vith
	Dalhem	Dalhem	Seraing	Seraing	Seraing
	Dison	Dison		Soumagne	Soumagne
	Donceel	Donceel		Spa	Spa
	Engis	Engis		Sprimont	Sprimont
	Esneux	Esneux		Stavelot	Stavelot
	Eupen	Eupen		Stoumont	Stoumont
	Faimes	Faimes		Theux	Theux
	Ferrières	Ferrières		Thimister-Clermont	Thimister-Clermont
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher		Tinlot	Tinlot
Flémalle	Flémalle	Flémalle		Trois-Ponts	Trois-Ponts
	Fléron	Fléron		Trooz	Trooz
	Geer	Geer		Verlaine	Verlaine
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne		Verviers	Verviers
	Hamoir	Hamoir		Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
	Hannut	Hannut	Visé	Visé	Visé
	Héron	Héron		Waimes	Waimes
Herstal	Herstal	Herstal		Wanze	Wanze
	Herve	Herve		Waremme	Waremme
	Huy	Huy		Wasseiges	Wasseiges
	Jalhay	Jalhay		Welkenraedt	Welkenraedt
	Juprelle	Juprelle	Province de Liège	Province de Liège	
	Kelmis	Kelmis	S.P.G.E.		
CAPITAL D -	Partenaires environi	nementaux			
CILE - INTRADE	L				



D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. DÉMERGEMENT

INVESTISSEMENTS

Depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement », sous la dénomination « assainissement-bis ».

Désormais, les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la S.P.G.E.

Un premier programme quinquennal d'investissements, d'un montant total de 19.195.040 € hors TVA, a couvert les années 2004 à 2009 et a été financé par la S.P.G.E., la Province de Liège et les communes concernées, selon les termes du contrat de zone.

Un inventaire des ouvrages de démergement encore à réaliser en Province de Liège et connus à ce jour a été établi par l'A.I.D.E. et transmis le 20 mars 2009 à la S.P.G.E.

Sur base de cet inventaire, un deuxième programme quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014 a été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa séance du 20 décembre 2010 et par la S.P.G.E. en date du 5 janvier 2011 pour un montant total de 21.770.000 € hors TVA. Il est assorti d'un programme complémentaire comprenant deux dossiers relatifs à des remplacements de câbles HT et un dossier de modernisation de l'électromécanique d'une station de pompage, le tout pour un montant total de 1.500.000 € hors TVA. Le deuxième programme d'investissement

a été révisé par l'Assemblée générale lors de ses séances des 19 novembre 2012, 16 décembre 2013 et 18 décembre 2014. Le programme révisé a été amendé et approuvé par la S.P.G.E. en date du 5 décembre 2014. Comme celle-ci l'avait précisé dans son approbation du 17 mars 2014, le budget prévu constitue une enveloppe fermée et la somme des montants les plus actuels des travaux réalisés ou en cours de réalisation (avenants compris donc) ne peut, au terme des cinq ans, dépasser le montant de 21.770.000 € hors TVA. Comme auparavant, ce budget inclut les montants préfinancés par la S.P.G.E. (parts provinciale et communales), la dépense réelle pour la S.P.G.E. correspondant à 83 % de ce montant.

Sur base de l'inventaire de 2009, un troisième programme quinquennal d'investissements pour la période 2015-2019 a été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa séance du 18 décembre 2014 pour un montant total de 23.450.000 € hors TVA. Comme pour le programme quinquennal précédent, le budget prévu constitue une enveloppe fermée et la somme des montants les plus actuels des travaux réalisés ou en cours de réalisation (avenants compris donc) ne pourra, au terme des cinq ans, dépasser le montant qui sera accepté par la S.P.G.E. Comme auparavant, ce budget inclut les montants préfinancés par la S.P.G.E. (parts provinciale et communales), la dépense réelle pour la S.P.G.E. correspondant à 83% de ce montant.

À l'heure d'écrire ces lignes, la S.P.G.E. n'a pas encore marqué d'accord sur cette proposition.



Pour 2014, le bilan des activités en matière de démergement se présente comme suit :

A. DOSSIERS D'INVESTISSEMENTS EN COURS D'ÉTUDE À L'A.I.D.E. AU 31 DÉCEMBRE 2014

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2014 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
FLÉMALLE (FLÉMALLE- HAUTE)	FLÉMALLE (Flémalle-Haute) - Exutoire II - 3 ^{ème} tranche, 3 ^{ème} partie. Collecteur de la plaine - rue E. Doneux	563.783 €
FLÉMALLE (IVOZ-RAMET), SERAING	SERAING-FLÉMALLE (Ivoz-Ramet) - Liaison SP 7 - SP 1 - remplacement de câbles HT - 2 ^{ème} partie - pose de câbles	500.000 €
LIÈGE (SCLESSIN)	LIÈGE (Sclessin) - Station de pompage n° 16. Modernisation - 1 ^{er} lot.	1.650.000 €
LIÈGE (SCLESSIN)	LIÈGE (Sclessin) - Station de pompage n° 13. Électromécanique. Modernisation - 1 ^{er} lot.	350.000 €
LIÈGE (WANDRE)	LIÈGE (Wandre) - Collecteurs de la plaine - place d'Elmer - Étanchement. Réseau SP3, 3 ^{ème} lot - 3 ^{ème} partie - 1 ^{ère} phase	143.571 €
SERAING	SERAING - Liaisons HT - Cabine Trasenster- SP8 - 2 ^{ème} partie - pose de câbles	350.000 €
SERAING	SERAING - Liaisons HT - Cabine Trasenster- SP8 - 1 ^{ère} partie - achat de câbles	250.000 €
SERAING (Jemeppe)	SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1ère partie	1.682.200 €
SERAING (JEMEPPE)	Exutoire IV - rénovation - 1ère partie	500.000 €
VISÉ (CHERATTE)	Station de pompage n°2.	1.000.000 €

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2014 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
HERSTAL	HERSTAL - Collecteurs de la plaine - 3 ^{ème} lot - 6 ^{ème} partie - rue Petite Voie et quai de l'Abattoir	1.301.450 €
LIÈGE (ANGLEUR)	LIÈGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine - 11 ^{ème} lot - 7 ^{ème} partie - 1 ^{ère} phase	260.070 €
LIÈGE (ANGLEUR)	LIÈGE (Angleur) - Rénovation de la station de pompage principale n°11 d'Angleur - 1 ^{ère} partie	428.056 €
LIÈGE (ANGLEUR)	LIÈGE (Angleur) - Liaisons SP 11 - SP 10 - SP 9 - SP 6 - remplacement de câbles HT - 2 ^{ème} partie - pose de câbles	350.609 €
LIÈGE (SCLESSIN)	LIÈGE (Sclessin) - Collecteurs de la plaine - 6ème lot (Avouerie)	1.495.555 €
LIÈGE (SCLESSIN)	LIÈGE (Sclessin) - Station de pompage n°20 - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} parties	1.164.098 €
LIÈGE (SCLESSIN)	LIÈGE (Sclessin) - Liaison SP 16 - SP 21 - Station d'épuration de Liège-Sclessin - Remplacement de câbles haute tension - 2 ^{ème} partie - Pose de câbles. Renouvellement installations de distribution d'eau	743.950 €
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - remplacement des collecteurs supérieurs de la place communale et de la place du 17 novembre	155.499 €
SERAING	SERAING - Modernisation de la station de pompage secondaire de démergement n°5	150.000 €
SERAING	SERAING - Station de pompage Cockerill-Collard. 1 ^{ère} partie (station de pompage n°8 provisoire).	547.343 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n° 3 - Électromécanique. Modernisation - 1 ^{er} lot.	542.852 €
SERAING	SERAING - Cornillon - Bassins écrêteurs	1.680.911 €
SERAING	SERAING - Liaisons SP 9 - SP 8 - SP 2 et SP 6 - SP 5 - SP 3 - remplacement de câbles HT - 2 ^{ème} partie - pose de câbles	260.058 €
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - 9ème lot - rue Cockerill	1.278.193 €

On notera que le dossier LIÈGE (Sclessin) - Collecteurs de la plaine - 6ème lot (Avouerie) est intégré, à titre de travaux conjoints, dans le projet de déplacement préliminaire des concessionnaires à Sclessin mené par la S.R.W.T. et préparatoire à la réalisation de la ligne de tram. Les travaux de déplacement des collecteurs supérieurs et inférieurs de démergement à Sclessin, entièrement pris en charge par la S.R.W.T., ne sont pas repris dans le tableau ci-avant mais constituent un important travail de surveillance.

Les quatorze chantiers d'assainissement-bis en cours fin de l'année 2014 représentent un investissement global de 10.358.644 € hors TVA.



C. CHANTIERS TERMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2014

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui se sont achevés et dont la réception provisoire a été donnée en 2014.

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
FLÉMALLE, LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur) et SERAING (Jemeppe)	SAINT-NICOLAS (Tilleur), LIÈGE (Sclessin) et SERAING (Jemeppe) - Remplacement de câbles HT - 2 ^{ème} partie - Pose de câbles	454.602 €
HERSTAL	HERSTAL - Stations de pompage n°1, 2 et 3 - Modernisation - 1 ^{er} lot	3.572.622 €
LIÈGE (Angleur), SERAING (Seraing, Jemeppe) et FLÉMALLE (Ivoz-Ramet)	LIÈGE (Sclessin) Liaison SP16-SP21 - LIÈGE-FLÉMALLE- SERAING - Liaison IvSP7-SgSP1, liaisons AnSP9-SgSP8- SgSP2 et SgSP6-SgSP5-SgSP3, liaison AnSP11-AnSP10- AnSP9-SP6 - Réseau câbles HT - 1 ^{ère} partie - Achat de câbles	1.401.340 €
LIÈGE (Wandre)	LIÈGE (Wandre) Collecteurs de la plaine - 4 ^{ème} lot - 2 ^{ème} partie - 1 ^{ère} phase (rue Coplay)	200.000 €
SERAING	SERAING - Réseau de la station de pompage n°1. Remontée des nappes. Collecteurs de la plaine - 8ème lot.	933.272 €
VISÉ (Cheratte)	VISÉ (Cheratte) - Collecteurs de la plaine - 2ème lot - 1ère partie.	1.115.999 €



Bassins écrêteurs du Cornillon à Seraing



Collecteurs de la plaine - 3ème lot - 6ème partie rue Petite Voie et quai de l'Abattoir à Herstal



Station de pompage n°18 à Sclessin



DÉMERGEMENT

EXPLOITATION DES OUVRAGES

ANALYSE DES DÉPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2014				
	Communes du Capital A	Stations de pompage HUY et TIHANGE (S.P.W.)	Coronmeuse (Ville de Liège)	Total
A) Énergie	440.451,9	52.343,32	103,22	492.898,44
B) Autres charges	490.696,86	121.392,01	4.136,92	616.225,79
C) Personnel	5.156.798,02	439.040,37	38.092,52	5.633.930,91
D) Frais généraux : sur frais courants	334.837,11	33.702,66	2.328,3	370.868,07
E) Redevances	274,39	0,00	2,88	277,27
F) Recettes	-12.194,6	-1.719,51	-112,13	-14.026,24
Total	6.410.863,68	644.758,85	44.551,71	7.100.174,24

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E..

Leur montant atteint en 2014 :

Travaux	166128,89	
Frais généraux	9137,09	
TOTAL GÉNÉRAL	7.275.440,22	

Les frais de fonctionnement de l'exercice 2014 (7.100.174,24 €) sont en diminution par rapport à ceux de 2013 (7.232.655,35 €). Cette situation est due, d'une part, à une réduction des coûts de l'énergie (électricité et mazout chauffage) et, d'autre part, à une réduction des frais de la masse salariale.

En ce qui concerne l'énergie, la réduction des frais d'électricité trouve son origine sur le report de factures de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015 lié à un changement de fournisseur ayant entraîné un retard de facturation de clôture. Pour le mazout de chauffage, l'hiver 2012-2013, particulièrement long, a engendré des frais supplémentaires de chauffage.

La réduction des coûts liés à la masse salariale trouve son origine dans une régularisation de charges patronales d'exercices antérieurs comptabilisée en fin d'exercice 2013.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 48 stations de pompage (43 A.I.D.E. + 3 SPW + 2 communales) ;
- 59 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- 151 km de collecteurs ;
- 164 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 71 agents qui disposent de 21 véhicules. En 2014, les 32 stations permanentes (principales et secondaires) ont évacué 26.713.267 m³ dont 3.276.791 m³ ont été orientés vers les ouvrages d'épuration.

Sept des 16 stations, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été utilisées lorsque les cotes d'alerte respectives furent atteintes. Elles ont évacué 1.982.387 m³ en 2014.

Le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à deux reprises (du 13/12 au 15/12, et du 20/12 au 21/12/2014).

La cote maximum a été atteinte le 13 décembre 2014 et s'est élevée au niveau 61,37 m. À cette date, 7 stations étaient en fonctionnement.

Le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60,00 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement de 32 stations principales et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire de 7 autres stations (non permanentes) pendant 444 journées cumulées au total.



Station de pompage n°3 de Flémalle

2. ÉPURATION

INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la S.P.G.E. et la Région wallonne, des objectifs ont été assignés à l'A.I.D.E et échelonnés jusqu'en 2014. À la demande de la S.P.G.E., en vue d'étaler les investissements à consentir dans le temps, les échéances des dossiers encore à engager ont été revues sur 8 ans, soit une finalisation des programmes en cours pour 2021. Cette proposition, approuvée par l'Assemblée générale du 16 décembre 2013, a reçu l'aval de principe de la S.P.G.E., le programme physique correspondant devant encore être avalisé par cette dernière.

Il incombe à l'A.I.D.E. de mettre en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs prédéfinis, dans le respect du planning.

À certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la S.P.G.E. est requise. Moyennant cette approbation, l'Association poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de subsidiation, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- financement des travaux directement par la S.P.G.E. sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement);
- financement des services de l'Association (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.



Station d'épuration d'Amay (60 000 E.H.)

Pour 2014, le bilan des activités d'investissement en épuration des eaux se présente comme suit :

A. PROJETS EN COURS D'ÉTUDE À L'A.I.D.E. AU 31 DÉCEMBRE 2014

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2014. Le montant total estimé de ces 183 projets s'élève à 235.099.581 € HTVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
AMAY (Ampsin, Jehay), VILLERS-LE-BOUILLET	Collecteur du ruisseau de Bende et travaux divers	4.605.000 €
AMAY (Flône)	Station de pompage de Flône et conduite de refoulement	420.000 €
AMAY (Jehay)	Collecteur de la Paix-Dieu, collecteur du ruisseau de la Froide- Pierre - 1 ^{ère} partie et collecteur du ruisseau du Chalet	4.456.000 €
AMAY (Ombret)	Collecteur, station de pompage d'Ombret et conduite de refoulement	1.080.000€
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station de pompage de Villers-l'Evêque	660.000€
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station d'épuration de Villers-l'Evêque	3.130.450 €
AYWAILLE	Station de pompage d'Aywaille	600.000€
BASSENGE	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Bassenge (SP05)	3.024.000 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck	5.240.000 €
BASSENGE (Boirs)	Collecteur et station de pompage de Boirs (SP03)	2.880.000 €
BASSENGE (Glons)	Collecteur et station de pompage de Glons (SP02) - lot 1	3.000.000€
BASSENGE (Glons)	Collecteur et station de pompage de Glons (SP01) - lot 2	1.548.000 €
BASSENGE (Glons, Boirs, Roclenge, Bassenge, Wonk), OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon)	Station d'épuration de Wonck	6.300.000€
BASSENGE (Roclenge)	Collecteur et station de pompage de Roclenge (SP04)	2.472.000 €
BEYNE-HEUSAY	Station de pompage de la Malgueule et conduite de refoulement	288.000 €
BEYNE-HEUSAY (Bellaire)	Station de pompage du Fond de Coy et conduite de refoulement	228.000 €
BLEGNY (Saive)	Désaffectation de la station d'épuration de Saive	152.000 €
BLEGNY (Saive)	Collecteur de la Julienne - Lot 2	1.615.095 €
BRAIVES	Collecteurs d'Avennes - lot 1 et station de pompage d'Avennes	2.244.000 €
BRAIVES	Collecteurs d'Avennes - lot 2 et station de pompage de Ville-en-Hesbaye	1.980.000 €
BULLINGEN (Krinkelt-Hotzwarche)	Station d'épuration de Krinkelt-Holzwarche	552.000 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Collecteurs de Grüfflingen	969.650 €
BURG-REULAND (Oudler)	Station d'épuration d'Oudler	1.183.000 €
BURG-REULAND (Oudler)	Collecteur d'Oudler	685.700 €
BURG-REULAND (Reuland)	Station d'épuration de Reuland	600.000€
BUTGENBACH	Station de pompage et collecteur de Büllingerstrasse	594.000 €
BUTGENBACH	Collecteur du Wirtzfeldweg - phase 2	179.000€
BUTGENBACH (Berg)	Station de pompage de Berg	330.000 €
BUTGENBACH (Elsenborn)	Prolongation amont du collecteur de Bütgenbach	1.320.000 €
BUTGENBACH (Nidrum)	Collecteurs de Nidrum	330.000 €
BUTGENBACH (Nidrum)	Station d'épuration de Nidrum	1.056.000 €

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
BUTGENBACH (Weywertz)	Station d'épuration de Weywertz	1.452.000 €
BUTGENBACH (Weywertz)	Collecteurs de Weywertz	1.584.000 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage Sauveur	775.083 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage du Casino	173.000 €
CHAUDFONTAINE	Collecteur de la rue Au Palo	240.000 €
CHAUDFONTAINE	Collecteur, conduite de refoulement et station de pompage de Chaudfontaine. Égouttage de l'avenue des Thermes - phase 2	1.345.402 €
CHAUDFONTAINE	Conduite de refoulement de la station de pompage du Casino - 2 ^{ème} partie	200.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs et station de pompage du Fond des Cris	1.884.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de la rue Bel Fays et conduite de refoulement	270.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Hautes-Collines et conduite de refoulement	376.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	530.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs de Beaufays	1.187.000 €
CHAUDFONTAINE (Embourg)	Collecteur de la Voie de l'Air Pur	433.890 €
CHAUDFONTAINE (Ninane)	Désaffectation de la station d'épuration de Ninane	360.000 €
CHAUDFONTAINE (Ninane)	Station de pompage n°1 de Ninane	300.000 €
CHAUDFONTAINE (Ninane)	Station de pompage n°2 de Ninane	240.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Collecteur et station de pompage de Comblain-au-Pont en rive droite - 2 ^{ème} partie (Pont de Scay)	840.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2.319.781 €
COMBLAIN-AU-PONT	Réduction de la dilution - dérivation d'une source à Oneux	669.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Réduction de la dilution - dérivation du ruisseau du Mont à Comblain-au-Pont	289.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Égouttage et collecteur de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	1.633.789 €
CRISNEE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1.295.000 €
DALHEM	Collecteurs de la Berwinne - 1ère partie	996.000 €
DALHEM	Station d'épuration de Dalhem	3.078.000 €
DALHEM (Warsage)	Collecteur de Warsage	600.000 €
DALHEM (Warsage)	Station d'épuration de Warsage	1.446.000 €
ENGIS	Collecteur d'Engis - lot 4 (Pont des Mèches)	
ENGIS, FLEMALLE (Ramioul)	Station de pompage de Ramioul et conduite de refoulement -phase 2	418.000 €
ESNEUX (Fontin)	Station d'épuration de Fontin	792.000 €
ESNEUX (Fontin)	Collecteur de Fontin	300.000 €
ESNEUX (Mery)	Station de pompage de Crèvecoeur	360.000 €
ESNEUX (Mery)	Collecteur de Méry	2.760.000 €
ESNEUX (Nomont)	Collecteur et station de pompage de Nomont	840.000 €
FLÉMALLE	Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses	5.003.000 €
FLÉMALLE	Équipement de la station de pompage Épuration de New Tube Meuse et de la station de pompage de démergement n°2 de Flémalle	1.020.000 €
FLÉMALLE (Chokier)	Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	2.352.000 €
FLÉMALLE (Chokier)	Collecteur du ruisseau de Houlbousse	864.000 €

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
FLÉMALLE (Chokier)	Collecteur de Chokier	3.144.000 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Station de pompage de Flémalle et conduite de refoulement	3.000.000 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon	90.000€
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°3 de Flémalle	732.000 €
FLÉMALLE (Gros-Chêne)	Dérivation du ruisseau de Pied-de-Vache	468.000 €
FLÉMALLE (Ivoz)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement d'Ivoz n°7	634.000 €
FLÉMALLE (Ivoz)	Station de pompage d'Ivoz (Face-aux-Iles) et conduite de refoulement	870.000 €
FLÉMALLE (Ivoz-Ramet)	Collecteur d'Ivoz et dérivation du ruisseau de la Rochette	1.332.000 €
FLÉRON	Station d'épuration de Magnée	1.584.000 €
FLÉRON (Magnée)	Collecteurs de Magnée	396.000 €
FLÉRON (Retinne)	Mise aux normes européennes de la station d'épuration de Retinne	3.500.000 €
HAMOIR	Collecteur du Vieux-Moulin	250.000 €
HAMOIR (Comblain-Fairon)	Station d'épuration de Comblain-Fairon	425.000 €
HANNUT (Petit-Hallet)	Collecteur et station de pompage de Petit-Hallet	2.304.000 €
HANNUT (Villers-le-Peuplier)	Station de pompage de Villers-le-Peuplier et conduite de refoulement	540.000€
HERVE, THIMISTER-CLERMONT	Station d'épuration de la Bèfve	1.331.000 €
HUY (Ahin)	Station de pompage d'Ahin et conduite de refoulement	690.000€
JALHAY (Charneux)	Station d'épuration de Charneux-Jalhay	500.000€
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Collecteur de Paifve	183.128 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Collecteur de la Rigole de Liers - 2 ^{ème} partie	800.000 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins, Paifve), BASSENGE	Station d'épuration du Fond de Couvenaille	4.436.265 €
JUPRELLE (Paifve)	Désaffectation de la station d'épuration de Paifve	90.000 €
JUPRELLE (Slins)	Station de pompage de Slins et conduite de refoulement	768.000 €
JUPRELLE, HERSTAL	Collecteur de Liers, lot 2	100.000 €
LIÈGE	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°12 d'Angleur	254.000 €
LIÈGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Étanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche) - 2ème partie	50.000 €
LIÈGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Étanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 2 (rive droite)	350.050 €
LIÈGE	Station de pompage de Liège-Coronmeuse et travaux divers	7.841.000 €
LIÈGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye. Phase 2 - lot 2	1.184.000 €
LIÈGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye. Phase 3.	533.000 €
LIÈGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye - phase 4	307.981 €
LIÈGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 7 - Rive gauche	1.650.000 €
LIÈGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 5 - Rive droite	1.650.000 €
LIÈGE (Angleur)	Collecteur et station de pompage de Streupas	360.000 €



Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
LIÈGE (Angleur)	Collecteur de la Verrerie	2.114.000 €
LIÈGE (Cointe, Sclessin)	Collecteur du Perron - 2 ^{ème} partie	1.452.00 €
LIÈGE (Jupille)	Collecteur du ruisseau des Moulins	2.310.000 €
LIÈGE (Sclessin)	Station de pompage «Sous les Vignes» (SP 21) et conduite de refoulement	490.000 €
LIÈGE (Sclessin)	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°16 de Sclessin	720.000 €
LIÈGE (Sclessin)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°15 à Sclessin	1.062.000 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT- NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 4	10.000 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT- NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 9	60.000 €
LIÈGE (Sclessin, Angleur), FLÉMALLE, GRÂCE-HOLLOGNE, SAINT-NICOLAS, SERAING	Extension de la station d'épuration de Liège-Sclessin à 200.000 EH	7.200.000 €
LIÈGE (Wandre, Jupille)	Adaptation de la station de pompage n°2 de Wandre	300.000 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen. Lot 1. Phase 1	6.957 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen - lot 3	338.000 €
LONTZEN (Moresnet)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Montzenerstrasse	37.246 €
LONTZEN (Moresnet)	Station de pompage de Montzenerstrasse	287.754 €
LONTZEN, WELKENRAEDT	Station de pompage n°1 de Lontzen et conduite de refoulement (station de pompage de la rue Roi Baudouin)	410.000 €
MARCHIN	Collecteur de Marchin	2.280.000 €
NEUPRÉ (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de la Neuville -1 ^{ère} partie	1.701.000 €
NEUPRÉ (Neuville-en-Condroz)	Station d'épuration de Neuville	4.725.000 €
NEUPRÉ (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de Neuville - 2ème partie	2.335.000 €
OLNE (Ayeneux)	Station de pompage de Riessonsart et conduite de refoulement	336.000 €
OUFFET	Station d'épuration d'Ouffet-Nord	1.640.820 €
OUFFET (Ellemelle)	Station d'épuration d'Ellemelle	828.835 €
OUFFET (Ellemelle)	Collecteur d'Ellemelle	482.750 €
OUFFET (Warzée)	Station d'épuration de Warzée	1.268.960 €
OUFFET (Warzée)	Collecteur de Warzée	285.960 €
OUPEYE	Collecteur du ruisseau de Beaurieux	516.000 €
OUPEYE (Haccourt)	Station de pompage de Haccourt et conduite de refoulement	1.440.000 €
PEPINSTER (Goffontaine)	Station de pompage de Goffontaine et conduite de refoulement	351.166 €
PLOMBIÈRES	Collecteur du Tunisbach (partie aval)	125.000 €
PLOMBIÈRES	Collecteurs du Rodbuschesbach (2 ^{ème} partie) et de la Soue	1.260.000 €
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	Collecteur de Bailesse, station de pompage de Sur-les-Bois et collecteur du Broussou, désaffectation de la station d'épuration de Stockay	2.810.863 €

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
SAINT-NICOLAS (Tilleur)	Dérivation du refoulement de la station de pompage secondaire n°11 de Tilleur	1.380.000 €
SAINT-NICOLAS (Tilleur)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°12 de Tilleur	1.200.000 €
SANKT-VITH (Recht)	Station de pompage de Recht et conduite de refoulement	520.000 €
SANKT-VITH (Recht)	Station d'épuration de Recht	1.320.000 €
SANKT-VITH (Rodt)	Station d'épuration de Rodt	700.000 €
SANKT-VITH (Rodt)	Collecteur de Rodt	82.000 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	278.000 €
SERAING	Reprise des eaux usées du bassin technique de la station de pompage Cockerill-Collard - 2 ^{ème} partie	900.000€
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n° 6 de Jemeppe - 2ème partie	1.284.000 €
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n° 8 de Jemeppe	1.200.000 €
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n° 10 de Jemeppe	1.200.000 €
SERAING (Jemeppe)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n° 9 de Jemeppe	1.560.000 €
SERAING (Jemeppe)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n° 7 de Jemeppe - 2ème partie	420.000 €
SERAING (Jemeppe), GRÂCE-HOLLOGNE	Dérivation des eaux claires du bassin du ruisseau de Hollogne.	4.800.000 €
SOUMAGNE	Station de pompage de Wergifosse et conduite de refoulement	348.000 €
SOUMAGNE (Cerexhe-Heuseux)	Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	957.200 €
SOUMAGNE (Evegnée-Tignée)	Station de pompage d'Evegnée-Tignée et conduite de refoulement	258.000 €
SOUMAGNE (Melen)	Collecteurs de Melen	924.000 €
SOUMAGNE (Melen)	Station d'épuration de Melen	1.440.000€
SPA, THEUX (Winamplanche)	Station d'épuration et collecteur de Winamplanche	540.000€
SPRIMONT	Station d'épuration de Sprimont	2.820.048 €
STAVELOT	Station de pompage de la Plaine Daxhelet et conduite de refoulement	78.685 €
THIMISTER-CLERMONT	Remise en état du collecteur de la Bèfve	685.279 €
TR00Z	Station de pompage de Sainry	600.000€
TR00Z	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	420.000 €
TR00Z	Station de pompage de la Fenderie et conduite de refoulement	216.000 €
VERVIERS	Égouttage, collecteur et station de pompage de Martinval	225.000 €
VERVIERS	Station de pompage de Mangombroux-amont et conduite de refoulement	252.000 €
VILLERS-LE-BOUILLET (Halbossart)	Collecteur du ruisseau du Bois de Sart	554.000 €

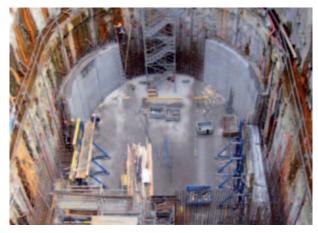


Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
VISÉ	Collecteur de Visé	1.015.000 €
VISÉ	Station d'épuration de Visé	3.000.000 €
VISÉ	Collecteur et station de pompage de Souvré et conduite de refoulement	630.000 €
VISÉ (Cheratte)	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	2.112.000 €
VISÉ (Devant-le-Pont)	Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du Quai du Barrage	1.472.036 €
VISÉ (Lanaye)	Collecteur et station de pompage de Lanaye et conduite de refoulement	1.440.000 €
VISÉ (Lixhe)	Remplacement de l'égout de la rue de l'Écluse	556.000 €
VISÉ (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	3.150.000 €
VISÉ (Nivelle)	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	1.008.000 €
WAIMES	Collecteur de Waimes	2.040.000 €
WAIMES	Station d'épuration de Waimes	2.400.000 €
WAIMES (Robertville)	Station de pompage de la route des Bains à Robertville	300.000 €
WAIMES (Robertville)	Station de pompage de Robertville et conduite de refoulement	396.000 €
WANZE	Collecteur de la Mâle Semaine	432.000 €
WANZE (Antheit)	Station de pompage d'Antheit et conduite de refoulement	660.000 €
WAREMME	Collecteurs de Hollogne-sur-Geer et de Grand-Axhe	3.222.528 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3.386.030 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	4.000.000 €

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2014 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
BULLINGEN (Manderfeld)	Station de pompage n°2 de Manderfeld et station de pompage de Hasenven, égouttage	835.088,39 €
COMBLAIN-AU-PONT	Construction d'un mur anti-crue, collecteurs de la station d'épuration de Comblain-au-Pont en rive droite - 1ère partie	467.268 €
CRISNEE	Collecteurs de Crisnée	2.974.499 €
HANNUT (Wansin)	Station d'épuration de Wansin	3.569.773 €
HUY	Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux - lot 1	3.191.602 €
HUY (Statte)	Station de pompage de Statte et conduite de refoulement, collecteur d'Entre-Deux-Portes et travaux divers	4.495.770 €
HUY (Tihange)	Station de pompage de Tihange, station de pompage de la Centrale et travaux divers	3.022.143 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Étanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche) - 1ère partie	s 214.759 €
LIEGE (Angleur)	Collecteur de Renory, 2 ^{ème} partie, station de pompage de Kinkempois et conduite de refoulement, collecteur de Kinkempois et travaux divers	4.396.275 €
LIEGE (Sclessin)	Collecteur du Petit-Bourgogne	797.383 €
LIEGE (Sclessin)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n° 17 à Sclessin - 1ère partie	240.563,82 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - parties 5 et 11	567.772 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 6	5.775 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT- NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 7	347.440 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 8	64.536 €



Station de pompage de Jemeppe et travaux divers

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 10	172.538 €
LIEGE (Sclessin, Kinkempois)	Station de pompage Pont-rail de Renory	2.478.733 €
LIERNEUX	Station d'épuration de la Falize	1.552.350 €
NEUPRE, VILLERS-LE- BOUILLET	Station d'épuration de Neuville-Village, collecteur de la Neuville, collecteur du Bois de Sart - Défrichage	10.560 €
PLOMBIERES	Collecteurs du Rodbuschesbach - 1ère partie	212.900 €
SANKT-VITH	Station de pompage de Prümer Berg et conduite de refoulement	245.724,26 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°3 - conduite de refoulement en Meuse	238.703,50 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°3 - modernisation de l'électromécanique de la station de pompage - partie assainissement	322.657,64 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n° 5 - 1ère partie	1.397.669€
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°5 - 2ème partie	577.003,19 €
SERAING	Reprise des eaux usées du bassin technique de la station de pompage Cockerill-Collard - 1 ^{ère} partie	204.008 €
SERAING (Jemeppe)	Collecteur de Flémalle et travaux divers (collecteur du ruisseau de Profondval et dérivation de l'exhaure d'Elva)	4.479.858 €
SERAING (Jemeppe), FLEMALLE	Station de pompage de Jemeppe, conduite de refoulement et travaux divers	9.962.414 €
TROIS-PONTS, STAVELOT	Station d'épuration de Trois-Ponts	2.018.070 €
WANZE	Collecteur de la Mehaigne, station de pompage de la Vieille-Hesbaye et conduite de refoulement	3.850.202 €
WANZE	Collecteur et station de pompage de Wanze, conduite de refoulement et collecteur de Statte	4.079.246 €
WELKENRAEDT	Station d'épuration de Welkenraedt	4.270.566 €

Les 33 chantiers d'assainissement en cours fin 2014 représentent un investissement global en cours de réalisation de 61.263.849 € hors TVA.



Station d'épuration de la Falize (2 500 E.H.)



Station d'épuration de Wansin (5 000 E.H.)

C. PROJETS ACHEVÉS DURANT L'ANNÉE 2014

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
AMAY, HUY, VILLERS-LE-BOUILLET, WANZE	Station d'épuration d'Amay	19.869.612 €
AYWAILLE	Station d'épuration d'Aywaille	5.291.223 €
ENGIS, FLÉMALLE (Ramioul)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Ramioul - phase 1	58.199 €
HANNUT	Collecteur de Wansin	805.099 €
HERSTAL	Adaptation des stations de pompage de Herstal 1, 2 et 3 - 2ème partie	1.366.428 €
HERVE	Station d'épuration de Herve. Mise à niveau.	6.193.036 €
HUY	Collecteur et station de pompage de Batta et conduite de refoulement	680.818 €
HUY	Station de pompage de Huy - rive droite et travaux divers	4.326.574 €
LIÈGE (Sclessin)	Collecteur du Perron - 3 ^{ème} partie	387.594 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 3	118.367 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 4	72.442 €
LIÈGE, SERAING, FLÉMALLE, GRACE-HOLLOGNE, SAINT-NICOLAS	Station d'épuration de Liège-Sclessin	51.450.919 €
SERAING	Collecteur de Jemeppe - 2 ^{ème} partie (fonçages)	3.013.793 €
SERAING	Collecteur du Val-Saint-Lambert et travaux divers	2.361.830 €
SERAING	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement Seraing n° 6	1.506.897 €
SERAING (Jemeppe)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n° 7 de Jemeppe - 1ère partie (fonçage)	527.414 €
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secon- daire de démergement n° 6 de Jemeppe - 1ère partie (tronçon rue des Mineurs)	62.904 €
TROIS-PONTS	Égouttage et collecteurs de Trois-Ponts (Lots 1 et 2)	3.963.214 €

Les dix-huit chantiers terminés en 2014 représentent un investissement global de 102.056.363 € hors TVA.



Station d'épuration de Liège - Sclessin (200 000 E.H.)



ÉPURATION

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région wallonne, l'A.I.D.E. a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale. L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la S.P.G.E.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'A.I.D.E. étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs, depuis 1992, le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.



Station de pompage de Wanze

ANALYSE DES DÉPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2014	
A) Énergie	4.121.512
B) Autres charges	7.028.222
C) Personnel	8.965.038
D) Frais généraux : sur frais courants	1.106.312
E) Redevances	17.084
F) Recettes	-133.104
Total	21.105.064

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E., sous réserve de travaux en cours qui pourraient encore être approuvés par la S.P.G.E. ultérieurement. Ces DIHEC donnent lieu à une rémunération de 5,5 % à titre de frais généraux,

Leur montant atteint en 2014 :

Travaux	437.797
Frais généraux	24.079

TOTAL GÉNÉRAL 21.566.940

Les coûts des frais de fonctionnement hors DIHEC de l'exercice 2014 (21.105.064 €) sont logiquement en hausse par rapport à ceux de 2013 (19.292.695 €) suite à la mise en service de deux ouvrages importants à savoir Liège-Sclessin (150.000 E.H.) et Amay (54.200 E.H.).

Les installations en exploitation se constituent de :

- 64 stations d'épuration;
- 72 stations de pompage;
- 324 km de collecteurs;
- 93 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 117 agents qui disposent de 62 véhicules.

En 2014, c'est un volume de 86.256.850 m³ d'eau qui a été traité sur l'ensemble des 64 stations d'épuration en activité. De ce traitement, sont ressortis 696 tonnes de refus de grilles, 1.780 tonnes de sables en ce compris ceux provenant du traitement des produits de curage des réseaux (PCR), 948 tonnes d'huiles, graisses et flottants (HGF) et 58.200 tonnes de boues déshydratées.

Concernant les boues déshydratées, 22% ont été dirigées vers la valorisation agricole, 22% envoyées en cimenterie (valorisation matière) et 56% incinérées en centrales électriques en Allemagne et en fours de co-incinération d'ordures ménagères.

Le centre de traitement des PCR de Liège-Oupeye a traité 3.560 tonnes de produits de curage de réseaux. Les centres de traitement des HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ont, quant à eux, traité 524 tonnes d'huiles et graisses et 424 tonnes de flottants.



ENTREPRISES EXPLOITÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014

STATIONS D'ÉPURATION

DÉSIGNATION	E.H.	ADRESSE	Code postal	COMMUNE
JUPRELLE – LANTIN	35.000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME – WAREMME	10.000	Rue de l'Epervier	4300	WAREMME
SAINT-VITH – SAINT-VITH	7.100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL – AUBEL	8.000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN – BULLANGE	1.500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRÉ – BUTAY	2.000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRÉ
AWANS - FOOZ	3.000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER – FRELOUX	3.000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HAUT- CLOCHER
HAMOIR – HAMOIR	2.700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN - LILOT	2.500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIÈRES – MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIÈRES
REMICOURT - MOMALLE	3.000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
FLÉRON – RETINNE	9.000	Rue du 6 août	4521	FLÉRON
CHAUDFONTAINE - NINANE	870	Rue du Centre	4050	CHAUDFONTAINE
WELKENRAEDT – HENRI-CHAPELLE	1.800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SAINT-GEORGES – STOCKAY	1.000	Drève du Château de Warfusée	4470	SAINT-GEORGES
SPRIMONT – LOUVEIGNÉ	5.130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNÉ
MALMEDY – MALMEDY	20.000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE – OREYE	3.500	Rue des Prés	4360	OREYE
JUPRELLE – PAIFVE	2.800	Rue Al Baye	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – WALTINNE	1.500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE
OUFFET – OUFFET	1.500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME – LANTREMANGE	4.500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIÈRES – SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIÈRES
OREYE – YERNE	9.100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE – WIHOGNE	9.200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – EMBOURG	27.000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER – SOIRON	2.300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN – MEMBACH	28.240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELOT – FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELOT
PLOMBIERES – GUEULE	24.750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH
AYWAILLE – NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE
FERRIÈRES – SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIÈRES
BURG-REULAND – BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE - MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN

WAIMES - ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND – THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND
AWANS – AWANS	9.600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH – BUTGENBACH	3.200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH
AYWAILLE – DEIGNÉ	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS – OTHÉE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT – AVERNAS-LE-BAUDUIN	9.200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAUDUIN
BERLOZ – CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ – ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX – CHAWRESSE	2.100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELOT - STAVELOT	8.400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELOT
MARCHIN – THIER DE HUY	1.000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN
PEPINSTER – WEGNEZ	110.000	Rue de Vovegnez, 47	4860	PEPINSTER
LIÈGE – GROSSE-BATTES	59.041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX – ESNEUX	7.500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE – SOUMAGNE	9.850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER – GOFFONTAINE	30.000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY – SAINT-REMY	6.200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS - ENGIS	22.200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT
OUPEYE - LIÈGE – OUPEYE	446.500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE – LA BROUCK	13.600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME – LA MULE	2.850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
LONTZEN – LONTZEN	4.700	Mülenweg	4710	LONTZEN
STAVELOT - COO	1.400	Plopsa Coo	4970	STAVELOT
LIÈGE - SCLESSIN	150.000	Rue Verte Voie, 80	4000	SCLESSIN
AYWAILLE - AYWAILLE	9.050	Av. François Cornesse, 134	4920	AYWAILLE
AMAY - AMAY	54.200	Rue de la Centrale, 20	4540	AMAY
HERVE - HERVE	36.500	La Bouhaye	4651	HERVE

Sur les 5 dernières années, l'évolution des coûts d'exploitation à l'équivalent habitant se présente comme suit :

	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
2010	16.827.960 €	999.431	16,83 €
2014	22.263.349 €	1.233.681	18,04 €



3. ÉGOUTTAGE

La directive européenne 91/271 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines requiert des états membres qu'ils équipent leur territoire de systèmes de collecte d'eaux usées pour des échéances fixées notamment selon l'importance de l'agglomération concernée. Aux yeux de l'Europe, la notion de « collecte des eaux usées » recouvre aussi bien les collecteurs d'assainissement que l'égouttage communal.

L'eau étant une compétence quasi entièrement régionalisée, c'est à la Wallonie qu'incombe, pour son territoire, l'implémentation de cette directive. Une stratégie permettant une vision globale du problème de la collecte des eaux usées a été mise en place et traduite notamment par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.).

Cette stratégie permet la meilleure planification des travaux en considérant comme prioritaire, l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif aux P.A.S.H.

Afin de permettre à la Wallonie de se conformer à ses obligations européennes en matière de collecte des eaux usées dans les meilleurs délais, le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé un système de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part des communes dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.

Dans ce système, la S.P.G.E. confie à l'A.I.D.E., en tant qu'organisme d'assainissement agréé (O.A.A.), la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'A.I.D.E. devient ainsi le maître d'ouvrage de tous les travaux d'égouttage qui sont réalisés par les villes et communes de la Province de Liège dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Les ouvrages réalisés dans ce système sont propriété de la S.P.G.E. mais leur gestion et leur entretien restent de compétence communale.

Les communes conservent la possibilité, en toute autonomie, de recourir à l'aide régionale classique, en dehors du système précité. On notera toutefois que toutes les villes et communes concernées de la Province de Liège ont désormais opté pour le système de financement de l'égouttage par la S.P.G.E.

Le système de financement s'est tout d'abord concrétisé au travers du contrat d'agglomération, signé entre chaque commune concernée, l'A.I.D.E., la S.P.G.E. et la Région wallonne, qui a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2001-2003 (partim), 2004-2006 et 2007-2009.

En sa séance du 29 avril 2010, tirant parti de six années d'expérience, le Gouvernement wallon, sur proposition de la S.P.G.E., a décidé de remplacer le contrat d'agglomération par le contrat d'égouttage, évolution naturelle du précédent.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 17 février 2011 (M.B. du 23 mars 2011) modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau reconnaît le contrat d'égouttage et ses principes de financement.

Le contrat d'égouttage s'applique à partir des plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, il s'applique donc aux actuels plans d'investissement communaux (PIC) 2013-2016 et plans d'infrastructure.

LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE

a) L'unicité du contrat d'égouttage

Alors que la commune signait un ou plusieurs contrats d'agglomération, le contrat d'égouttage est unique.

Les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne font plus l'objet d'avenants au contrat, comme le prévoyaient les contrats d'agglomération. Le fait d'être retenus dans un programme triennal, dans un plan d'investissement communal ou dans un plan d'infrastructure approuvé suffit.

b) Les priorités

En mars 2013, le Conseil d'administration de la S.P.G.E. a actualisé les priorités d'égouttage.

Celles-ci intègrent désormais, outre les impositions données par la directive 91/271 sur la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines, les mesures prises dans les plans de gestion des districts hydrographiques wallons, adoptés en juin 2013 par le Gouvernement wallon dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »).

Les priorités ainsi définies pour la pose de nouveaux égouts sont les suivantes :

Priorité 1	Agglomérations reprises aux contentieux pour la collecte et dont le taux de collecte est < 98%.
Priorité 2	 2.1. Zones captives (périphériques) des agglomérations reprises en priorité "1" 2.2. Agglomérations > 2.000 E.H. non reprises aux contentieux et dont le taux de collecte est < 98%. 2.3. Agglomérations de zones prioritaires pour des raisons environnementales et dont le taux de collecte est < 98%. 2.4 Agglomérations situées dans des masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé en 2015 et dont le taux de collecte est < 98%.
Priorité 3	 3.1. Autres zones captives d'agglomérations > 2.000 E.H. n'atteignant pas 98% de taux de collecte. 3.2. Agglomérations situées dans des masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé en 2021 et dont le taux de collecte est < 98%
Priorité 4	Solde de toute zone reprise en assainissement collectif.

La priorité d'égouttage est modulée en fonction des éléments suivants :

- l'opportunité d'égouttage: en cas de travaux d'égouttage non conjoints avec d'autres travaux en vue d'une coordination avec d'autres impétrants ou le gestionnaire de voirie (travaux conjoints subsidiés), la priorité d'égouttage est diminuée d'un niveau;
- l'état de l'épuration : lorsque l'épuration (station et collecteur) n'est pas reprise à un programme d'investissements, la priorité d'égouttage est diminuée d'un niveau.

En outre, les modalités d'application de ces priorités sont définies comme suit :

- ▶ la S.P.G.E. se concentre prioritairement sur la réalisation de l'égouttage de priorités «1» ou «2» ;
- un dossier de priorité moindre peut être introduit s'il répond à des impératifs locaux dûment justifiés, telle une décision judiciaire ;
- hormis cas de force majeure, un dossier de priorité moindre ne peut être accepté que si les objectifs d'une priorité plus élevée sont rencontrés au sein de la commune;
- les priorités d'égouttage ne s'appliquent pas lors de la reconstruction ou la réhabilitation d'égouts existants pour autant que la station d'épuration existe et que les travaux prévus se fassent conjointement avec d'autres travaux, qu'ils soient ou non subsidiés.

La priorité à accorder à un égouttage est donc évaluée au sein de la commune elle-même.



Il est donc primordial que notre Intercommunale travaille en étroite collaboration avec les communes à l'élaboration de leur programme de manière à permettre d'atteindre les objectifs européens précités dans les meilleurs délais.

En effet, l'objectif actuel de la S.P.G.E. est d'atteindre un taux d'égouttage de 98 % dans les zones concernées par les contentieux européens (priorités 1 et 2 ci-avant).

Tous les PIC 2013-2016 et plans d'infrastructures ont été approuvés et, comme tels, prévoient la réalisation d'environ 68 km d'égouts, toutes priorités confondues, dont 37 km d'égouts en priorités 1 ou 2.

L'effort devra donc être maintenu dans les prochaines années. L'A.I.D.E. mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, en étroite collaboration avec les communes, ces objectifs soient atteints dans des délais raisonnables.

c) Le financement

Le système de financement de l'égouttage prioritaire permet une diminution substantielle de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage selon les modalités suivantes :

- la propriété de l'égouttage prioritaire est transférée de la commune à la S.P.G.E. en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la S.P.G.E. devient le maître d'ouvrage à la place de la commune, mission ensuite déléguée à l'organisme d'assainissement agréé (0.A.A.), l'A.I.D.E. en province de Liège;
- le coût de l'emprunt est pris en charge par la S.P.G.E.;
- la participation financière de la commune est a priori de 42 % du coût des travaux sauf deux exceptions;
 - en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt qu'un report du dossier dans un programme ultérieur, le contrat d'égouttage propose à la commune une modulation du financement en fonction de la densité urbaine constatée sur terrain, la participation de la commune n'excédant toutefois jamais 80 %;
 - la participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est réduite à 21 % pour autant que la section de la canalisation ne soit pas augmentée;
- la participation financière de la commune se traduit par une prise de participation dans le capital « égouttage » de l'A.I.D.E, qui reprend directement des parts dans le capital de la S.P.G.E. pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la S.P.G.E. rachète à la commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique. Sa participation est libérée par la commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5 % par an ;
- la réalisation des cadastres de réseaux d'égouttage, comprenant l'inspection visuelle des conduites et la caractérisation des ouvrages, est intégralement financée par la S.P.G.E. Toutefois, l'éventuel curage des canalisations, considéré comme une opération d'entretien courant, est à ce titre à charge de la commune.

À ce jour, septante-neuf communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002, les cinq dernières communes (AMEL, BURDINNE, CLAVIER, STOUMONT et TINLOT) n'étant a priori pas encore concernées par la réalisation d'égouts, ce qui pourrait être le cas si, lors de l'approbation des études de zone par le Gouvernement wallon, un régime d'assainissement collectif devait être affecté à certaines zones d'assainissement autonome ou transitoire situées sur leur territoire.

COMMUNES AYANT SIGNÉ LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE AU 31/12/2014

AMAY	DONCEEL	LIÈGE	SAINT-VITH
ANS	ENGIS	LIERNEUX	SERAING
ANTHISNES	ESNEUX	LIMBOURG	SOUMAGNE
AUBEL	EUPEN	LINCENT	SPA
AWANS	FAIMES	LONTZEN	SPRIMONT
AYWAILLE	FERRIÈRES	MALMEDY	STAVELOT
BAELEN	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MARCHIN	THEUX
BASSENGE	FLÉMALLE	MODAVE	THIMISTER-CLERMONT
BERLOZ	FLÉRON	NANDRIN	TROIS-PONTS
BEYNE-HEUSAY	GEER	NEUPRÉ	TROOZ
BLEGNY	GRACE-HOLLOGNE	OLNE	VERLAINE
BRAIVES	HAMOIR	OREYE	VERVIERS
BULLINGEN	HANNUT	OUFFET	VILLERS-LE-BOUILLET
BURG-REULAND	HERON	OUPEYE	VISÉ
BUTGENBACH	HERSTAL	PEPINSTER	WAIMES
CHAUDFONTAINE	HERVE	PLOMBIÈRES	WANZE
COMBLAIN-AU-PONT	HUY	RAEREN	WAREMME
CRISNÉE	JALHAY	REMICOURT	WASSEIGES
DALHEM	JUPRELLE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WELKENRAEDT
DISON	KELMIS	SAINT-NICOLAS	



4. CADASTRES

La directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, mieux connue sous l'acronyme INSPIRE, enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer, et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion. Les réseaux d'égouts sont visés par l'article 6b et le point 6 de l'annexe III de cette directive.

Afin de répondre à ces objectifs, à l'initiative conjointe des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E., est né le concept d'un S.I.G. (Système d'Information Géographique), centralisé pour tous les organismes d'assainissement agréés, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques (comme par exemple : les matériaux constitutifs, le type de trappillon, les moyens d'accès, etc.) ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc.

Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettent de rencontrer plusieurs objectifs :

- obtenir un cadastre précis des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis ;
- permettre une gestion rationnelle de la maintenance des ouvrages ;
- permettre un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations et des accessoires, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement;
- permettre, à terme, la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la localisation (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs ;
- permettre, via l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs;
- apporter une réponse aux exigences de la directive 2007/2 précitée (INSPIRE) en ce qui concerne les réseaux d'égouttage communaux et, d'une manière générale, des installations de collecte et de traitement des eaux.

Cette initiative commune et d'intérêt collectif a été concrétisée, dans ses aspects techniques, organisationnels et financiers, par une convention établie en juillet 2009 entre la S.P.G.E et chacun des organismes d'assainissement agréés. Cette convention fixe les droits et obligations réciproques de la S.P.G.E. et de l'A.I.D.E. En résumé, la S.P.G.E. s'occupe des aspects techniques (matériel informatique commun, logiciel InfoNet de gestion, structuration, standardisation et maintenance de la base de données et des modalités d'acquisition, mise en ligne des informations cartographiques résultantes, gestion des droits d'accès, etc.), l'A.I.D.E., quant à elle, alimente la base de données à l'occasion des nouveaux chantiers et à l'aide de marchés de cadastre pour les ouvrages existants. Elle s'engage également à exploiter la base de données dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Les données recueillies lors des cadastres sont à destination exclusive de la S.P.G.E., de l'A.I.D.E. et des communes, chacune en fonction de son ressort territorial. Les données ne peuvent être vendues, cédées ou transmises à des tiers que moyennant l'accord écrit explicite des parties concernées.

La convention prévoit également la possibilité pour la S.P.G.E. d'acquérir des données existantes, selon des modalités à définir.

Après quelques études pilotes qui ont permis d'optimaliser les procédures d'acquisition des données et la structure de la base de données, divers marchés de cadastre en vue de recueillir les informations sur des réseaux existants ont été lancés. Les cadastres spécifiques à la reconnaissance des réseaux d'égouttage existants relèvent de l'égouttage prioritaire et doivent être repris dans un plan triennal.

À ses débuts, le programme de cadastre des réseaux n'a pas été planifié. Par contre, comme le demande la convention précitée, un planning de collecte des informations sur les ouvrages existants a été établi.

Le programme quinquennal d'investissements 2010-2014 de la S.P.G.E., approuvé par le Gouvernement wallon le 1er avril 2010, prévoit, pour tout le territoire de la Région wallonne, une somme de 10.000.000 € pour la réalisation du cadastre des égouts des agglomérations relevant des contentieux européens.

À sa demande, un programme de cadastres a été proposé et approuvé par la S.P.G.E. pour la période 2010-2015 en vue de pouvoir disposer, au terme de ces cing années :

- dans le cadre de DIHEC, d'un cadastre complet des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis (collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, etc.) lui appartenant;
- dans le cadre de DIHEC, d'un cadastre complet des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis (collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, etc.) réalisés avant sa création;
- dans le cadre du budget précité, d'un cadastre complet des égouts lui appartenant.

Les cadastres des égouts communaux doivent être inscrits dans les plans triennaux, les plans d'infrastructure ou les plans d'investissements communaux. Il est également possible, pour les agglomérations relevant des contentieux européens, de faire financer des cadastres dans le cadre du budget spécial voté par le Gouvernement wallon, il faut toutefois souligner que, dans le cadre de ce budget, les éventuels curages de canalisations restent exclusivement à charge communale.

Les résultats de ces cadastres sont intégrés dans le S.I.G. précité qui permet, outre l'édition de cartes thématiques, une meilleure gestion des réseaux et ouvrages d'assainissement.

L'exactitude des données, notamment topographiques, est garantie par le recours obligatoire à des géomètresexperts, exigence déjà présente dans les marchés de travaux de l'A.I.D.E. depuis 2007, y compris pour les travaux d'égouttage. Ces géomètres sont également chargés, depuis le 1er septembre 2009, de caractériser les ouvrages selon un canevas précis permettant l'intégration des données dans la base de données InfoNet.

Une cellule spécifique a été créée au sein de la direction Investissements, avec engagement d'un géomaticien spécialisé en S.I.G. (système d'information géographique) pour veiller à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation correcte de la base de données et au développement de l'exploitation de celles-ci. Les prestations de cet agent sont prises en charge par la S.P.G.E. dans le cadre des frais d'exploitation. Un agent technique a été affecté au suivi et à la surveillance des opérations de cadastre sur terrain.

Les cadastres font l'objet de marchés de services dont l'étude, la direction et la surveillance sont rémunérées par la S.P.G.E. selon les termes du contrat de service.

En 2014, la situation des différents marchés de cadastre est la suivante.



Cadastre de réseaux d'assainissement -bis

Le réseau de collecteurs supérieurs, inférieurs et mixtes de démergement, des exutoires et des conduites de refoulement compte quelque 213 km de canalisations.

Le cadastre de ces réseaux est programmé en 5 années (2011-2015) et, vu l'ampleur, a jusqu'à présent fait l'objet de marchés de services. L'avancement de ces dossiers au 31 décembre 2014 est repris dans le tableau ci-dessous.

Dossiers	Longueur	Montants HTVA	État du dossier
Cadastre des réseaux des stations de pompage de démergement n°3, 5 et 6 de Seraing et du réseau de la station de pompage n°2 de Cheratte	18,5 km	184.062 €	Marché en cours
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 4 - amont de Liège, rive droite) - 2011 - Lot 4	13,3 km	71.725 €	Marché en cours
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 1 - amont de Liège, rive gauche)	61 km	366.300 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 2 - amont de Liège, rive gauche)	47 km	281.000 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 3 - amont de Liège, rive droite)	21,7 km	201.500 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - Zone 00, partie 5	24,4 km	146.500 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - Zone 00, partie 6	30 km	180.000 €	En étude

Cadastres de réseaux d'assainissement

Le réseau de collecteurs et conduites de refoulement liés aux configurations d'assainissement compte quelque 307 km de canalisations posées ou rénovées par l'A.I.D.E.

Le cadastre des réseaux posés avant le 1^{er} septembre 2009 (date à partir de laquelle toute construction d'un nouvel ouvrage fait l'objet d'un cadastre devant être intégré dans InfoNet) est programmé en 5 années (2011-2015) et, vu l'ampleur, fait l'objet de marchés de services. L'avancement de ces dossiers au 31 décembre 2014 est repris dans le tableau ci-dessous.

Dossiers	Longueur	Montants HTVA	État du dossier
Cadastre de l'arrondissement de Waremme	29,7 km	9.194 €	Finalisé
Cadastre de réseaux d'assainissement - zones d'exploitation n°02 (partie 1), 04, 06 et 08 - 2011 - Lot 2	27,6 km	36.560 €	Finalisé
Cadastre de réseaux d'assainissement - zone d'exploitation n°03 - 2011 - Lot 1.	19,5 km	34.080 €	Marché en cours
Cadastre des réseaux d'assainissement - zones d'exploitation 12, 13 et 14 - 2011 - Lot 3	14,8 km	21.050 €	Finalisé
Cadastre de réseaux d'assainissement - zone d'exploitation n°09 (partie 1) - Lot 1	45,5 km	68.845 €	Marché en cours
Cadastre des réseaux d'assainissement - zone d'exploitation 09 (partie 2) - Lot 2	43,1 km	68.300 €	Marché en cours
Cadastre de réseaux d'assainissement - zones d'exploitation n°01, 02 (partie 2), 05, 10, 11 et 15	52 km	96.575 €	Marché en cours
Cadastre des réseaux d'assainissement - zone d'exploitation 00 - compléments	n.c.		

Cadastres d'égouttage appartenant à la S.P.G.E.

Les égouts communaux réalisés par la S.P.G.E. dans le cadre des contrats d'agglomération avant le 1^{er} septembre 2009 représentent quelque 175 km de canalisations. Pour rappel, à partir du 1^{er} septembre 2009, tout nouvel ouvrage fait l'objet d'un cadastre devant être intégré dans InfoNet.

La caractérisation des ouvrages posés dans ce cadre est programmée en 5 années (2011-2015) et est réalisée en interne, commune par commune, et avec l'aide d'agents communaux mis gracieusement à disposition lors des opérations d'inspection.

L'avancement de ces cadastres au 31 décembre 2014 est repris dans le tableau ci-dessous.

Villes et communes concernées	Longueur (Km)	Montant	État du dossier
AMAY	3,750	Interne	79%
ANS	0,163	Interne	100%
ANTHISNES		Interne	0%
BAELEN	1,487	Interne	0%
BASSENGE	0,224	Interne	100%
BERLOZ		Externe	100%
BLEGNY	1,775	Interne	100%
BRAIVES		Externe	100%
BULLINGEN		Interne	0%
BUTGENBACH		Interne	0%
CHAUDFONTAINE	4,008	Interne	47%
CRISNÉE		Externe	100%
DALHEM	1,931	Interne	100%
DONCEEL		Externe	100%
ENGIS	0,395	Interne	100%
EUPEN	5,163	Interne	6%
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER		Externe	100%
GEER		Externe	100%
GRÂCE-HOLLOGNE	3,279	Interne	93%
HANNUT		Externe	100%
HERSTAL	2,313	Interne	90%
HUY	2,361	Interne	0%
LIÈGE	0,395	Interne	0%
LINCENT		Externe	100%
LONTZEN	1,988	Interne	100%
MARCHIN	1,314	Interne	0%
OREYE		Externe	100%
REMICOURT		Externe	100%
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE		Externe	100%
SAINT-NICOLAS	0,395	Interne	0%
SERAING	2,297	Interne	32%



Villes et communes concernées	Longueur (Km)	Montant	État du dossier
VERLAINE	2,437	Interne	49%
VERVIERS		Interne	0%
VILLERS-LE-BOUILLET	1,497	Interne	0%
VISÉ	0,050	Interne	0%
WANZE	3,070	Interne	6%
WAREMME		Externe	100%
WASSEIGES		Externe	100%

Cadastres d'égouttage appartenant aux villes et communes et inscrits dans des plans triennaux ou d'infrastructure

Les égouts communaux réalisés antérieurs aux contrats d'agglomération ou réalisés en dehors de ceux-ci représentent environ 3.510 km de canalisations en Province de Liège.

Le cadastre de ces réseaux est soit proposé par la commune dans le cadre de ses plans triennaux ou d'infrastructure soit suggéré par l'A.I.D.E. dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux usées à traiter dans les stations d'épuration. La S.P.G.E. finance ces dossiers à 100% et en fonction de ses disponibilités budgétaires. On rappelle que si des curages sont nécessaires pour la réalisation d'endoscopies, ceux-ci sont à charge exclusive de la commune.

L'avancement des cadastres d'égouttages communaux réalisés par l'A.I.D.E. au 31 décembre 2014 est repris dans le tableau ci-dessous.

Villes et communes	Dossiers Longueur (k	cm)	Montants hTVA	Etat du dossier
AMAY	Cadastre du réseau d'égouttage du quartier du Roua	2	22.265 €	Finalisé
AWANS	Cadastre du ruisseau du Grand Roua et du réseau d'égouttage d'Awans	31	177.973 €	Finalisé
AWANS (Awans, Fooz, Hognoul, Othée et Villers-l'Evêque)	Cadastre du réseau d'égouttage d'Awans - Awans (partie), Fooz, Hognoul, Othée et Villers-l'Evêque	36	344.299 €	Finalisé
AYWAILLE	Cadastre du réseau d'égouttage de la rue de Marche	2,5	32.645 €	Finalisé
BLEGNY	Cadastre du réseau d'égouttage du quartier des rues Parfondvaux, Champ de Pihot et des Anémones	4	37.108 €	Finalisé
BUTGENBACH (Bütgenbach, Berg, Weywertz, Elsenborn et Nidrum)	Cadastre du réseau d'égouttage de Bütgenbach: Bütgenbach, Berg, Weywertz, Elsenborn et Nidrum	35	197.464 €	Finalisé
DONCEEL	Cadastre du village de Donceel	17,5	82.950 €	En cours
HERVE	Cadastre du réseau d'égouttage de la Ville de Herve - 1 ^{ère} partie	6	31.289 €	Finalisé
HERVE	Cadastre des réseaux de collecte de la station d'épuration de Herve et du réseau d'égouttage (2 ^{ème} partie)	5,1	4.415 €	Finalisé

Villes et communes	Dossiers		Montants hTVA	Etat du dossier
LIÈGE	Réparation des égouts de priorité 1 - zone IV - lot 1 : Cadastre du réseau d'assainissement de la Place Saint-Lambert	9	62.301 €	Finalisé
NEUPRÉ (Neuville-en-Condroz)	Cadastre du réseau d'égouttage de Neuville-en-Condroz (1 ^{ère} phase)	24,5	195.978 €	Finalisé
OREYE	Cadastre du centre d'Oreye	4,8	4.900 €	Marché en cours
OUFFET	Cadastre d'Ouffet (Ouffet, Ellemelle et Warzée)	20	94.001 €	Projet approuvé
OUPEYE (Hermalle-sous- Argenteau)	Cadastre du réseau d'Hermalle-sous-Argenteau	8,5	86.385 €	Finalisé
OUPEYE (Hermée)	Cadastre du réseau d'égouttage du village de Hermée	23,5	26.000€	Marché en cours
OUPEYE (Hermée, Heure-le-Romain, Haccourt)	Cadastre du réseau d'égouttage d'Oupeye (partie) : Hermée, Heure-le-Romain et Haccourt	49,5	348.613 €	Faillitte adjudicataire
RAEREN (Hauset, Eynatten et Lichtenbusch)	Cadastre du réseau d'égouttage de Hauset, Eynatten et Lichtenbusch	26	129.245 €	Marché en cours
SAINT-NICOLAS	Cadastre du réseau d'égouttage de Saint-Nicolas - Phase 1	45	94.290 €	Finalisé
SANKT-VITH (Recht et Rodt)	Cadastre du réseau d'égouttage de Recht et de Rodt	15,5	160.644 €	Finalisé
SERAING (Ougrée)	Cadastre phase 1 (Seraing Est)	75	290.690 €	Projet approuvé
VERVIERS	Cadastre du réseau d'égouttage de Verviers - phase 1 - zone ouest	37	122.020 €	Projet approuvé
WAREMME (Oleye)	Cadastre du réseau d'égouttage du quartier d'Oleye	8	43.920 €	Finalisé

Les cadastres de réseaux d'égout communaux programmés ou réalisés représentent environ 485,4 km de canalisations en Province de Liège.



Caractérisation des chambres de visite – Cadastre des égouts de la commune de Donceel



Caractérisation des chambres de visite – Cadastre des égouts de la commune de Donceel



5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE

De longue date, l'A.I.D.E. met ses compétences au service des villes et communes de la province de Liège.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a jeté les bases du développement des services rendus par l'A.I.D.E. aux villes et communes de la province de Liège.

Le plan stratégique adopté résultait d'un processus analytique et décisionnel découlant de la volonté du Conseil d'administration de l'A.I.D.E., en date du 2 mai 2011, «de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes».

En date du 20 juin 2011, l'Assemblée générale a décidé d'affecter 3.440.000 € en réserves disponibles. Considérant que les excédents budgétaires devaient être affectés à des prestations et services liés au cycle de l'eau et plus particulièrement à ce qui relève du coût-vérité à l'assainissement (C.V.A.) et au profit des communes associées, l'Assemblée générale a considéré que le budget nécessaire pour développer les services rendus aux communes serait totalement à charge de l'Association. Ce montant vient en appoint du budget de 292.000 € que la Province de Liège attribue annuellement consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Le service aux communes fonctionne au travers d'un guichet unique qui centralise les demandes et coordonne les réponses.

Les services que l'A.I.D.E. rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous la forme de cinq modules :

- le "pack de base";
- le module "gestion hydraulique des réseaux d'assainissement" ;
- le module "missions spécifiques";
- le module "exploitation de réseaux";
- le module "traitement des déchets de réseaux".

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept «in house» et, à ce titre, ne sont pas des marchés qui relèvent de la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

5.1. ACTIVITÉS 2014

5.1.1. LE PACK DE BASE

Le **pack de base** comprend les missions et services suivants :

- élaboration et gestion des P.A.S.H.;
- études de zone et leur suivi ;
- remise d'avis et expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement aux égouts ou d'épuration autonome :
- avis sur les permis d'urbanisation ;
- instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques ;
- suivi du phénomène de remontée des nappes aquifères ;
- études hydrauliques générales ;
- examen de problèmes locaux de gestion des eaux ;
- cadastres de réseaux :
- registre des raccordements particuliers ;
- audits d'ouvrages ;
- endoscopies de contrôle ;
- analyse des cadastres ;
- aide à la définition des besoins et planification des investissements ;
- projets d'assainissement autonome groupé ;
- exploitation des déversoirs d'orage communaux ;
- conseil et information des villes et communes ;
- visites d'ouvrages et participation à diverses manifestations ;
- participation aux contrats rivières ;
- organisation de séminaires d'information des agents communaux ;
- formation des agents communaux ;
- réalisation de supports d'information pour les particuliers.

En 2014, toutes les villes et communes affiliées ont fait appel au moins à un service du pack de base ou en ont bénéficié au travers d'études plus générales. Les différents services prestés en 2014 sont détaillés ci-après.

1. Élaboration et gestion des P.A.S.H.

La Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduaires : collectif, autonome ou transitoire.

Les P.A.S.H. définissent les régimes d'assainissement (collectif, transitoire, autonome) qui sont applicables sur le territoire et renseignent, à titre indicatif, les ouvrages d'assainissement collectifs, existants ou futurs. Les P.A.S.H. ont été publiés au Moniteur belge et sont complétés par les dispositions du Code de l'eau qui fixe notamment les droits et obligations liés aux différents régimes d'assainissement.

L'A.I.D.E. est chargée par le Code de l'eau d'instruire les modifications de régimes d'assainissement qui sont demandées par les communes, qui sont mises en évidence lors de l'examen approfondi des configurations d'assainissement ou qui sont dictées par les études des zones d'assainissement autonome prioritaires.



L'A.I.D.E. a contribué à dresser les P.A.S.H. pour les six sous-bassins hydrographiques qui concernent le territoire de la Province de Liège : Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Moselle, Ourthe et Vesdre. Elle a également activement contribué aux procédures d'adoption de ces documents en participant aux nombreuses réunions d'information du public dans le cadre des enquêtes légales.

Ces P.A.S.H. doivent être régulièrement mis à jour. L'A.I.D.E. est chargée d'instruire la mise à jour des P.A.S.H. par des études conduites de manière similaire aux études de zone, en vue de modifier le régime d'assainissement de zones urbanisables. Ces études sont conduites à la demande des communes ou menées d'initiative par l'A.I.D.E., en accord avec celles-ci.

Ce service trouve sa base légale dans le Code de l'eau.

Les rapports établis par l'A.I.D.E., après validation par la commune, sont transmis à la S.P.G.E. en vue de la mise à jour des P.A.S.H.

Les modifications ne deviennent effectives qu'après l'approbation de la modification du P.A.S.H. par le Gouvernement wallon et sa parution au Moniteur belge. Cette procédure comprend la consultation des communes et la réalisation, par leurs soins, d'une enquête publique. L'A.I.D.E. assure un soutien technique et informatif des communes dans le cadre de ces obligations légales.

En 2014, les demandes de modification de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes d'Anthisnes (centre du village), d'Aywaille (Emblève), de Bullange (Hasenvenn), de Clavier (Ocquier), de Liège (PCA canal de l'Ourthe à Angleur) de Lontzen (Sandstrasse et Johberg) et Soumagne (3 stations d'épuration communales).

En 2014, avec l'appui des organismes d'assainissement, la S.P.G.E. a poursuivi la première mise à jour des P.A.S.H. wallons depuis leur publication initiale. C'est ainsi que, pour la province de Liège seul le P.A.S.H. modifié de la Moselle doit encore être adopté par le Gouvernement wallon..

2. Études de zone et leur suivi

Études des zones d'assainissement autonome prioritaires

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome est paru au Moniteur belge du 7 juin 2007. Les études de zone ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par des zones prioritaires, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La S.P.G.E. a mandaté l'A.I.D.E. en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- certaines masses d'eau à risque de non atteinte du bon état en 2015 ;
- les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau *Natura 2000*.

L'A.I.D.E. est également chargée de réaliser les études de zone préalablement à la fixation des zones de prévention de captage par le Gouvernement wallon. Cette façon de procéder donne davantage de cohérence entre la décision de protection et les mesures éventuellement nécessaires pour assurer cette protection. La réalisation de ces études dépend essentiellement des demandes formulées par les préleveurs d'eau (publics ou privés) et, par nature, sont difficilement programmables. De même, l'ampleur de ces études est très variable en fonction de l'étendue géographique des aquifères concernés et de leur vulnérabilité naturelle.

Lors de l'approbation des études de zone par arrêté ministériel, les organismes d'assainissement sont chargés d'informer individuellement les propriétaires des immeubles, reconnus comme ayant une incidence sur les masses d'eau prioritaires, de leurs obligations en matière d'assainissement des eaux.

Outre l'établissement des listes de propriétaires et l'envoi de courriers nominatifs, cette obligation légale qui incombe à l'A.I.D.E. pour son ressort territorial implique des prestations d'information collective (à la demande des communes) ou individuelle (conseils techniques et administratifs, information sur les possibilités de primes, etc.).

En province de Liège, 62 zones de nature et d'ampleur géographiques diverses doivent être étudiées prioritairement. En plus de ces études, à la demande de la S.P.G.E., l'A.I.D.E. réalise une étude de zone pour chaque zone de prévention de captage d'eau potable dont les périmètres sont en cours d'approbation.

Situation des études de zone par sous-bassin hydrographique

Sous-bassin hydrographique de l'Amblève

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation	
	Trois-Ponts		
Masse d'eau à risque AM11R Étude commune A.I.D.E. et A.I.V.E.	Lierneux	En cours	
	Vielsalm		
7 d. heimede de Cer	Stavelot	_	
Zone de baignade de Coo	Trois-Ponts	En cours	
	Stavelot		
Masse d'eau à risque AM14R	Stoumont	Finalisée en 2010	
	Trois-Ponts		
M	Malmedy	_	
Masse d'eau à risque AM16R	Waimes	En cours	
	Aywaille		
Zone de baignade de Nonceveux	Stoumont	Finalisée en 2011	
	Theux		
7	Waimes	F: 1: / 0000	
Zone de baignade de Robertville	Bütgenbach	Finalisée en 2009	
7	Büllingen	F: 1: / 0040	
Zone de baignade de Bütgenbach	Bütgenbach	Finalisée en 2010	
Zone de baignade de Recht	Sankt-Vith	Finalisée en 2010	
Sept petites zones de prévention de captage	Divers	Finalisée en 2009	



Captage Robertville Lac G1 (SWDE 082)	Waimes	Finalisée en 2009	
Captage Waimes - Champagne D1 (SWDE 002)	Waimes	Approuvée en 2012	
Contago Duito et Courses (CA Dru Chourse 01)	Stoumont	Finalisée en 2009	
Captage Puits et Sources (SA Bru-Chevron 01)	Ferrières		
Captage Mont D1, D2, D3 (SWDE 056)	Aywaille	Finalisée en 2009	
Captage La Reid-Haut Regard D1, D2, D3, D4 (SWDE 095)	Theux	Approuvée en 2012	
Captage Petit Spai AD2, AD3	Trois-Ponts	Finalisée en 2009	
Captage Butgenbach P2 (AC Bütgenbach 010)	Bütgenbach	Approuvée en 2012	
Captage Puits Hütte (AC Bütgenbach 04)	Bütgenbach	Approuvée en 2012	
Captage Rodtervenn DR1, DR2 et DR3, Rodt Puits 92,99-1, 99-2 et 99-3 (AC Sankt-Vith 01)	Sankt-Vith	Approuvée en 2012	

Sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Captage Jandrain – Jandrenouille (Hannut - SWDE044)	Hannut	Finalisée en 2011

Sous-bassin hydrographique de la Meuse-aval

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation	
Massa d'agu à riagua MV2/D	Plombières	À initier	
Masse d'eau à risque MV24R	Welkenraedt		
Captage Puits communal P1 Sourbrodt (SWDE082)	Waimes	Finalisée en 2011	
Captage Ecluse P1 à P4 (SWDE004)	Amay	À initier	
	Braives		
0	Burdinne	À initier	
Captage Avins P1, P2 (SWDE035)	Hannut	A Initier	
	Wasseiges		
Captage Gemmenich D1 La Clouse (SWDE047)	Plombières	À initier	
Captages Waremme P1, P2, Bovenistier-Waremme P3,	Faimes	À initier	
Bovenistier-village P4 (SWDE054)	Waremme		
0 1 04 (CWDF004)	Donceel	Y	
Captage P1 (SWDE094)	Remicourt	À initier	
Captage P2 (SWDE113)	Remicourt	À initier	
Captage Puits P8 P9 P10 P11 (SA Interbrew)	Liège	À initier	
Captage Kon-Tiki P1 (KONTIKI)	Plombières	À initier	
Captage Bas Oha P4 P5 (SWDE053)	Wanze	À initier	
Captages Petit Avin, Pré à la Fontaine (CIESAC02)	Clavier	En cours	

Captage d'Eben-Emael (SWDE015)	Bassenge	Finalisée en 2012	
Captage Vivegnis P1, P2, P3, P4 et P6 (SWDE 045)	Oupeye	Finalisée en 2012	
Contage Spint André Languy C1 (CWDF101)	Blegny	À initier	
Captage Saint-André Loneux G1 (SWDE101)	Herve		
Captage Ben-Ahin (VIVAQUA)	Huy	Finalisée en 2012	
Combons Modern (VIVADITA)	Modave	En cours	
Captage Modave (VIVAQUA)	Clavier		
Captage de Glons Bas-Slins (SWDE016)	Bassenge	Finalisée en 2012	
Captage de Saint-Pierre (CILE004)	Modave	En cours	
Captages La Vanne, Grand Avin La Fontaine (CIESAC 01)	Clavier	Finalisée en 2011	
Contana Havalanna (Châtani da Pavillan) (VIVAQUA22)	Havelange	À initian	
Captage Havelange (Château de Bouillon) (VIVAQUA22)	Clavier	À initier	
Captage de Marchin, Chemin de Jamagne (VIVAQUA002)	Marchin	À initier	
Captage Elsenborn Puits Kuchelscheid (BUTGENBACH06)	Bütgenbach	À initier	
Captage Robertville Drain Pannensterz (BUTGENBACH07)	Bütgenbach	À initier	

Sous-bassin hydrographique de la Moselle

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation	
Zone de baignade Ouren	Burg-Reuland	En cours	
	Burg-Reuland		
Masse d'eau à risque ML06R (Natura 2000)	Sankt-Vith	En cours	
	Amel		
M II Y MIOED (N. 1. 2000)	Burg-Reuland	En cours	
Masse d'eau à risque ML05R (Natura 2000)	Gouvy		
Magaz d'agu à riagua MI 0/D (Natura 2000)	Burg-Reuland	Finalisés en 2010	
Masse d'eau à risque ML04R (Natura 2000)	Sankt-Vith	Finalisée en 2010	
Manage 4'ann à rianna MI (200 (Natura 2000)	Amel	Fig. 15-4 2010	
Masse d'eau à risque ML02R (Natura 2000)	Sankt-Vith	Finalisée en 2010	

Sous-bassin hydrographique de l'Ourthe

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
	Anthisnes	F: 1: / 2000
Managadianus Sirianus OU20D	Hamoir	
Masse d'eau à risque OU30R	Ouffet	Finalisée en 2009
	Comblain-au-Pont	



	Anthisnes		
	Esneux		
	Nandrin		
Masse d'eau à risque OU31R	Neupré	Finalisée en 2009	
	Ouffet		
	Tinlot		
	Clavier	Approuvée en 2012	
Captages du Néblon (CILE 002) Étude commune A.I.D.E. et A.I.V.E.	Ouffet		
	Durbuy		
Captage Pechet I, II (CILE 005)	Hamoir	Finalisée en 2009	
Captage Filot Benite Fontaine D1 (SWDE 074)	Hamoir	Finalisée en 2009	
0 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Ferrières		
Captage Werbomont D1, D2 (SWDE 072)	Stoumont	Approuvée en 2012	
Captage Puits du Moulin	Aywaille	Finalisée en 2009	
Captage En Tige de Ville	Tinlot	Finalisée en 2012	

Sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation	
Zone de baignade de Royompré	Jalhay	En cours	
	Theux		
Masse d'eau à risque VE13R	Jalhay	En cours	
	Spa		
	Spa		
	Jalhay		
Captages des eaux de Spa et environs (Spa)	Stavelot	En cours	
	Stoumont		
	Theux		
Captage Heuvel P1, G1 (SWDE014)	Baelen	Approuvée en 2012	
Captage Drains d'en bas, Drains d'en haut, Grand tunnel, la Chabotte, Source Derooz et Doux Fonds G1 (SWDE046)	Pepinster	Approuvée en 2012	
Captage Rultak et Louveterie (AC Limbourg 02)	Limbourg	Approuvée en 2012	
Captage Awieux (AC Theux05)	Theux	Finalisée en 2012	
Masse d'eau à risque (VE01R)	Raeren	Finalisée en 2010	

L'arrêté ministériel approuvant les conclusions d'une étude de zone fixe également l'échéance de mise en conformité des immeubles situés dans le périmètre de cette étude et confirmés en régime d'assainissement autonome. Ces immeubles doivent donc être équipés d'un système d'épuration individuel agréé pour une date précise.

Le Gouvernement wallon a confié aux O.A.A. le rôle d'informer individuellement les riverains concernés.

Les études de zone réalisées et transmises par l'A.I.D.E. ont reçu l'assentiment de la S.P.G.E. Leur approbation par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions est en cours, priorité étant donnée aux études relatives aux zones de protection de captage. Par contre, les conclusions de ces études qui proposent des modifications de régime d'assainissement sont d'ores et déjà intégrées dans les modifications ou propositions de modification des P.A.S.H.

En 2014, aucune nouvelle étude de zone n'a été approuvée par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions.

Études des zones d'assainissement transitoire

Comme précisé ci-avant, les P.A.S.H. déterminent les régimes d'assainissement applicables sur tout le territoire wallon : collectif, autonome ou transitoire.

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zone dont guestion ci-avant.

L'A.I.D.E. a pour mission de réaliser les études qui permettent d'affecter un régime d'assainissement définitif aux zones classées en régimes d'assainissement transitoire lors de l'élaboration des P.A.S.H. et pour lesquelles il était impossible alors de déterminer le régime adéquat.

Quand elles se présentaient dans les études de zone précitées, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (P.A.S.H.) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

On notera qu'à l'inverse des études de zone, si la zone en régime transitoire n'est pas reprise dans une zone prioritaire, l'attribution d'un régime d'assainissement, collectif ou autonome, n'entraîne aucune obligation de mise en conformité immédiate pour les communes ou les particuliers. Elles se traduisent à tout le moins par une modification du P.A.S.H. correspondant.

En 2014, la zone d'assainissement transitoire située le long de la Route Charlemagne (communes de Welkenraedt et Lontzen) et celle située Iterstrasse (commune de Raeren) sont en cours d'étude par l'A.I.D.E.

3. Remise d'avis et expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement aux égouts ou d'épuration autonome

Conformément aux dispositions du Code de l'eau, en tant qu'organisme d'assainissement agréé, l'A.I.D.E. instruit les demandes de dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout et les demandes de dérogation à l'obligation d'installer un système d'épuration individuel. L'instruction de ces demandes comprend à tout le moins une visite sur place, l'examen des incidences environnementales potentielles et la rédaction d'un rapport justificatif.

Par ailleurs, l'A.I.D.E. est régulièrement sollicitée par des particuliers pour certains problèmes liés à la gestion des eaux tels que les modalités de raccordement à l'égout, les dispositifs de traitement à mettre en place, les possibilités de dérogation, etc. Ce service se rend souvent à la demande de la commune et occasionnellement à la demande d'un particulier.

En 2014, 36 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 24 communes.



4. Avis sur les permis d'urbanisation

Ce service est rendu sur demande de l'autorité compétente pour l'instruction ou la délivrance des permis (région ou commune) et/ou du lotisseur. Cette démarche est quasi systématique pour les communes concernées par le démergement, elle est aléatoire dans le reste de la province. De nombreuses communes ignorent en effet qu'il est utile de faire appel à l'A.I.D.E. dans le cadre de l'instruction de permis d'urbanisme où la gestion des eaux et/ou des eaux usées pose problème.

En 2014, 177 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 44 communes.

5. Instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques

Dans le cadre de la législation sur les permis d'environnement, l'A.I.D.E. remet obligatoirement un avis circonstancié pour toute demande de permis introduite par une entreprise rejetant ses eaux usées dans les égouts publics.

Ces avis portent sur les modalités de rejet des eaux usées en quantité et en qualité en fonction des ouvrages de collecte et de traitement situés en aval.

En 2014, 144 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 43 communes.

6. Suivi du phénomène de remontée des nappes aquifères

L'arrêt des charbonnages et des installations d'exhaure qui permettaient l'exploitation du charbon à grande profondeur a profondément modifié l'hydrologie souterraine. Faute d'exhaure, les nappes phréatiques retrouvent progressivement à peu près les niveaux qu'elles atteignaient avant l'exploitation minière.

Ce phénomène de remontée des nappes est notamment mis en évidence par l'apparition de résurgences en pied de colline. Il est également à l'origine d'accidents graves de débourrage brusque de galeries noyées.

Ce phénomène, mis en évidence par l'A.I.D.E., fait l'objet d'un suivi scientifique mené par l'I.S.Se.P. et financé par la Région wallonne. L'A.I.D.E. participe régulièrement à ces travaux, dans l'intérêt des communes concernées.

7. Études hydrauliques générales

Certaines situations d'urbanisation ou certains projets d'ampleur susceptibles de provoquer des inondations nécessitent la réalisation d'études hydrauliques couvrant le territoire de plusieurs communes.

L'A.I.D.E soit participe au suivi de ces études soit les initie elle-même.

En 2014, 8 villes et communes ont fait appel ou ont bénéficié de ce service dans la continuité de l'année précédente.

8. Examen de problèmes locaux de gestion des eaux

Ce service est rendu à la demande des communes, au travers des contacts liés aux dossiers d'égouttage et/ou à l'exploitation des ouvrages d'assainissement.

L'A.I.D.E. analyse les problèmes locaux de gestion des eaux en vue d'en déterminer les causes et de donner des pistes de solution. Ce service nécessite des investigations de terrain avec parfois la réalisation d'endoscopies, l'analyse de la situation et l'élaboration d'un rapport circonstancié.

Awans	Étude diagnostique du village de Villers-l'Evêque en vue de dériver les eaux claires du réseau d'égouttage communal
Awans	Examen du projet de construction du bassin d'orage Bpost rue N. Heine
Awans, Bassenge, Fexhe-le-haut- Clocher, Flémalle, Grâce-Hollogne	Suivi du développement urbain de la zone aéroportuaire de Bierset : : - examen de l'évacuation des eaux de la zone de Stockis - examen du fonctionnement du bassin d'orage de Bierset et de la question de l'évacuation des eaux de surface de la zone de l'aéroport. Insuffisance d'égouts. Analyse des problèmes d'inondations - participation à l'examen des conséquences du développement de l'aéroport de Bierset sur le régime hydraulique du Geer à Bassenge - examen de l'étude hydraulique globale réalisée par la SPI et la SOWAER sur les développements pressentis de la zone aéroportuaire et des zones économiques associées sur la gestion des eaux usées et de ruissellement générées par ces infrastructures
Bassenge	Réflexion sur la gestion du bassin d'orage de la rue Verte Cour à Glons
Bassenge	Analyse du problème d'inondation rue Devant les Cours à Glons
Bassenge	Analyse concernant la mise en charge de l'égout rue de Brus au droit de l'habitation n°14
Bassenge	Analyse du problème de refoulement d'un avaloir dans la rue du Brouck
Chaudfontaine	Analyse du problème d'eaux claires et d'inondation rue des Combattants
Chaudfontaine	Analyse d'endoscopies réalisées Voies de Liège et de l'Ardenne
Clavier	Examen d'un problème d'égouttage à Ocquier
Comblain-au-Pont	Réflexion sur le futur égouttage du village d'Oneux
Fexhe-le-Clocher	Examen d'un problème d'égouttage rue de la Chapelle
Fléron	Analyse relatives aux inondations dans le quartier Arsène Falla - rue de la Briqueterie - rue des Cloutiers
Fléron	Analyse du problème d'inondations dans le quartier des rues de l'Eglise et du Bac
Hannut	Analyse de la problématique du DO aux abords du Ravel et de la rue Henri Fontaine
Hannut	Analyse des problèmes d'inondation dans le quartier de la rue Marquat et de la rue du Coquiamont à Merdorp
Hannut	Analyse des problèmes d'inondation dans le quartier Joseph Triffaux, rue de l'arbre Sainte Barbe à Petit Hallet
Hannut	Analyse des problèmes d'inondation dans le quartier des rues Jules Lisein, Dessous le Moustier, J. Lambrechts à Lens-Saint-Remy
Hannut	Analyse du problème d'assainissement des eaux usées du n°4 de la rue de la vallée à Thisnes
Herve	Analyse de l'égouttage de Battice
Herve	Analyse du problème d'inondations rue de Beauvallon
Liège	Analyse de l'égouttage de la rue de Sclessin
Liège, Beyne-Heusay	Analyse du fonctionnement des réseaux d'égouttage dans le bassin hydrographique du ruisseau des Moulins à Jupille
Liège	Egouttage du CHU – Analyse du projet de dédoublement de la galerie du Blanc Gravier
Liège	Recommandations en matière d'assainissement et gestion des eaux pluviales pour l'aménagement du Terril du Perron à Sclessin
Liège	Examen des conséquences du développement urbain du site Vaherlisse-Wérihet (Wandre) sur la gestion des eaux.
Liège	Analyse de l'égouttage du quartier du canal à Angleur
Liège	Examen des conséquences du réaménagement du site du Val Benoît

Limbourg	Analyse des problèmes d'inondations avenue Victor David et rue Ernest Solvay
Limbourg	Analyse des problèmes d'inondations rue Nouvelle Route à Bilstain
Oupeye	Examen d'un problème d'inondation rue du Broux
Pepinster	Conseils techniques pour la canalisation d'un fossé sur une quarantaine de mètres dans un chemin communal à partir du carrefour de la rue Grande Fontaine
Pepinster	Analyse des problèmes d'inondation au Virage de la Vierge et à Soiron Centre à hauteur de l'immeuble n°97
Remicourt	Analyse des problèmes d'inondation rues Basse-voie, Joseph Corrin et de l'Yerne à Hodeige
Saint-Nicolas	Analyse d'un problème d'inondation locale rue des Blés
Seraing	Analyse des possibilités de démergement du site de l'ancienne cokerie de Flémalle
Seraing	Examen de l'évacuation des eaux dans le cadre du projet Cristal Park au Val-Saint-Lambert
Seraing	Analyse en matière de gestion des eaux usées et de ruissellement de l'aménagement du site de la Poste
Seraing	Examen de l'extension de l'école provinciale de la formation. Analyse et recommandations
Seraing	Réflexion sur le démergement futur de la zone industrielle du fond de Seraing (rue Cockerill)
Seraing	Examen de l'égouttage de la rue Giordano Bruno
Seraing	Examen de la gestion des eaux usées et pluviales du projet d'aménagement de la zone « Trou du Lapin »
Seraing	Visite de la galerie Gosson à Jemeppe
Seraing	Examen de l'égouttage lié au lotissement Home ougréen à Boncelles
Verlaine	Analyse du problème d'inondation au carrefour entre la rue Vinâve des Stréats et la Grand Route
Verviers	Analyse du problème de pollution de la cascade située au niveau du n° 134 de la rue Haute Crotte
Visé	Recommandations dans le cadre de la réhabilitation du site du charbonnage du Hazard à Cheratte
Visé	Examen des problèmes d'insuffisances du réseau d'égouttage de Visé-centre suite aux inondations urbaines d'août 2011
Waremme	Examen d'un problème d'égouttage rue du Tumulus



Investigation des réseaux d'égouts communaux - Étude hydraulique générale du bassin du ruisseau des Moulins



Levé topographique – Problèmes d'inondations rue Saint-Donat à Anthisnes

9. Cadastres de réseaux

La S.P.G.E. offre des conditions financières avantageuses pour aider les communes à cadastrer leur égouttage (intervention de 100% des prestations à l'exception des éventuels curages des canalisations qui restent à charge des communes).

Ces cadastres doivent être inscrits dans les plans d'investissements communaux. Ils permettent d'obtenir un lever topographique précis des réseaux (en X, Y et Z), une caractérisation des ouvrages et une visualisation des canalisations (soit par zoomage à partir des chambres de visite, soit par endoscopie normalisée).

Une cellule spécifique a été mise en place pour assurer cette mission. Les cadastres de réseau sont, pour l'essentiel, réalisés par des prestataires de services extérieurs mais étudiés, surveillés, contrôlés et validés par l'A.I.D.E.

Toutes les communes ayant inscrit un cadastre dans leur programme d'investissements bénéficient donc du suivi du dossier par nos services.

En 2014, 11 villes et communes ont inscrit un projet de cadastre dans leur programme d'investissement et ont, ou vont, bénéficier de ce service.

10. Registre des raccordements particuliers

Ce service consiste à proposer aux communes une aide pour la tenue du registre des raccordements particuliers, imposé par le Code de l'eau et le contrat d'égouttage.

En 2014, aucune demande n'a été introduite dans ce cadre. Compte tenu de l'obligation de tenir à jour ce document, une méthodologie est en cours de développement au sein de nos services pour récupérer et encoder les informations liées au raccordement des riverains au fur et à mesure des chantiers d'égouttage qui se terminent.

11. Audits d'ouvrages

Ce service consiste à réaliser, pour compte d'une commune, l'audit de l'état, du dimensionnement et du fonctionnement d'ouvrages d'assainissement tels que canalisations, bassins d'orage, stations de pompage ou stations d'épuration (pour des zones en assainissement collectif ou en assainissement autonome groupé) et à émettre diverses recommandations au travers d'un rapport circonstancié.

Ce service est rendu de façon ponctuelle surtout en vue d'une reprise en exploitation de ces ouvrages par l'A.I.D.E. Ces audits sont habituellement réalisés par les services d'exploitation de l'A.I.D.E. avec, le cas échéant, une validation par le bureau d'études.

En 2014, 14 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 6 communes.

12. Endoscopies de contrôle

L'A.I.D.E. possède une camionnette équipée de caméras de haute technologie permettant d'assurer l'endoscopie de canalisations non visitables.

Une première caméra permet de réaliser des endoscopies de conduites de 250 mm minimum de diamètre et sur une longueur totale de 400 mètres. Une seconde, dédiée aux petites sections, permet l'examen de conduites inférieures à 250 mm de diamètre mais sur une longueur maximum de 50 mètres.

Ce matériel est prioritairement utilisé par l'A.I.D.E. pour l'examen de ses propres ouvrages de collecte.



Lorsqu'une commune rencontre un problème ponctuel sur certains tronçons de son réseau d'égouttage ou encore qu'elle souhaite le connaître plus en détail, notamment pour la vérification de l'état des égouts dans le cadre de travaux de voirie nécessitant la vérification du bon état de la canalisation d'égouttage en place, l'A.I.D.E. peut réaliser une endoscopie ponctuelle des troncons concernés.

Un rapport d'endoscopie comprenant des photographies du réseau examiné et les commentaires ad hoc sur les anomalies observées est remis aux services communaux à l'issue de l'endoscopie. Le service proposé en ce domaine par l'A.I.D.E. est un service ponctuel.

En 2014, 26 demandes ont été satisfaites dans ce cadre et concernent 17 communes.

13. Analyse des cadastres

L'analyse des cadastres vise à exploiter les informations brutes recueillies lors des cadastres de réseau en vue de caractériser, selon une méthodologie précise, l'état des canalisations et des ouvrages, de déterminer les travaux de réhabilitation ou de maintenance nécessaires et à programmer et planifier leur réalisation. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision

En 2014, une seule demande a été introduite et traitée dans ce cadre.

14. Aide à la définition des besoins et planification des investissements

Ce service consiste à analyser les propositions de programmes et de modifications de programmes d'investissements communaux et de remettre un avis circonstancié à la S.P.G.E. sur l'opportunité, la pertinence et les particularités des projets d'égouttage proposés.

Dans le cadre de ces analyses, l'A.I.D.E. est également tenue de vérifier l'état des canalisations pour tous les projets de réfection de voirie que les communes prévoient dans leur programme. Cette vérification nécessite des prestations des services de la direction Exploitation qui utilisent le matériel d'endoscopie.

En 2013, l'A.I.D.E. a assisté les villes et communes de la province de Liège dans le suivi des modifications des plans triennaux (ou d'infrastructure) 2010-2012 et dans l'élaboration des nouveaux programmes d'investissements communaux 2013-2016. Elle a également participé à l'analyse de dossiers de voirie dans le cadre des droits de tirage, et a effectué de nombreuses endoscopies de contrôle. Ces missions ont été poursuivies au cours du premier semestre 2014. Elles ont encore concerné 75 communes.

15. Projets d'assainissement autonome groupé

Ce service consiste à aider les communes à apporter une solution technique appropriée au traitement groupé des eaux usées dans les zones en assainissement autonome.

Ce service est rendu à la demande et, plus particulièrement, dans le cadre des projets de lotissements où la réalisation d'une station d'épuration permet de traiter également les eaux usées provenant d'une partie d'un village. Cette intervention de l'A.I.D.E. est de nature à faciliter une reprise en exploitation ultérieure de ces installations par l'A.I.D.E. et la S.P.G.E.

Ce service nécessite l'intervention des services de la direction Investissements, pour l'instruction de la demande, et des services de la direction Exploitation, pour l'analyse des caractéristiques de la station d'épuration autonome groupée à réaliser en vue de sa reprise en exploitation par l'A.I.D.E.

En 2014, une seule demande a été introduite et traitée dans ce cadre.

16. Exploitation des déversoirs d'orage communaux

Ce service consiste à inspecter, à nettoyer et à régler les déversoirs d'orage établis sur les réseaux d'égouttage soit pour prélever les eaux usées et les acheminer vers la station d'épuration, soit pour soulager les réseaux d'égouttage en aval. Ces opérations sont réalisées selon une fréquence déterminée par la sensibilité de l'ouvrage aux obstructions.

En 2014, l'A.I.D.E. a poursuivi l'exploitation de nonante-sept déversoirs communaux, essentiellement en vue d'une meilleure reprise des eaux usées vers les stations d'épuration.

17. Conseil et information des villes et communes

La réglementation wallonne en matière de gestion des eaux peut paraître complexe. Elle suscite régulièrement maintes questions de la part des mandataires, des agents communaux et des particuliers en matière d'aménagement du territoire et d'impositions urbanistiques.

L'A.I.D.E. répond à toutes les questions émanant des villes et communes affiliées, souvent liées à des situations réelles et généralement complexes. L'objectif de ce service est d'élaborer des documents d'information vulgarisés à usage des mandataires et agents communaux en matière de gestion des eaux usées, d'organiser des séances d'information, etc.

Un guide méthodologique a été rédigé en collaboration avec les autres organismes d'assainissement agréés wallons et l'Union des villes et communes de Wallonie. Il est téléchargeable, en français et en allemand, à partir des sites Internet d'AQUAWAL et de l'U.V.C.W. Le lien est également accessible sur le site Internet de l'A.I.D.E.

Le site Internet de l'A.I.D.E. est un média utilisé pour publier davantage d'informations techniques. Il a été remodelé dans ce sens en 2011 pour mieux répondre à ces attentes. Dans le courant de l'année 2014, le site Internet a régulièrement été mis à jour pour présenter les services aux communes.

En 2014, une seule commune a fait spécifiquement appel à ce service.

18. Visites d'ouvrages et participation à diverses manifestations

Ce service à la population et aux communes est rendu de longue date. Il a été davantage structuré avec la mise en service d'infrastructures pédagogiques adaptées sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Il prend plusieurs formes : visites guidées d'ouvrages de traitement, participations à diverses manifestations (Journées Portes ouvertes, Journées de l'Eau, Journées Place aux enfants, Journées du Patrimoine, Journées Entreprises, etc.), le prêt de panneaux d'information, etc.

En ce qui concerne la visite d'ouvrages par les écoles, l'A.I.D.E. intervient financièrement dans le coût du transport des élèves.

En 2014, 139 manifestations et visites quidées ont attiré quelque 3.500 personnes dans nos installations.

19. Participation aux contrats rivières

Les contrats de rivière sont des lieux de proximité, d'échanges et d'actions communes en vue d'une protection accrue des milieux naturels. Au total, ce sont 63 communes de la province de Liège qui sont engagées dans un ou plusieurs contrats de rivière.

L'A.I.D.E. participe activement aux travaux des contrats de rivière existants en province de Liège et repris ci-après (onze en comptant les sous-comités de la Meuse aval). Elle apporte ainsi ses compétences aux villes et communes impliquées dans ces actions.



Amblève	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.		
Dyle-Gette	Hannut, Lincent.		
Meuse aval et affluents	Fin 2010, contrat de rivière constitué par la fusion des contrats de rivière du Haut Geer, du Hoyoux et de la Mehaigne et auxquels se sont ajoutés les comités de rivière du Bas Geer en février 2012 et de la Berwinne-Julienne en novembre 2011.		
- Bas Geer	Ans, Awans, Bassenge, Juprelle		
- Berwinne-Julienne	Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Soumagne, Thimister-Clermont		
- Haut Geer	Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimes, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme.		
- Hoyoux	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Tinlot.		
- Mehaigne	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.		
Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.		
Ourthe	Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont.		
Vesdre	Baelen, Chaudfontaine, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Theux, Trooz, Verviers, Waimes, Welkenraedt.		

20. Organisation de séminaires d'information des agents communaux

L'A.I.D.E. organise, à destination des mandataires et agents techniques communaux, des journées d'information sur des sujets relatifs à la gestion des eaux, journées qui permettent également des échanges d'expérience entre participants. Les Assises de l'Eau, organisées annuellement par AQUAWAL, et auxquelles participe activement l'A.I.D.E., sont un rendez-vous désormais incontournable pour les représentants des villes et communes wallonnes.

Aucune demande n'a été formulée en ce sens en 2014. L'A.I.D.E. prendra l'initiative d'un tel évènement.

21. Formation d'agents communaux

L'A.I.D.E. peut apporter son aide et partager son expérience en matière de gestion et d'exploitation de réseaux, de stations de pompage et de stations d'épuration en organisant une formation spécifique d'agents communaux.

Aucune demande n'a été reçue en 2014 pour ce service

22. Réalisation de supports d'information pour les particuliers

L'A.I.D.E. peut réaliser des documents vulgarisés et rigoureux à destination des particuliers et diffusés par les communes pour les informer de leurs droits et devoirs en matière de gestion des eaux usées.

Aucune demande n'a été formulée en ce sens en 2014.

5.1.2. LE MODULE 1 "GESTION HYDRAULIQUE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT"

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention et rémunération appropriées, au module de gestion hydraulique des réseaux d'assainissement qui, dès lors que le cadastre des réseaux communaux est disponible et à partir de celui-ci, permet de délivrer aux communes, à la demande, un audit de fonctionnement hydraulique des réseaux existants, une évaluation des modifications de réseaux (impact de travaux sur réseaux, recherche de solutions contre les inondations urbaines, ajout de lotissements, etc.).

En 2014, deux communes se sont intéressées à ce module.

Une de ces communes, disposant du cadastre de son réseau, a été retenue comme projet pilote. La deuxième commune, quant à elle, doit d'abord réaliser le cadastre de son réseau au travers de son programme d'investissements communal.

5.1.3. LE MODULE 2 "MISSIONS SPÉCIFIQUES"

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention et rémunération appropriées, au module Missions spécifiques proposant actuellement deux services : l'analyse technique détaillée des projets de lotissements et la surveillance de la réalisation d'égouttage et/ou d'ouvrage de gestion des eaux de pluie dans les lotissements.

En 2014, plusieurs communes ont manifesté un réel intérêt pour ce module, mais une seule commune a concrétisé sa demande. Elle a été retenue pour réaliser un projet pilote.

5.1.4. LE MODULE 3 "EXPLOITATION DE RÉSEAUX"

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention et rémunération appropriées, au module Exploitation de réseaux qui permet aux communes d'obtenir une aide de l'A.I.D.E. pour exploiter certains ouvrages de leur réseau. Ce module est personnalisable en y incluant, selon les besoins, les ouvrages électromécaniques (stations d'épuration, stations de pompage), les ouvrages singuliers (déversoirs d'orage, bassins d'orage, ...) voire les égouts proprement dits.

En 2014, 15 villes et communes ont fait appel à ce module :

- trois communes pour l'exploitation de stations d'épuration ;
- quatre villes et communes pour l'exploitation de stations de pompage;
- sept villes et communes pour l'exploitation de bassins d'orage ;
- une commune pour l'exploitation de son réseau d'égouttage. Il s'agit de la commune qui a fait appel au module 1 pour une analyse de fonctionnement hydraulique de son réseau, mais qui ne possède pas de cadastre de ses réseaux. Il n'est donc pas possible d'accéder à sa demande pour l'instant. L'A.I.D.E. assiste la commune dans ses démarches.

En 2014, ces villes et communes ont confirmé leur demande en y incluant, pour certaines, des ouvrages supplémentaires.



Suite à l'approbation par le Conseil d'administration en sa séance du 6 octobre 2014 d'une convention d'exploitation standard pour l'ensemble des ouvrages et des communes affiliées, ces dossiers vont pouvoir être finalisés en 2015.

L'A.I.D.E. exploite également, sous convention et pour le compte des communes, les ouvrages suivants :

- la station de pompage de Coronmeuse à Liège ;
- la station de pompage de Cheratte 2 à Visé ;
- la station de pompage de Hamoir ;
- la station de pompage de Gravier de Ransy à Chaudfontaine.

5.1.5. LE MODULE 4 "TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RÉSEAUX"

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention et rémunération appropriées, au module Traitement des déchets de réseaux qui assure à tout le moins la réception et le traitement des produits de curage des réseaux (curures d'avaloirs, résidus de curage d'égouts, nettoyage de bassins d'orage ou de puisards de pompage) et, en option, la participation à un réseau de collecte et de transport de ces produits vers un centre de traitement.

Ces demandes ont pour origine la réalisation des cadastres qui nécessitent le nettoyage des canalisations pour permettre l'examen visuel du réseau et l'entretien normal des réseaux pour assurer leur bon fonctionnement. Actuellement, les P.C.R.A. (produits de curage des réseaux d'assainissement) sont reçus et traités gratuitement au centre de traitement de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Une réflexion est en cours à la S.P.G.E. d'une part, pour déterminer la répartition spatiale de centres de regroupement et de centres de traitement sur le territoire wallon et, d'autre part, pour éventuellement établir un tarif. Tant que cette réflexion n'a pas abouti et que la position géographique des centres précités n'est pas connue, il est difficile de mettre en place un système de collecte de ces déchets.

En 2014, 52 villes et communes ont bénéficié de ce module, pour un total de 3.560 tonnes de déchets de réseaux et une production de 1.007 tonnes de sable lavé, valorisé vers des filières de recyclage « Travaux publics ».

5.2. ÉVALUATION

L'année 2013 a été l'année de démarrage du projet qui trouve progressivement son rythme et ses méthodes. Il est encore difficile d'établir un bilan significatif de ces deux années d'activité. Toutefois, il peut être affirmé que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt certain et croissant auprès des affiliés.

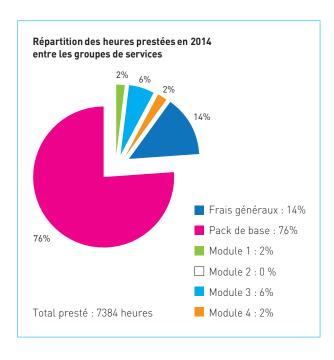
Les services qui étaient déjà rendus antérieurement, et que la mise en place d'un département spécifique a simplement mieux structurés, assurent un volume constant d'activité et ont évidemment confirmé leur progression.

Durant l'année 2014, certains nouveaux services offerts ont fait l'objet de réflexions afin de mettre en place des méthodes et des outils spécifiques comme, par exemple, les analyses de cadastre, les simulations hydrodynamiques des réseaux d'égouttage, les remises d'avis sur les permis d'urbanisme, les analyses des projets de lotissements, la tenue des registres des raccordements particuliers, les conventions d'aide à l'exploitation des ouvrages communaux, etc.

D'autres services font l'objet de réflexions au sujet de leur développement.

De manière générale, ces nouveaux services nécessitent un temps de mise au point avant d'être pleinement opérationnels et efficaces.

En 2014, environ 7.384 heures ont été prestées par le personnel de l'A.I.D.E. dans ce cadre, réparties selon le schéma ci-après.



- 14 % pour le développement du département et les prestations d'ordre général;
- → 76 % pour le pack de base qui, pour rappel, concerne toutes les villes et communes affiliées ;
- 2% pour le développement du module 1 au travers d'un dossier pilote;
- 6% pour l'aide à l'exploitation d'ouvrages communaux dans le cadre du module 3;
- 2% pour la gestion des déchets de curage des réseaux d'égouts communaux dans le cadre du module 4

Il est à noter que le module 2 a été développé en 2014, ce qui explique qu'il n'y ait aucune prestation directe dans ce cadre. Ce module sera proposé aux communes dès 2015.



5.3. AUTRES SERVICES

Au-delà de ses relations privilégiées avec ses associés, l'A.I.D.E. rend divers services à la société en relation avec ses compétences et son domaine d'activités.

Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial. Nous remercions encore ici, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Étudiants

L'A.I.D.E. participe également à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants, etc. :

- Polygone de l'Eau; de Verviers ;
- H.E.P.L. Rennequin Sualem, Département Construction de Verviers.

Aide au développement

L'A.I.D.E. a noué des contacts avec certains pays en voie de développement devant mettre en place des systèmes d'assainissement des eaux usées en vue d'améliorer les conditions sanitaires de leur population.

L'A.I.D.E. a ainsi participé en 2014 à des cycles de formation de stagiaires organisés par l'I.S.T.E. et par la S.P.G.E.

Contrôle à l'installation de systèmes d'épuration individuelle.

En vue d'obtenir la prime à l'installation et/ou l'exonération du coût-vérité à l'assainissement (C.V.A.), le particulier ayant installé un système d'épuration individuelle (S.E.I.) est tenu de faire réaliser un contrôle de son installation après raccordement et mise en fonctionnement de ce dernier.

Depuis le 18 juin 2009, l'arrêté du 12 février 2009 du Gouvernement wallon relatif aux contrôles des systèmes d'épuration individuelle, à l'exemption et à la restitution de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques ou du coût-vérité à l'assainissement, a chargé l'A.I.D.E., en tant qu'organisme agréé d'assainissement, d'assurer les contrôles à l'installation de ces systèmes sur le territoire de la province de Liège.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 18 juin 2009 relatif à la tarification du contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle réalisés par les organismes d'assainissement agréés, les tarifs inhérents à ce contrôle ont été indexés sur base des prix à la consommation pour se fixer, depuis le 1er juin 2012, à 143,46 \in hors TVA pour les unités d'épuration individuelle (\leftarrow 20 E.H.), à 176,37 \in hors TVA pour les installations d'épuration individuelle (entre 20 et 100 E.H.) et à 209,67 \in hors TVA pour les stations d'épuration individuelle (\rightarrow 100 E.H.). Ces frais sont supportés par l'installateur du système.

Ce contrôle est indispensable au particulier pour avoir accès au système de primes à l'installation d'un S.E.I. et/ou d'exonération du C.V.A. mis en place par la Wallonie.

Une cellule spécifique a été mise en place afin d'assurer cette mission sur l'ensemble de la province de Liège. Sur l'exercice 2014, cette mission a concerné 457 contrôles. Le tableau ci-dessous reprend les contrôles réalisés en 2014, répartis selon les arrondissements de la Province.

Arrondissement	Nombre de communes	Nombre de contrôles	Pourcentage de contrôle
Huy	17	111	24%
Liège	24	56	12%
Verviers	29	272	60%
Waremme	14	18	4%

Réception et traitement de matières de vidange de fosses septiques

Les systèmes d'épuration individuelle doivent être régulièrement entretenus et vidangés. L'A.I.D.E. exploite huit centres de réception et de traitement des matières issues de la vidange de ces systèmes. Ces centres sont répartis sur le territoire de la province de Liège et sont localisés dans les stations d'épuration d'Amay, Avernas-le-Baudoin, Aywaille, Embourg, Herve, Malmedy, Membach, Sankt-Vith, Yerne et Wegnez.

Seuls des vidangeurs détenteurs d'un agrément octroyé par le Service Public de Wallonie et conventionnés auprès de l'A.I.D.E. sont autorisés à accéder aux centres repris ci-avant. Le coût du traitement est gratuit pour le particulier et est pris entièrement en charge par la S.P.G.E.

En 2014, ce sont 16.812 mètres-cube de matières de vidange qui ont été reçus et traités dans les centres exploités par l'A.I.D.E.

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'A.I.D.E. souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens. A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau.

La volonté d'information se traduit notamment par l'adhésion au système d'information environnementale EMAS. Un ingénieur est affecté spécifiquement à cette mission.

L'AI.D.E. participe à diverses manifestations telles que :

- la Journée wallonne de l'Eau.
- la Journée des Intercommunales.
- les diverses réunions d'information organisées par les communes.

Cette politique de communication s'est traduite en outre par :

- des articles d'information dans diverses revues ;
- des exposés divers ;
- la fourniture de documentations ;
- 167 visites guidées pour un total de 3.217 visiteurs dans les stations d'épuration d'Amay, Avernas-le-Bauduin, Aywaille, Embourg, Engis, Esneux, Grosses Battes, La Chawresse, La Mule, Louveigné, Membach, Plombières, Stavelot, Wegnez, Wihogne et Yerne;
- des visites de chantiers à l'intention d'étudiants, de mandataires politiques, du Polygone de l'Eau, du GIMPE, etc. ;
- le développement et la gestion d'un site Internet ;
- la participation à différentes expositions organisées par des communes ou des écoles.



Journée Wallonne de l'Eau à la station d'épuration d'Aywaille



Journée Wallonne de l'Eau à la station d'épuration d'Aywaille



2^{ème} PARTIE:

EXERCICE 2014 - COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. BILAN - RÉSULTATS - ANNEXES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

LES COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SERONT DÉPOSÉS À LA BNB APRÈS APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

	20	14	20	2013		
ACTIF	Montants	Totaux	Montants	Totaux		
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		0,00		0,00		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00		0,00		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		239.333.155,78		253.249.768,62		
Terrains et constructions Installations, machines et outillage Mobilier et matériel roulant Location financement Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours	51.312.842,23 37.643,06 92.559,20 187.696.288,21 193.823,08		57.297.236,32 51.077,50 9.265,32 195.697.719,65 194.469,83			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		56.574.380,24		49.610.352,49		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation Autres immobilisations financières CRÉANCES À PLUS D'UN AN	356.275,20 56.218.105,04	44 070 7/2 00	356.275,20 49.254.077,29	4/ 420 /// 55		
Créances commerciales	11.878.743,80	11.878.743,80	14.130.646,55	14.130.646,55		
Autres créances STOCKS ET COMMANDES						
EN COURS D'EXÉCUTION		24.612.913,92		22.946.018,22		
Commandes en cours d'exécution	24.612.913,92		22.946.018,22			
CRÉANCES À UN AN AU PLUS		14.555.162,14		16.939.714,88		
Créances commerciales Autres créances	8.370.648,81 6.184.513,33		8.610.105,14 8.329.609,74			
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		21.694.740,80		23.779.636,70		
Actions propres Autres placements	21.694.740,80		23.779.636,70			
VALEURS DISPONIBLES		11.209.669,69		8.041.373,24		
COMPTES DE RÉGULARISATION		3.379.828,44		3.586.275,56		
	383.238.594,81 392.283.786,26					



2014 2013 **PASSIF** Montants Totaux Montants Totaux **CAPITAL** 25.099.638,27 28.519.641,69 54.133.774,19 47.168.092,92 Capital souscrit Capital non appelé (-) -25.614.132,50 -22.068.454,65 **PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION** 189.146,66 189.146,66 **RÉSERVES** 18.389.240,76 17.534.240,76 Réserve légale 207.234,40 207.234,40 Réserves indisponibles Réserves disponibles 18.182.006,36 17.327.006,36 **BÉNÉFICE REPORTÉ** 90.953,74 89.821,82 **SUBSIDES REÇUS EN CAPITAL** 68.259.199,13 62.422.630,81 **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** 1.889.050,00 1.706.276,05 909.100,00 855.000,00 Autres risques et charges 979.950.00 851.276,05 **DETTES À PLUS D'UN AN** 216.709.856,83 211.519.349,58 185.905.214,38 Dettes de location-financement 194.641.399,48 22.068.457,35 25.614.135,20 Autres dettes IX. DETTES À UN AN AU PLUS 44.373.608,14 43.249.348,16 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année 10.580.121.63 9.870.024,32 Dettes financières Dettes commerciales 3.131.097,08 3.653.306,65 Acomptes reçus sur commande 24.938.167,81 23.410.434,52 2.927.213,61 3.073.578,39 Dettes fiscales, salariales et sociales Autres dettes 2.797.008,01 3.242.004,28 **COMPTES DE RÉGULARISATION** 15.844.973,43 19.446.258,58 383.238.594,81 392.283.786,26

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

	20	14	201	13
COMPTE DE RÉSULTATS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
VENTES ET PRESTATIONS		56.201.982,92		54.833.407,17
Chiffre d'affaires	50.916.566,88	0012011702,72	49.659.474,29	0410001407,17
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution Production immobilisée	1.793.287,91		717.894,31	
Autres produits d'exploitation	3.492.128,13		4.456.038,57	
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS		52.761.503,08		50.959.708,91
Services et biens divers Rémunérations, charges sociales et pensions Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	17.266.292,51 20.688.324,58 14.401.447,83		16.082.055,48 20.769.335,27 14.121.028,58	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'éxécution et sur créances commer- ciales : (dotations, utilisations et reprises)	126.392,21		139.668,16	
Provisions pour risques et charges : (dotations, utilisations et reprises)	182.773,95		-241.890,71	
Autres charges d'exploitation	96.272,00		89.512,13	
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION		3.440.479,84		3.873.698,26
PRODUITS FINANCIERS		7.544.266,42		6.765.601,71
Produits des immobilisations financières Produits des actifs circulants Autres produits financiers	459.355,77 49.069,85 7.035.840,80		491.559,52 34.299,45 6.239.742,74	
CHARGES FINANCIÈRES		10.128.614,34		10.507.564,56
Charges des dettes Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations, utilisations et reprises) Autres charges financières	10.071.224,87 57.389,47		10.466.486,58 41.077,98	
BÉNÉFICE (PERTE) COURANT(E) AVANT IMPÔTS		856.131,92		131.735,41
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS		856.131,92		131.735,41
PRÉLÈVEMENTS SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS				
TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS				



	2014		2013	
COMPTE DE RÉSULTATS (suite)	Montants	Totaux	Montants	Totaux
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT				
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE		856.131,92		131.735,41
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES				
TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES				
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER		856.131,92		131.735,41

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS Montants Montants Totaux Totaux **BÉNÉFICE (PERTE) À AFFECTER** 945.953,74 219.821,82 Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter 856.131,92 131.735,41 Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédant 89.821,82 88.086,41 PRÉLÈVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES sur le capital et les primes d'émission sur les réserves **AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES** 855.000,00 130.000,00 au capital et aux primes d'émission à la réserve légale aux autres réserves 855.000,00 130.000,00 **BÉNÉFICE (PERTE) À REPORTER** 90.953,74 89.821,82 INTERVENTION D'ASSOCIÉS DANS LA PERTE **BÉNÉFICE À DISTRIBUER**

2014

2013

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en €)

	Études
Valeur d'acquisition	
Au terme de l'exercice précédent	418.591,39
Mutations de l'exercice :	
 Acquisitions, y compris la production immobilisée 	107.808,24
 Cessions et désaffectations (-) 	
► Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	526.399,63
Amortissements et réduction de valeur (-)	
Au terme de l'exercice précédent	418.591,39
Mutations de l'exercice :	
 Actés 	107.808,24
► Repris	
 Acquis de tiers 	
 Annulés 	
► Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	526.399,63
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0,00



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en €)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location- financement	Autres immob. corporelles
Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent Mutation de l'exercice :	268.945.450,20	2.190.514,75	1.193.875,63	253.627.783,73	198.398,08
 Acquisitions, y compris la production immoblisée 		11.875,10	109.405,58	264.032,65	
 Cessions et désaffectations (-) Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-) 			36.938,87	89.632,16	
Au terme de l'exercice	268.945.450,20	2.202.389,85	1.266.342,34	253.802.184,22	198.398,08
Plus-values					
Au terme de l'exercice précédent	11.922.228,00	22.053,00	10.734,93		
Mutations de l'exercice :					
Actées					
Acquises de tiers					
 Annulés (-) Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-) 			623,03		
Au terme de l'exercice	11.922.228,00	22.053,00	10.111,90	0,00	0,00
Amortissements et Réductions de valeur					
Au terme de l'exercice précédent	223.570.441,88	2.161.490,25	1.195.345,24	57.930.064,08	3.928,25
Mutations de l'exercice :					
Actés	5.984.394,09	25.309,54	26.111,70	8.257.177,51	646,75
Repris car excédentaires (-)					
Acquis de tiers					
Annulés (-)			37.561,90	81.345,58	
 Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-) 					
Au terme de l'exercice	229.554.835,97	2.186.799,79	1.183.895,04	66.105.896,01	4.575,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	51.312.842,23	37.643,06	92.559,20	187.696.288,21	193.823,08
dont :					
Terrains et constructions Installations, machines				187.037.671,39	
et outillages Mobilier et matériel roulant				658.616,82	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en €)

		Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent		789.475,20	49.254.077,29
Mutation de l'exercice :			
Acquisitions			6.964.027,75
 Cessions et retraits 	[-]		
 Transfert d'une rubrique à une autre 	[+] [-]		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		789.475,20	56.218.105,04
Plus-value au terme de l'exerice			
Mutation de l'exercice :			
- Actées			
AccessAcquises de tiers			
 Annulées 	(-)		
 Transférées d'une rubrique à une autre 	(+) (-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutation de l'exercice :			
 Actées 			
Reprises	(-)		
 Acquises de tiers 			
Annulées	(-)		
 Transférées d'une rubrique à une autre 	[+] [-]		
Montants non appelés au terme de l'exercice		-433.200,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		356.275,20	56.218.105,04



PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (en €)

	Droits socia	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (31.12.2013)			
Dénomination	Nombre	%	Capitaux propres	Résultat net	
AQUAWAL	746	12,00	3.105.339	-108.253	
TERRANOVA	435	12,50	832.901	321.187	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (en €)

ACTIONS ET PARTS	12.031.259,78
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	12.031.259,78
Montant non appelé (-)	
TITRES À REVENU FIXE	8.507.385,30
dont émis par des établissements de crédit	8.507.385,30
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1.156.095,72
Avec une durée résiduelle ou de préavis :	
od'un mois au plus	206.095,72
de plus d'un mois à un an au plus	
de plus d'un an	950.000,00
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE NON REPRIS CI-AVANT	

COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

•	Charges à reporter (principalement salaires payés anticipativement)	778.260,74
•	Produits acquis : prorata de charges financières de leasing + s/produits financiers	2.601.567,70

ÉTAT DU CAPITAL (en €)	Montants	Nombre d'actions
CAPITAL SOCIAL		
Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	47.168.092,92	
Souscription des communes au Capital Zone	1.801.866,27	
Souscription des communes au Capital C2	5.163.815,00	
Au terme de l'exercice	54.133.774,19	
Représentation du capital		
Catégorie d'actions		
Capital A	504.000,00	14.000
Capital B	1.344.708,00	37.353
Capital C1	25.236,00	701
Capital C2	52.061.430,19	100
Capital D	198.400,00	80
Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives	54.133.774,19	52.234
Au porteur		
	Montant non appelé	Montant appelé non versé
CAPITAL NON LIBÉRÉ	25.614.132,50	2.976.620,55

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en €)

risques divers	106.200,00
pensions	909.100,00
litiges	753.750,00
service social	120.000,00

ÉTAT DES DETTES (en €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	Échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts subordonnés Emprunts obligataires non subordonnés Dettes de locations-financement et assimilées Établissements de crédit	8.961.984,48	39.991.707,54	145.913.506,84
DETTES COMMERCIALES			
Fournisseurs			
Effets à payer			
ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES			
AUTRES DETTES (cap D S.P.G.E.)	1.618.137,15	6.472.548,60	19.141.586,60
TOTAL	10.580.121,63	46.464.256,14	165.055.093,44



DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Dettes (ou partie des dettes) garanties par les pouvoirs publics belges
DETTES FINANCIÈRES	publics beiges
Emprunts subordonnés Emprunts obligataires non subordonnés Dettes de locations-financement et assimilées Établissements de crédit Autres emprunts	
DETTES COMMERCIALES	
Fournisseurs Effets à payer ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	
Impôts Rémunérations et charges sociales	
AUTRES DETTES	
TOTAL	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

(en €)

IMPÔTS (RUBRIQUE 450/3 DU PASSIF)	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	43.251,11
Dettes fiscales estimées	
RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)	
Dettes échues entre l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	2.883.962,50

COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

 Charges à imputer (principalement prorata de charges financières de leasing) 	2.429.101,90
 Produits à reporter (escompte sur la créance SPGE) 	1.537.127,79
 Produits à reporter (plus-value de l'opération de sale and lease back portant sur la cession des installations d'épuration) 	11.878.743,24

RÉSULTATS D'EXPLOITATION (en €)

PRODUITS D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 70) :	
Chiffre d'affaires net :	50.916.566,88
ÉPURATION	41.369.501,97
DÉMERGEMENT	7.822.134,90
ÉGOUTTAGE PRIORITAIRE	1.724.930,01
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Public	s 1.060.842,89
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	
Nombre total à la date de clôture	264
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	261,5
Nombre effectif d'heures prestées	494.049
FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)	
Rémunérations et avantages sociaux directs	14.530.342,34
Cotisations patronales d'assurances sociales	5.139.053,81
Primes patronales pour assurances extra-légales	
Autres frais de personnel	1.018.928,43
Pensions	
PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7) DOTATIONS (+): UTILISATIONS ET REPRISES (-) RÉDUCTIONS DE VALEUR (RUBRIQUE 631/4)	54.100,00
Sur stocks et commandes en cours	
Actées	126.392,21
Reprises (-)	120.072,21
Sur créances commerciales	
► Actées	
Reprises (-)	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)	
Dotations	269.003,78
Utilisations et reprises (-)	86.229,83
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)	
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	94.373,51
Autres	1.898,49
PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	
Nombre total à la date de clôture	1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	3,5
Nombre effectif d'heures prestées	6.603
Frais pour l'entreprise	112.667,77
Trais pour l'entreprise	112.007,77



RÉSULTATS FINANCIERS (en €)

AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 750/6)		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte	de résultats	
Subsides en capital		5.836.568,32
 Subsides en intérêts 		
Plus-value de réalisation s/actifs circulants (vente de titres)		731.981,62
Produits financiers sur escompte créance LT		467.290,86
INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉS À L'ACTIF		
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 65	51)	
Actés		
Reprises (-)		
VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES		
Frais bancaires		8.792,47
Moins-value sur réalisation d'actifs circulants	(-)	48.597,00

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (en €)

AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9)	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8)	

IMPOTS SUR LE RÉSULTAT (en €)

Impôts sur le résultat de l'exercice

AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (en €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE	
à l'entreprise (déductibles)	7.174.278,38
par l'entreprise	11.276.025,48
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :	
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE : Précompte professionnel	4.660.955,15

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en €)

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
Option d'achat pour contrats de leasing existants	12.631.171,05
Option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction	4.743.954,97

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION (en €)

ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	
Participations	356.275,20

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC (en €):

LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉS À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES.	290.962,13	
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) :		
Émoluments du (des) commissaire(s) Autres missions extérieures à la mission révisorale	17.000,00	



BILAN SOCIAL

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Total (T) ou Total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Temps plein	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou Total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	261,5 (ETP)	255,1	9,1	254,8 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	494.049	482.597	11.452	482.796 (T)
Frais de personnel (en milliers d'€) (+) [ou (-)]	20.688	20.209	479	20.769 (T)

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents
À la date de clôture de l'exercice			temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	256	8	261,5
 par type de contrat de travail 			
Contrat à durée indéterminée	256	8	261,5
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
 par type de contrat de travail 			
Hommes	228	5	231
de niveau primaire	10		10
de niveau secondaire	132	3	133,4
de niveau supérieur non universitaire	70	2	71,6
de niveau universitaire	16		16
Femmes	28	3	30,5
de niveau primaire			
de niveau secondaire	7		7
de niveau supérieur non universitaire	15	2	16,7
de niveau universitaire	6	1	6,8
 par catégorie professionnelle 			
Personnel de direction	4		4
Employés	107	7	111,7
Ouvriers	145	1	145,8
Autres			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la
		disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	3,5	
Nombre effectif d'heures prestées	6.603	
Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)	112.667,77	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
 a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice 	8		8
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée Contrat à durée déterminée	8		8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini Contrat de remplacement			
			3. Total en
SORTIES	1. Temps plein	2. Temps partiel	équivalents temps plein
 a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice 	5		5
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	4		4
Contrat à durée déterminée	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	3		3
Prépension			
Licenciement			
Autre motif (démission, décès)	2		2
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation professionnelle à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	95	7
Nombre d'heures de formation suivies	819	56
Coût net pour l'entreprise	52.952	8.271
Dont coût brut entièrement lié aux formations	52.952	8.271
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	0



2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ADJUGÉS DURANT L'EXERCICE 2014. (art. L 1523-13 §3 du CDLD)

NB : Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques, les marchés sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante :

- en ce qui concerne le marchés de travaux : par appel d'offres général pour les stations d'épuration, par adjudication publique pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (5.186.000 € hTVA du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014).
- en ce qui concerne les marchés de services et de fournitures : par procédure négociée sans publicité lorsque le montant du marché hTVA est inférieur à 85.000 € (du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014), adjudication publique dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (207.000 € hTVA du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014).

Les montants mentionnés dans les tableaux ci-après sont les montants à charge de l'A.I.D.E., hors T.V.A.

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante :

- 1. adjudication publique au niveau européen
- 2. adjudication publique au niveau fédéral
- 3. adjudication restreinte au niveau européen
- 4. adjudication restreinte au niveau fédéral
- 5. appel d'offres général au niveau européen
- 6. appel d'offres général au niveau fédéral
- 7. appel d'offres restreint au niveau européen
- 8. appel d'offres restreint au niveau fédéral
- 9. procédure négociée avec publicité
- 10. procédure négociée sans publicité
- 11. procédure d'extrême urgence

NOMBRE TOTAL DE MARCHÉS			
	DIRECTION INVESTISSEMENTS	DIRECTION EXPLOITATION	DIRECTION ADMINISTRATION & FINANCES
Travaux	40	16	0
Services	48	18	5
Fournitures	0	10	0
Total	88	44	5

DIRECTION INVESTISSEMENTS

MARCHÉS DE TRAVAUX

DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
SA PINEUR-RAMAN	VISÉ (Cheratte) / Collecteurs de la plaine - 2 ^{ème} lot - 1 ^{ère} partie.	1.115.999 €	2
SM GALERE-HYDROGAZ	LIÈGE (Sclessin) - Collecteurs de la plaine - 6 ^{ème} lot (Avouerie)	1.495.555 €	2
SA LEJEUNE	LIÈGE (Sclessin) - Liaison SP 16 - SP 21 - Station d'épuration de Liège-Sclessin - Remplacement de câbles haute tension - 2 ^{ème} partie - Pose de câbles. Renouvellement installations de distribution d'eau	743.950 €	2

ÉPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
SA LEJEUNE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 5	567.772 €	2
SM GALERE-HYDROGAZ	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 8	64.536 €	2
	Collecteur du Petit-Bourgogne	797.383 €	2
SA SODRAEP	Collecteur de Flémalle et travaux divers (collecteur du ruisseau de Profondval et dérivation de l'exhaure d'Elva)	4.479.858 €	1

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
ABTECH	LIÈGE : Aménagement de la rue Saint-Laurent - Avenant n°1	617.437 €	10
	WANZE : Égouttage et réfection de voirie rue Adrien David - Avenant n°1	7.018 €	10
	AMAY : Amélioration et égouttage des rues Vieux Roua et Sablière - Avenant n°1	101.617 €	10
	OUPEYE : Égouttage, aménagement et réfection générale de la rue d'Argenteau et de la place Molitor à Hermalle-Sous-Argenteau - Avenant n°1	65.532 €	10
	BASSENGE : Aménagement et égouttage des rues du Brou et Sous- Waer et égouttage d'un tronçon de la Grand'Route - Avenant n°1	0 €	10



BAGUETTE	HERSTAL : Égouttage de la rue Florent Boclinville et Sentier Muraille - Avenant n°2	-26.375 €	10
	HERSTAL : Égouttage des rues Léopold Thonon et des Ragayets (Liers lots 6 et 9)	548.573 €	2
	JUPRELLE : Réhabilitation du chemin de remembrement entre la rue d'Heure-le-Trixhe et La Niestrée	54.777 €	2
	BEYNE-HEUSAY : Amélioration des rues Faweux et Ernest Malvoz, et égouttage des rues Malvoz et Vieux Chemin de Jupille - Avenant n°1	62.343 €	10
	HERSTAL : Égouttage des rues du Doyard, Trixhe Maille et de l'Hospice - Avenants n°1, 2 et 3	-116.617 €	10
Claude JOBE	SPRIMONT : Égouttage de la rue du Néronry	850.260 €	2
CHENE	SAINT-NICOLAS : Construction d'un bassin d'orage rue Neuvice à Montegnée et renouvellement de la distribution d'eau - Avenants n°2, 3 et 4	209.581 €	10
SA ELOY TRAVAUX	HAMOIR : Égouttage des quais Saulxures, A. Lhoest et des rues Ravenne, Pré Limbor et de Tohogne	891.723 €	2
	DISON : Égouttage du Chemin de la Neuville et d'une partie de la rue Sur le Tombeux, et aménagement de trottoirs Chemin de la Neuville - Avenant n°2	165.380 €	10
	AYWAILLE : Égouttage et réfection de voirie rue Grand Plain, Chemin 42 et rue Étoile Badin à Nonceveux - Avenant n°1	58.826 €	10
	EUPEN : Modernisation et égouttage de la Herbesthaler Strasse (phase 3)	954.817 €	2
GISSENS Guy	SERAING : Égouttage des rues Vivaldi, Mozart et Couperin - Avenant n°1	84.186 €	10
J.M.V. COLAS BELGIUM	HERSTAL : Égouttage des rues Lambotte et Lambert Darchis - Avenant n°1	-6.344 €	10
	ANTHISNES : Réfection et égouttage des rues Sacy et Elva - Avenant n°2	23.111 €	10
	AMAY : Égouttage et amélioration des rues Lambermont, des Genêts et Paireuses - Avenant n°1	182.408 €	10
NELLES FRÈRES	OLNE : Égouttage des rues de la Falise et au Chaudfour (phase 1)	323.260 €	2
PIERRE FRERES ET FILS	LIÈGE : Réfection de la rue Jean Somers et pose d'un égout - Avenant n°2	15.871 €	10
	LIÈGE : Réfection de la rue Jean Somers et pose d'un égout - Avenant n°3	12.264 €	10
SACE	LIÈGE : Réaménagement de la rue du Moulin - Avenant n°1	35.221 €	10
	LIÈGE : Rue Moulan - Aménagement de la voirie et remplacement des canalisations d'égouttage - Avenant n°1	151.175 €	10
SODRAEP	WAREMME : Construction d'un bassin tampon au Fond d'Or - Avenant n°2	39.104 €	10
	WAREMME : Construction d'un bassin tampon au Fond d'Or - Avenant n°3	120.525 €	10
VIABUILT	EUPEN : Égouttage du Binsterweg - Avenant n°1	435.675 €	10
SM LEJEUNE-BAGUETTE	SPA et THEUX : Aménagement et égouttage du village de Winamplanche - Avnenant n°1	53.710 €	10
SM GEHLEN - TEGEC	ESNEUX : Égouttage et amélioration des avenues Nandrin et du Midi et d'un tronçon de la rue d'Avister - Avenant n°1	72.536 €	10
SM GEHLEN - TRAGECO	HERSTAL : Égouttage et déplacement et renouvellement des installations de distribution d'eau des rues de l'Amitié (partie), de l'Aunaye (partie aval) et du Patar 571.957 €	571.957 €	2
SM BODARWE-TRAGECO	PLOMBIÈRES : Égouttage des rues de Moresnet et Marveld à Gemmenich et Moresnet Chapelle - Avenant n°1	65.655 €	10
	GEMMENICH ET MORESNET CHAPELLE - Avenant n°2	187.602 €	10

MARCHÉS DE SERVICES

ÉTUDES DIAGNOSTIQUES ET ÉTUDES GÉNÉRALES

ASSAINISSEMENT ET ÉGOUTTAGE

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
GESPLAN	BEYNE-HEUSAY : Étude diagnostique du réseau d'égouttage du quartier de Magnée	29.250 €	10
	BEYNE-HEUSAY : Étude diagnostique du réseau d'égouttage du quartier de Magnée - Avenant n°1	6.270 €	10

ÉTUDES ET DIRECTION DE TRAVAUX, SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
AXE	AMAY : Égouttage des rues de la Digue et de la Pâche - Avenant n°1 : surveillance des travaux	4.184 €	10
B. BODSON	HANNUT : Égouttage des rues de la croisette et Derrières les Prés à Crehen - Avenant n°1	3.893 €	10
	LIÈGE : Réfection de l'égout des rues Winston Churchill, Basse-Sauvenière et de la Montagne - Avenant n°1	0 €	10
	BRAIVES : Rue du Trou Potier et du quartier de la gare d'Avennes - Avenant n°1	0 €	10
	CHAUDFONTAINE : Chemisage d'une canalisation route de Beaufays	7.662 €	10
	SOUMAGNE : Réfection et égouttage de la rue de l'Enseignement	3.327 €	10
C2PROJECT	VILLERS-LE-BOUILLET : Amélioration et égouttage de la rue Bois Grumsel	11.599 €	10
ECAPI	HANNUT : Amélioration et égouttage de la rue de la Justice	7.508 €	10
	SAINT-NICOLAS : Amélioration de la rue Ferdinand Nicolay avec renouvellement d'une partie de l'égouttage	14.668 €	10
GEODILEX	LIMBOURG : Égouttage des immeubles sis rue Ernest Solvay le long de la Vesdre	12.544 €	10
GEOPROJET	HUY : Réfection de la rue des VIgnes	6.538 €	10
GESPLAN	JUPRELLE : Réfection de voirie et égouttage du quartier d'Anixhe - lot 2	12.222 €	10
	HERVE : Réfection de l'égouttage et rénovation de la voirie rue Haute et route de Charneux	11.249 €	10
GREISCH	RAEREN : Amélioration et égouttage de la Hauptstrasse	34.618 €	10
GRONTMIJ	HERSTAL : Égouttage des rues Léopold Thonon et des Ragayets (Liers, lots 6 et 9) - Avenant n°1	4.684 €	10
JML LACASSE-MONFORT	LIMBOURG : Égouttage de la rue Halloux	6.853 €	10
	CHAUDFONTAINE : Réalisation d'une canalisation à l'arrière de parcelles avenue François Bovesse à Mehagne	7.354 €	10



	HAMOIR : Travaux d'amélioration de voirie et d'égouttage de la rue de Hittin	12.062 €	10
RADIAN	PEPINSTER : Égouttage et amélioration du quartier de Tribomont, phase 2 - Avenant n°1 : surveillance des travaux	4.089 €	10
SOTREZ-NIZET	VISÉ : Réhabilitation d'un bassin d'orage au Hennen	9.690 €	10

COORDINATION-SÉCURITÉ

DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
BFS Coordination SPRL	SERAING - Station de pompage n° 3 - Électromécanique. Modernisation - 1 ^{er} lot.	3.313 €	10
	LIÈGE (WANDRE) - Collecteurs de la plaine - place d'Elmer - Étanchement. Réseau SP3, 3 ^{ème} lot - 3 ^{ème} partie - 1 ^{ère} phase	1.194 €	10

ÉPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
ABz CONCEPT	Collecteur de la Julienne - Lot 2	2.557 €	10
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	Collecteur de Renory, 2 ^{ème} partie, station de pompage de Kinkempois et conduite de refoulement, collecteur de Kinkempois et travaux divers	5.920 €	10
	Conduite de refoulement de la station de pompage de Ramioul - phase 1	524 €	10
	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°3 - conduite de refoulement en Meuse	1.340 €	10

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
AC de Bassenge	BASSENGE : aménagement et égouttage des rues du Brou et Sous-Waer et égouttage d'un tronçon de la Grand'Route	0 €	10
AC de Pepinster	PEPINSTER : Égouttage et amélioration du quartier de Tribomont (phase 2)	1.635 €	10
B.C.S.S.	JUPRELLE : Réfection de voirie et égouttage du quartier d'Anixhe - lot 2	548 €	10
BFS Coordination	BERLOZ : Réparation d'un tronçon du collecteur communal effondré perpendiculairement à la rue du Centre - Avenant n°1	654 €	10
COSETECH	OLNE : Égouttage des rues de la Falise et au Chaudfour (phase 1)	1.293 €	10
	JUPRELLE : Réhabilitation du chemin de remembrement entre la rue d'Heure-le-Trixhe et La Niestrée	548 €	10

ESSAIS GÉOTECHNIQUES

ÉPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
GEOLAB BVBA	Station d'épuration du Fond de Couvenaille	32.575 €	10
GMA-Wallonie	Station d'épuration de Dalhem	31.425 €	10
	Station d'épuration de Wonck	32.405 €	10
OREX SC	Station d'épuration de Sprimont	14.400 €	10
	Collecteurs de Neuville	68.869 €	10
Université de Liège - ARGENCO - Laboratoire Géotechnologies	Station d'épuration de Neuville	18.700 €	10

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
Laboratoire de Géotechno- logie de l'Ulg	LIÈGE : Égouttage de la rue de Beyne (partie)	10.890 €	10
LABOREX	BAELEN : Égouttage de la rue du Thier - BRAIVES : Égouttage de la rue de la Vigne - EUPEN : Égouttage de la Herbesthaler Strasse (phase 3) - PLOMBIÈRES : Égouttage des rues du Hack, de l'Église, de l'Usine et du Casino et collecteur du Tunisbach (partie aval)	17.987 €	10
SGS	WANZE : Égouttage d'une partie de la rue de l'Alouette et égouttage et réfection de la rue Lucien Poncelet - Essais d'analyse de sol	10.172 €	10



CADASTRES ET ENDOSCOPIES

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
SPRL LOVINFOSSE- PREUD'HOMME	Cadastre de réseaux d'assainissement - zone d'exploitation n°09 (partie 1) - Lot 1	65.845 €	2
	Cadastre des réseaux d'assainissement - zone d'exploitation n°09 (partie 2) - Lot 2	68.300 €	2

CADASTRES ET ENDOSCOPIES (demandes des communes)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT HTVA	MDP
C.I.T.V.	OUPEYE : Cadastre du réseau d'égouttage du village d'Hermée	26.000 €	10
GEOCAD	WAREMME : Cadastre du réseau d'égouttage du quartier d'Oleye – Avenant n°1	6.494 €	2
	OREYE : Cadastre du centre d'Oreye	4.900 €	10

DIRECTION EXPLOITATION

MARCHÉS DE TRAVAUX

		MONTANT	
ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	HTVA	MDP
ACH	SE AWANS : travaux d'installation d'une unité d'injection de sel d'alu pour le traitement du phosphore	66.243 €	10
ADAM PUMPS	SE LIÈGE - OUPEYE : poste de relevage intermédiaire – réparation générale de la pompe PO102	10.665 €	10
BAGUETTE	Égouttage et amélioration de la rue Voie des Chars - SE Ninane : conduite de by-pass de la station d'épuration	154.970 €	10
BONADONNA	Réparation raccordement rue Raick, 25 (Seraing-Jemeppe)	2.399 €	10
CHENE	SP Gravier de Ransy : Mise à niveau de la station : 2 ^{ème} phase - Travaux divers génie civil	11.384 €	10
COP & PORTIER	Réparation d'un trappillon, rue Grand Vinâve à Seraing	1.970 €	10
EMERSON	SE Wegnez : poste de relevage principal – révision générale de la pompe P03.02.	10.500 €	10
ENSIVAL MORET	SE Wegnez : poste de relevage principal – réparation de la pompe P03.03.	16.634 €	10
FRERE & Fils	Herstal : Travaux de remplacement d'un tronçon de collecteur de la rue Pied des Vignes	54.428 €	10
GISSENS	Réparation raccordement rue de la Station, 50 (Seraing-Jemeppe)	2.250 €	10
JMV	Remplacement trappillon rond-point Digue (Saint-Nicolas - Tilleur)	1.940 €	10
KSB BELGIUM	SE LIÈGE - OUPEYE : poste de relevage principal – révision de la pompe P 122P0102 - prestations	12.200 €	10
NELLES FRERES	Collecteur de la Vesdre-extension Béthane : réduction de la dilution	20.308 €	10
OLSEN	SD Sclessin 13 : Remplacement du palan et travaux connexes	30.593 €	10
RMS	Réparation de deux raccordements rue Begnary (Seraing-Ougrée)	5.485 €	10
SOLABEL	Remplacement du revêtement de la toiture des stations de pompage de Huy rive gauche et de Huy rive droite	71.923 €	2



MARCHÉS DE FOURNITURES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
DEGREMONT	SE Waremme : achat d'une unité mobile de centrifugation, d'occasion, pour la déshydratation des boues de la station d'épuration de Waremme	106.532 €	10
EURO-DIESEL	SE Waremme : achat d'un groupe électrogène	25.689 €	10
Fonderies DECHAUMONT	Fourniture de cloches et grilles en fonte	14.410 €	10
GRUNDFOS	SP Ponçay : acquisition d'une nouvelle pompe de relevage	51.806 €	10
HYDRO +	SD Seraing 01 : sécurisation du dispositif de pompage (acquisition d'une seconde pompe de relevage)	17.195 €	10
SEEPEX	SE Wegnez : unités rotatives de convoyage de boues secondaires : acquisition de pièces de réserve	9.649 €	10
SHANKS	SE Liège-Sclessin : achat de 6 conteneurs	26.310 €	10
SIOEN	SE Liège-Sclessin : filtres-presses de déshydratation des boues : acquisition de toiles filtrantes	27.640 €	10
SNOEK TECHNOLOGY	Acquisition d'un classificateur à sable	11.571 €	2
UNIDRO	SE Liège-Sclessin : filtres-presses de déshydratation des boues : acquisition de pièces de réserve pour le dispositif de levage des toiles	12.839 €	10

MARCHÉS DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
AURORE	Entretien des espaces verts : Lot II (secteur de Huy-Waremme) 2014	35.760 €	2
BE LOVINFOSSE PREUD'HOMME	Cadastre des réseaux d'assainissement zones 09/01 et 09/02	137.145 €	2
CEBEDEAU	Analyse des eaux en entrée et sortie de stations d'épuration : lot 2	9.856 €	10
CENTRAPSY	Constitution d'une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés électriciens et mécaniciens	9.300 €	10
CONTRASTE ARCHI- TECTURE	Étude des travaux d'extension du bâtiment administratif de la station d'épuration de Liège-Sclessin (projet)	54.000 €	10
DEGREMONT	Multi-sites : Contrat maintenance centrifugeuses - Lot 1 - machines ANDRITZ	68.436 €	5
EFT COF	Entretien des espaces verts : Lot I (secteur de Liège) 2014	33.541 €	2
	Entretien des espaces verts : Lot III (secteur de Herve-Malmedy) 2014	40.318 €	2
	Entretien des espaces verts : Lot VI (secteur Mega-Step et Aval) 2014	31.451 €	2
GESTANET	SE Liège - Oupeye : lavage vitrerie	9.576 €	10
Institut Provincial Ernest Malvoz	Analyse des eaux en entrée et sortie de stations d'épuration : lot 1	36.580 €	10
LAURENTY	Siège social- nettoyage locaux & vitrerie	47.250 €	10
MPW S.A.	SE Liège - Oupeye : Contrat maintenance turbosoufflantes	4.740 €/p	5
ODOMETRIC	SE Liège - Oupeye : réalisation d'une étude technico-économique du système de traitement de l'air	17.334 €	10
RANDSTAD	Recrutement d'un agent pour la cellule automation	6.600 €	10
RECMA	Entretien des espaces verts : Lot V (bassins d'orage) 2014	7.859 €	2
SPW	Département des Expertises techniques / Essais géotechniques pour les travaux d'extension du bâtiment de la station d'épuration de Liège- Sclessin	750 €	10

MARCHÉS DE SERVICES DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

ADJUDICATAIRES	CATAIRES MARCHÉS		MDP
BEGUIN P. Coordination	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Coordination chantier : contrat annuel pour travaux ponctuels	6.913 €	10



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MARCHÉ DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
1Spatial Belgium SA	Maintenance logiciels de CAO - renouvellement.	16.567,53 €	10
ALFRESCO SOFTWARE LIMITED	Souscription du support logiciels de G.E.D renouvellement.	19.950,00 €	10
EASI SA	Fourniture, installation, paramétrage et maintenance de 2 modules complémentaires de l'application Easi BS et support de 50 jours de prestations.	64.041,50 €	10
BSB SA	Mission d'accompagnement du Comité de Gouvernance Informatique pour les années 2014-2015.	46.800,00 €	10
NSI SA	Développement et installation de nouvelles interfaces et acquisition d'une nouvelle librairie pour l'application G.E.D.	36.944,00 €	10

3. RAPPORT DE GESTION

ÉVOLUTION DES AFFAIRES, RÉSULTATS ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ; DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les principaux mouvements ayant affecté les comptes annuels sont les suivants :

(en €)

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF	Exercice (1)	Exercice précédent (2)	Variation (1) - (2)
ACTIFS IMMOBILISÉS	295.907.536,02	302.860.121,11	-6.952.585,09
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	239.333.155,78	253.249.768,62	-13.916.612,84
Terrains et constructions Installations, machines et outillage Mobilier et matériel roulant Location financement et droits similaires Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours	51.312.842,23 37.643,06 92.559,20 187.696.288,21 193.823,08	57.297.236,32 51.077,50 9.265,32 195.697.719,65 194.469,83 0,00	-5.984.394,09 -13.434,44 83.293,88 -8.001.431,44 -646,75 0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	56.574.380,24	49.610.352,49	6.964.027,75
Autres entreprises avec lien de participation Autres immobilisations financières	356.275,20 56.218.105,04	356.275,20 49.254.077,29	0,00 6.964.027,75
ACTIFS CIRCULANTS	87.331.058,79	89.423.665,15	-2.092.606,36
CRÉANCES A PLUS D'UN AN	11.878.743,80	14.130.646,55	-2.251.902,75
Créances commerciales	11.878.743,80	14.130.646,55	-2.251.902,75
STOCKS	24.612.913,92	22.946.018,22	1.666.895,70
Commandes en cours d'exécution	24.612.913,92	22.946.018,22	1.666.895,70
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	14.555.162,14	16.939.714,88	-2.384.552,74
Créances commerciales Autres créances	8.370.648,81 6.184.513,33	8.610.105,14 8.329.609,74	-239.456,33 -2.145.096,41
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	21.694.740,80	23.779.636,70	-2.084.895,90
VALEURS DISPONIBLES	11.209.669,69	8.041.373,24	3.168.296,45
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.379.828,44	3.586.275,56	-206.447,12
TOTAL DE L'ACTIF	383.238.594,81	392.283.786,26	-9.045.191,45

PASSIF	Exercice (1)	Exercice précédent (2)	Variation (1) - (2)
CAPITAUX PROPRES	109.611.613,66	111.172.046,64	-1.560.432,98
CAPITAL	28.519.641,69	25.099.638,27	3.420.003,42
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	189.146,66	189.146,66	0,00
RÉSERVES	18.389.240,76	17.534.240,76	855.000,00
Réserve légale	207.234,40	207.234,40	
Réserves indisponibles			
Réserves disponibles	18.182.006,36	17.327.006,36	855.000,00
BÉNÉFICE REPORTÉ	90.953,74	89.821,82	1.131,92
SUBSIDES EN CAPITAL	62.422.630,81	68.259.199,13	-5.836.568,32
PROVISIONS	1.889.050,00	1.706.276,05	182.773,95
DETTES	271.737.931,15	279.405.463,57	-7.667.532,42
DETTES À PLUS D'UN AN	211.519.349,58	216.709.856,83	-5.190.507,25
Dettes de location-financement Autres dettes	185.905.214,38 25.614.135,20	194.641.399,48 22.068.457,35	3.545.677,85 -3.545.677,85
DETTES À UN AN AU PLUS	44.373.608,14	43.249.348,16	1.124.259,98
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année Dettes commerciales Acomptes reçus sur commande Dettes fiscales, salariales et sociales Impôts Rémunérations et charges sociales Autres dettes	10.580.121,63 3.131.097,08 24.938.167,81 2.927.213,61 43.251,11 2.883.962,50 2.797.008,01	9.870.024,32 3.653.306,65 23.410.434,52 3.073.578,39 75.728,73 2.997.849,66 3.242.004,28	-522.209,57 1.527.733,29 -1.527.733,29 -146.364,78 -32.477,62 -113.887,16 -444.996,27
COMPTES DE RÉGULARISATION	15.844.973,43	19.446.258,58	-3.601.285,15
CO. I. LO DE RECOEMIGNITION	10.044.770,40	. 7.440.200,00	3.001.200,10
TOTAL DU PASSIF	383.238.594,81	392.283.786,26	-9.045.191,45

COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice 2014 (cf pages 66-67) est notamment influencé par les éléments suivants :

Résultat global du bureau d'études :	-130.836,13
Résultat sur les projets élaborés durant l'exercice 2014)	360.094,54
Variation de la dotation aux réductions de valeurs sur les projets en cours	-126.392,91
Dépenses dans le cadre du développement des services aux communes	-364.538,46
Produits financiers [Dividendes ECETIA ; intérêts sur placements ; plus values sur réalisations d'actifs circulants]	1.566.031,44
Prise en charge d'éléments non imputables au taux horaire du bureau technique	-579.063,39
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	856.131,92
L'affectation du résultat est la suivante :	
Bénéfice de l'exercice	856.131,92
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	89.821,82
Bénéfice de l'exercice à affecter	945.953,74
dont	
 Affectation aux autres réserves disponibles 	855.000,00
- Services aux communes	250.000,00
- Investissements informatiques	225.000,00
- Épuration	95.000,00
- Démergement	285.000,00
Bénéfice à reporter	90.953,74



RISQUES ÉVENTUELS

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'A.I.D.E. pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle. En effet, comme indiqué précédemment, l'A.I.D.E. est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la S.P.G.E., elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'A.I.D.E. dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs. Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Ce contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

En matière environnementale, l'A.I.D.E. a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 58 sites (57 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Signalons que les risques en matière de litiges sont largement provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'A.I.D.E. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques.

Compte tenu des faibles résultats financiers et de surcoûts exceptionnels, notre ASBL Service Social a adressé une demande d'intervention exceptionnelle à l'AIDE. Cette intervention exceptionnelle a fait l'objet d'une provision.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE AUTORISATIONS DE MISE EN ADJUDICATION REÇUES DE LA S.P.G.E.

Notamment :		en € H.T.V.A
NEUPRE	Station d'épuration de Neuville	3.596.177,00
BASSENGE	Station d'épuration de Fond de Couvenaille	4.436.265,00
BASSENGE	Station d'épuration de Wonck	3.391.271,00
DALHEM	Station d'épuration de Dalhem	2.863.755,00
CHAUDFONTAINE	Station de pompage Sauveur	408.676,60

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

PERSPECTIVES

1) DÉMERGEMENT

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité «Démergement» comme élément du cycle de l'eau dans sa phase «Assainissement» et nommé «Assainissement bis».

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le démergement est régi par le «contrat de zone», avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la S.P.G.E.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération permet aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement-bis pour la période 2004-2009 nous a été communiqué le 24 février 2005 par la S.P.G.E. Il a été accompli.

Le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale de l'A.I.D.E. a approuvé une première proposition de plan quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014. Cette proposition a été approuvée par la S.P.G.E. en date du 5 janvier 2011. Le programme approuvé alors portait sur un montant d'investissements de 21.770.000 € hors TVA. Il a été ajusté à plusieurs reprises et, à la fin 2014, il est très largement engagé, de nombreux chantiers étant en cours pour le concrétiser.

À la demande de la S.P.G.E., un inventaire des ouvrages d'assainissement-bis encore à réaliser sur le territoire de la Province de Liège avait été établi en date du 1er janvier 2009.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement-bis et d'affiner le plan financier de la S.P.G.E. en fonction des investissements encore à consentir. L'inventaire se fonde essentiellement sur l'avant-projet Biefnot pour les ouvrages de démergement (ainsi que sur les développements ultérieurs approuvés par feu le Comité wallon de démergement) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

L'inventaire des ouvrages d'assainissement-bis, tel que transmis à l'époque, comprenait 64 entreprises ou ensemble d'entreprises encore à réaliser pour un budget total d'environ $260.150.000 \in \text{hors TVA}$, dont $66.350.000 \in \text{pour la}$ réalisation de nouveaux ouvrages et $150.800.000 \in \text{pour la}$ rénovation et la réhabilitation d'ouvrages existants.

Ce montant compte également un budget prévisionnel de 43.000.000 € pour 16 dossiers (un pour chaque ancienne commune affiliée au capital A de notre intercommunale) relatifs à la remontée des nappes dans les zones soumises à l'exploitation du charbon, phénomène qui a pour conséquence le relèvement du niveau du sol par gonflement des terrains sous-jacents mais également la fragilisation des sols - notamment les pieds de collines et de terrils situés à proximité d'un tissu urbain dense. Pour ces problèmes, complexes et difficiles à résoudre, il a été jugé préférable de réserver des budgets à titre conservatoire, plutôt que de décrire des hypothétiques travaux à réaliser, sachant qu'il n'y a pas encore à ce jour, pour ces problèmes, de solution prédéterminée.

C'est sur base de cet inventaire que, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale de l'A.I.D.E. a approuvé une proposition de plan quinquennal d'investissements pour la fin de la période 2015-2019. Cette proposition a envoyée à la S.P.G.E. en date du 17 janvier 2015. La proposition de programme porte sur un montant d'investissement de



23.450.000 € hors TVA qui, dans la mesure où il serait approuvé par la S.P.G.E., constituera une enveloppe fermée incluant notamment tous les avenants, suppléments, réévaluations, etc. qui pourraient intervenir lors de l'étude et de la réalisation des dossiers.

Le programme d'investissements en matière de démergement est toujours susceptible de devoir être modifié en fonction des opportunités ou des nécessités découlant des évolutions du tissu urbain que le dispositif protège.

Au terme du plan quinquennal 2015-2019, l'inventaire des travaux de démergement encore à réaliser sera réduit d'autant mais il faut toutefois noter que, suite à de nombreux projets de réhabilitation urbaine de friches industrielles, notre Association est appelée à intervenir dans des zones qui étaient autrefois protégées contre les inondations indirectes par les industriels eux-mêmes. On signalera notamment à ce propos, sans être exhaustif, l'ancien site de New Tube Meuse à Flémalle, le site de l'ancienne cokerie de Flémalle, le site Chimeuse à cheval entre Tilleur et Sclessin, l'importante zone industrielle située le long de la rue Cockerill à Seraing et le site du haut-fourneau HF6 rue Ferrer à Seraing.

De même, l'imperméabilisation croissante des surfaces urbanisées, le développement de la zone aéroportuaire de Bierset et des zones économiques associées, l'évolution des régimes de précipitation, l'évolution du régime hydraulique de Meuse selon les scénarii de changement climatique, l'apparition de nouvelles pratiques (géothermie par exemple) et activités urbaines impliquent une très grande vigilance quant à l'adéquation des capacités des ouvrages de démergement existants et les débits d'eaux devant être évacués en toute sécurité pour les personnes et infrastructures. À cet égard, une attention toute particulière doit être portée sur la capacité et l'état des exutoires de démergement dont, parmi les plus critiques, l'exutoire II de la Boverie et l'exutoire IV du ruisseau de Hollogne.

Enfin, le vieillissement des infrastructures existantes (canalisations, câbles, stations de pompage, etc.) ainsi que l'intégration des dispositifs visant à collecter les eaux usées sont l'occasion de moderniser les équipements en place, ce qui constituera indubitablement l'essentiel des investissements à réaliser dans les prochaines années.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2017 ont été établis sur base du budget de l'exercice 2014 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2015: 8.351.099,94 € 2016: 8.521.181,44 € 2017: 8.699.517,57 €

2) ÉPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement et de protection des captages pour la période 2000-2004 avait été fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon en date du 13 juin 2002. Il a été accompli.

Un deuxième programme d'investissements a été arrêté par le Gouvernement wallon pour la période 2005-2009 et a été adapté à de nombreuses reprises.

Certains dossiers de ce programme sont toujours en phase d'étude ou d'exécution.

Le 1er avril 2010, le Gouvernement wallon a approuvé un troisième programme quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014, en fixant ses priorités sur base des contentieux européens vis-à-vis de l'implémentation des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines pour les agglomérations de plus de 10.000 E.H. ainsi que pour les agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 E.H.. La S.P.G.E. nous a transmis le programme d'investissements 2010-2014 en date du 28 avril 2010. Il portait sur un montant de 124.424.000 € hors TVA.

Le rythme et la priorité des investissements sont dictés par la résorption des deux contentieux européens liés à l'implémentation insatisfaisante des impositions de la directive 91/271. Pour rappel, celle-ci impose la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines dans des délais et selon des normes de traitement qui diffèrent selon la taille des agglomérations qui les produisent et selon la sensibilité du milieu récepteur à l'eutrophisation. En ce qui concerne ce dernier point, on notera que tout le territoire de la Belgique a été considéré par toutes les autorités belges compétentes comme étant sensible à l'eutrophisation, impliquant dès lors des normes plus strictes pour les rejets des agglomérations de plus de 10.000 E.H. (traitement de l'azote et du phosphore).

Une première procédure infractionnelle (contentieux C-533/11) concernait le non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations de plus de 10.000 équivalent-habitants. Elle a connu son épilogue le 17 octobre 2013 où la Cour européenne de Justice a condamné la Belgique à payer à la Commission européenne la somme forfaitaire de 10.000.000 € pour ne pas avoir pris l'ensemble des mesures nécessaires que comporte l'exécution de l'arrêt du 8 juillet 2004 de la Cour européenne de Justice constatant le manquement du Royaume de Belgique aux obligations découlant des articles 3 et 5 de la directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, telle que modifiée par la directive 98/15/CE de la Commission, du 27 février 1998, cet État membre a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 260, paragraphe 1, TFUE.

On notera que les agglomérations considérées comme non-conformes dans cet arrêt sont les agglomérations d'Amay, de Liège-Sclessin, de Herve, de Malmedy et de Bastogne (bassin du Rhin). L'amende est toutefois relative aux retards apportés à la conformité de toutes agglomérations belges.

La Cour européenne de justice précise également que dans le cas où le manquement constaté persistait au jour du prononcé du présent arrêt, le Royaume de Belgique serait condamné à payer à la Commission européenne une astreinte de 859 404 euros par semestre de retard dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour se conformer à l'arrêt précité, à compter de la date du prononcé du présent arrêt, et jusqu'à son exécution complète, dont le montant effectif doit être calculé à la fin de chaque période de six mois en réduisant le total relatif à de telles périodes d'un pourcentage correspondant à la proportion représentant le nombre d'équivalents habitants qui ont été mis en conformité avec l'arrêt précité, jusqu'à la fin d'une telle période par rapport au nombre d'équivalents habitants qui ne sont pas conformes au présent arrêt au jour de son prononcé.

Cette astreinte n'a pas trouvé à s'appliquer car les agglomérations considérées comme non-conformes ont été rapidement mises en ordre grâce, notamment, à la forte implication de notre intercommunale.



Une **deuxième procédure infractionnelle** est en cours pour non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 équivalent-habitants.

Le 12 juillet 2013, une requête a été déposée contre le Royaume de Belgique par la Commission européenne devant la Cour européenne de Justice pour manquement aux obligations qui lui incombaient en vertu des dispositions des articles 3 (collecte) et 4 (traitement) de la directive 91/271 pour les agglomérations précitées. Par son arrêt du 6 novembre 2014, la Cour européenne de Justice a condamné la Belgique pour ses manquements.

Sans entrer dans les détails, ce contentieux concernait au départ, en Province de Liège, trente-six agglomérations (sur 131 au niveau wallon) dont la charge polluante est comprise entre 2.000 et 10.000 E.H. qui sont soit dépourvues de station d'épuration, soit n'ont pas un taux de collecte des eaux usées supérieur ou égal à 95 %.

Sur base de l'arrêt du 6 novembre 2014, ce contentieux ne concerne plus que seize agglomérations de la Province de Liège (sur 48 au niveau wallon) dont la charge polluante est comprise entre 2.000 et 10.000 E.H. et qui sont soit dépourvues de station d'épuration, soit n'ont pas un taux de collecte des eaux usées supérieur ou égal à 95%.

Il s'agit des agglomérations (au sens de la directive 91/271) d'Aywaille, Baelen, Bassenge, Blegny, Crisnée, Dalhem, Fexhe-Slins, Hannut, Oreye, Raeren, Rotheux-Neuville, Saint-Georges-sur-Meuse, Soiron, Sprimont, Villers-le-Bouillet et Welkenraedt.

La mise en conformité de ces agglomérations constitue la première priorité de la S.P.G.E. qui entend finaliser tous les ouvrages nécessaires pour 2016 au plus tard.

Il faut noter que tous les dossiers d'investissement permettant de répondre aux exigences européennes en matière de traitement des eaux usées pour les agglomérations de plus de 2.000 et de moins de 10.000 E.H. sont en cours d'études ou d'exécution.

En juin 2013, le Gouvernement wallon a adopté les quatre plans de gestion par district hydrographique fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures. Ces objectifs font désormais partie des critères de priorisation des investissements de la S.P.G.E.

Par ailleurs, la S.P.G.E. nous a demandé, pour des raisons budgétaires, d'étaler dans le temps les investissements encore à consentir en matière de traitement des eaux usées (collecte et traitement). Une proposition de planification, avalisée par l'Assemblée générale du 16 décembre 2013, a été faite à la S.P.G.E. pour solder les investissements faisant partie des programmes en cours (2005-2009 et 2010-2014) tout en limitant les engagements à environ 20 millions d'euros par an pendant 8 ans.

Au moment d'écrire ces lignes, cette proposition a été officieusement acceptée par la S.P.G.E., la planification de réalisation du programme physique devant encore être affinée.

Le 6 novembre 2008, la S.P.G.E. avait demandé un inventaire des ouvrages d'assainissement qui devaient encore être réalisés sur le territoire de la Province de Liège.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement collectif en Wallonie et d'affiner le plan financier de la S.P.G.E. en fonction des investissements encore à consentir. Il a été établi en date du 1^{er} janvier 2009 et transmis à la S.P.G.E. le 20 mars 2009.

Cet inventaire ne présumait ni n'anticipait les objectifs des plans de gestion de bassin (et district) hydrographique

approuvés par le Gouvernement wallon en date du 27 juin 2013, dans le cadre de l'implémentation de la Directive cadre sur l'Eau.

De même, cet inventaire ne comportait aucun projet de réhabilitation profonde d'ouvrages existants, dans la mesure où la relative jeunesse du patrimoine en matière d'épuration des eaux usées ne requiert pas, pour l'instant et sauf exception, une approche en matière de renouvellement de celui-ci.

L'avancement des programmes d'investissements ainsi que les objectifs de qualité désormais connus pour les cours d'eaux wallons font que cet inventaire devra prochainement être actualisé.

Les questions importantes pour la rédaction des deuxièmes plans de gestion par bassin hydrographique font notamment état, comme enjeu, de la gestion et l'éventuel traitement des eaux rejetées dans le milieu aquatique par les déversoirs d'orage. L'enjeu relatif à l'élimination des substances dangereuses pour l'environnement (substances prioritaires), telles que définies par la Directive 2008/105/CE sur les normes de qualité environnementale, est d'abord envisagé par une maîtrise à la source de ce substances (normes de produit, substitution, règles d'usage, etc.). L'adaptation des stations d'épuration existantes pour éliminer ces substances n'est pas encore à l'ordre du jour, même si certains pays européens adoptent une politique volontariste en la matière.

En résumé, même si le rythme des investissements en matière d'assainissement se réduit, il reste bon nombre d'installations de collecte et de traitement à réaliser ou à améliorer.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici l'an 2017 :

2015 : 26.000.375 € 2016 : 26.364.026 € 2017 : 26.500.251 €

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre +/- 1.253.681 E.H. en 2017.

L'exercice 2014 a vu la reprise en exploitation des stations d'épuration de Liège-Sclessin (150.000 E.H.), d'Aywaille (9.050 E.H.) et d'Amay (54.200 EH) et des stations de pompage de Huy « Rive droite », de Batta (Huy), de Valeureux Champs (Soumagne), de Comblain-au-Pont et du Prümerberg (Saint-Vith). Dans le courant de la fin de cette même année, les nouvelles installations de Herve (36.500 E.H.) entreront également dans la liste des ouvrages à exploiter.

En 2015, ce sont les stations d'épuration de Welkenraedt (9.500 E.H.), de La Falize à Lierneux (2.500 E.H.), de Trois-Ponts (1.850 EH), de Wansin à Hannut (5.000 EH) ainsi que la station d'épuration communale de Plein Sud (1.600 E.H.) à Polleur (Verviers), suite à sa mise à niveau, qui seront reprises en exploitation.

Du point de vue des stations de pompage, les ouvrages de la Vieille-Hesbaye (Huy), de Statte (Huy), du Pont-des-Veaux (Huy), des Sœurs-Grises (Huy), de Tihange (Huy), de la Centrale (Huy), de Wanze, de Bas-Oha (Wanze), du Fond-d'Or (Waremme), de la Plaine Daxhelet (Stavelot), de Manderfeld (Bullange) et d'Hasenven (Bullange) seront également repris en exploitation en 2015.

Lors de ce même exercice, la station d'épuration de Stockay-Saint-Georges sera mise à l'arrêt et démolie suite à la pose du collecteur de Bailesse reprenant l'influent de cette station pour l'acheminer vers la station d'épuration d'Engis. Il en est de même de la station d'épuration de Ninane à Chaudfontaine dont l'arrêt sera effectif dès la mise en service des stations de pompage de Sauveur et de Chaudfontaine et du collecteur de Chaudfontaine qui permettront de renvoyer les eaux usées vers la station d'épuration de La Brouck.

En 2016, ce sont les stations de pompage de Chaudfontaine, de Sauveur (Chaudfontaine), de Trooz, de Saint-Ry



(Trooz), de la route des Bains (Waimes), de la rue Roi Baudouin (Lontzen), de «Sur les Bois», du Broussou et du Vicinal (Saint-Georges-sur-Meuse) qui devront être reprises en exploitation.

Lors de l'exercice 2017, ce sont la station d'épuration d'Oudler à Burg-Reuland (1.300 E.H.) et les stations de pompage du Casino (Chaudfontaine) et des Bouleaux (Welkenraedt) qui devront être reprises en exploitation. Il est également prévu cette même année la mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye (6.750 EH).

Les montants relatifs aux dépenses sortant du cadre de l'exploitation courante sont établis sur base d'un montant de 2 € par E.H. nominal, hTVA. Pour la station d'épuration de Liège-Oupeye, cette règle n'est pas appliquée, un montant forfaitaire de 500.000 € a été retenu pour ce poste.

Quoi qu'il en soit, les chiffres repris ci-dessus sont évidemment à prendre sous toutes réserves, la mise en service d'un ouvrage pouvant être retardée en fonction de divers évènements indépendants de la volonté de l'A.I.D.E.

3) ÉGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'A.I.D.E. a pris une part active dans la problématique de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la Province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, a priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la S.P.G.E. avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la S.P.G.E. avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités. L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans triennaux et d'infrastructure.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la S.P.G.E. a actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui sont soumis, et en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la Directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (E.H.). L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans d'investissement communaux et d'infrastructure.

Les dossiers d'investissements en matière d'égouttage faisant l'objet du contentieux européen en cours sont hautement prioritaires et font l'objet d'un suivi régulier et particulièrement attentif de la S.P.G.E.

4) CADASTRES

L'établissement de cadastres des réseaux de collecte des eaux, usées et pluviales, constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du S.I.G. avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribuera grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

Une cellule spécifique a été mise en place au sein de la direction Investissements, avec un géomaticien spécialisé en S.I.G. (système d'information géographique) pour veiller à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation correcte de la base de données et au développement de l'exploitation de celles-ci. Les prestations de cet agent sont prises en charge par la S.P.G.E. dans le cadre des frais d'exploitation. Il est assisté par un technicien qui assure la surveillance et le suivi des opérations de cadastre tout en assurant également la collecte d'informations sur des ouvrages existants. Afin d'accélérer ces opérations, des agents des services d'exploitation renforcent provisoirement cette cellule en organisant des marchés et en surveillant leur réalisation.

Les cadastres ont jusqu'à présent fait l'objet de marchés de services dont l'étude, la direction et la surveillance sont rémunérées par la S.P.G.E. selon les termes de la convention signée en juin 2009 entre la S.P.G.E. et chaque organisme d'assainissement, dont l'A.I.D.E. Vu la faible qualité des résultats obtenus de cette manière, il est envisagé de réaliser une partie significative de ces cadastres en interne, moyennant une rémunération appropriée de la S.P.G.E.. Des cadastres-pilotes ont été réalisés en 2014 par une équipe d'agents techniques spécialisés afin de valider cette démarche et en évaluer le coût.

Vu l'importance de la connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'AIDE dans ce domaine est inéluctable avec, en perspective, la valorisation des compétences de l'AIDE dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans directeurs d'entretien et de gestion des égouttages communaux.

5) SERVICES AUX COMMUNES

De longue date, l'A.I.D.E. rend divers services aux villes et communes associées.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté un plan stratégique qui jetait les bases du développement des services aux villes et communes de la province de Liège au sein des services de l'A.I.D.E.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Le service aux communes fonctionne au travers d'un guichet unique qui centralise les demandes et coordonne les réponses.

Les services que l'A.I.D.E. rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous cinq formes :

- le «pack de base» :
- le module « gestion hydraulique des réseaux d'assainissement » ;
- le module « missions spécifiques » ;
- le module « exploitation de réseaux » :
- le module «traitement des déchets de réseaux».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.



Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept «in house» et, à ce titre, ne sont pas des marchés qui relèvent de la législation sur les marchés publics. L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

L'année 2013 fut l'année de démarrage du projet qui trouve progressivement son rythme et ses méthodes. Il est cependant certain que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt croissant auprès des affiliés.

L'année 2014 a permis de mieux faire connaître les services que l'A.I.D.E. rend et peut rendre aux communes en matière de gestion des eaux. Les prochaines années permettront notamment d'approfondir les approches techniques et budgétaires des services rendus.

6) SERVICES AUX PARTICULIERS

L'A.I.D.E. rend des services directs aux particuliers, tels que le contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle nécessaire à l'obtention des primes de la région wallonne et à l'exemption du coût-vérité à l'assainissement ou la réception et le traitement des matières de vidange des fosses septiques. À la demande des communes et sous contrôle de celles-ci, l'A.I.D.E. examine également des situations particulières d'évacuation des eaux, en regard de la législation existante. Elle est ainsi amenée à instruire des demandes de dérogation aux obligations de raccordement aux égouts publics ou d'installation d'un système d'épuration individuelle.

Par ailleurs, parmi les services que l'A.I.D.E. serait susceptible de rendre aux particuliers, on notera que les plans de gestion par district hydrographique envisagent la création d'un service public d'assainissement autonome (S.P.A.A.) comme étant une des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (D.C.E.).

La S.P.G.E. devrait être la structure publique assurant le financement du S.P.A.A. dans le cadre d'un élargissement de ses missions. De même, les organismes d'assainissement agréés sont pressentis pour la mise en œuvre technique de ce service.

Enfin, des discussions sont en cours en vue de rendre obligatoire une attestation « eau » lors de transactions immobilières. Cette attestation informerait l'acheteur potentiel de la conformité du bien qu'il acquiert vis-à-vis des législations et réglementations en matière d'eau ou, à défaut, des mesures qui devraient être prises pour conformer le bien à ces dispositions.

7) SERVICES AUX INDUSTRIES

L'A.I.D.E. rend des services directs aux industriels, tels que l'avis obligatoire à joindre lors des demandes en permis d'exploitation ou en permis unique ou le traitement des eaux industrielles usées dans les stations d'épuration publiques, que celles-ci y soient conduites via les égouts ou via transfert par camion.

Le décret-programme adopté le 12 décembre 2014 par le Gouvernement wallon met en place le contrat d'assainissement industriel qui contractualise les relations entre l'industriel qui rejette des eaux usées dans les stations d'épuration, la S.P.G.E. et l'organisme d'assainissement. Le coût du service rendu serait fonction des charges déversées. Dans ce cadre, les organismes d'épuration seraient notamment chargés de négocier les modalités techniques des contrats et en assurer le suivi tant au niveau de la détermination des charges rejetées qu'au niveau de la gestion quotidienne du traitement de ces rejets.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances telles que la composition des bétons, la question du traitement des produits de curage de réseaux, les procédés de rénovation de canalisations, le traitement des eaux pluviales, le dimensionnement d'ouvrages de traitement des eaux usées, par exemple.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

Par ailleurs, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques. De même, nos techniciens suivent des études de recherche et développement menées par des équipes universitaires (CEBEDEAU notamment) et/ou des industriels. Ce faisant, l'A.I.D.E. s'inscrit pleinement comme partenaire actif dans le redéploiement de l'activité industrielle et entrepreneuriale de la région où elle exerce ses activités.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NÉANT

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

NÉANT

AUTRES INFORMATIONS

NÉANT

INSTRUMENTS FINANCIERS

- SUBSIDES
- COMPTE D'ACCUMULATION
- SICAV DE TRESORERIE



4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS

État des participations financières au 31/12/2014 :

	31/12/14	31/12/13	%
I) AQUAWAL S.A.	312.775,20	312.775,20	12
Souscription : 745.975,20			
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722.000,00	722.000,00	
Montant non appelé	-433.200,00	-433.200,00	
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23.975,20	23.975,20	
II) ECETIA FINANCES (EX S.L.F.)	3.959.378,74	3.959.378,74	2,86
III) PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX	198.066,93	198.066,93	
C.I.L.E.	98.909,52	98.909,52	0,07
INTRADEL	99.157,41	99.157,41	0,68
IV) TERRANOVA	43.500,00	43.500,00	12,5
SOUS-TOTAL	4.513.720,87	4.513.720,87	
V) S.P.G.E.	52.060.659,37	45.096.631,62	
Parts bénéficiaires "Égouttage" - capital C	32.362.743,00	27.198.928,00	
Parts bénéficiaires "Démergement" - capital D	19.697.916,37	17.897.703,62	
TOTAL	56.574.380,24	49.610.352,49	

1. AQUAWAL

La S.A. AQUAWAL est l'association professionnelle des opérateurs du secteur de l'eau.

Elle détient 24 % du capital de la S.P.G.E.

2. Participation à la ECETIA (anciennement S.L.F. Finances)

Le dividende produit par cette participation s'est élevé à 181.341,70 €.

3. Partenaires environnementaux

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la C.I.LE. et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la C.I.L.E. et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'A.I.D.E. Ces participations sont intégralement libérées

4. TERRANOVA

Cette Société a pour objet le traitement des terres de remblai, dans la perspective d'obtenir des débouchés et/ou des prix plus favorables pour l'utilisation de ce matériau.

Le capital de TERRANOVA s'élève à 832.901,00 € et se compose comme suit :

S.A. Financière des Travaux Routiers (F.T.R.):

C.I.L.E., A.I.D.E., INTRADEL, S.W.D.E.: 4 x 12,5 %

La décision d'adhérer a été prise par l'Assemblée générale du 20/12/2004.

5. S.P.G.E. (Capital D)

En application des contrats d'agglomération (Égouttage) et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au «Capital D» de la S.P.G.E.

Les montants souscrits en 2014 représentent les comptes finals acceptés en 2013 relatifs à des travaux d'égouttage d'une part et les quotes-parts communales dans les frais d'exploitation du démergement de l'exercice 2013 d'autre part. Ces montants ont été actés lors de l'Assemblée générale de juin 2014.



5. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (ART. L 1523-17 § 2 AL 3 CDLD)

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel.

1. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Le Conseil d'administration est l'émanation de l'Assemblée générale. Il est composé de 35 personnes, à savoir :

- 25 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la Province de Liège
- 2 représentants du pôle environnemental en qualité d'observateurs
- 4 représentants du personnel en qualité d'observateurs

Le Comité de gestion seconde le Conseil d'administration dont il émane. Il est composé de 8 personnes, à savoir :

- le Président du Conseil d'Administration ;
- 3 Vice-présidents ;
- 4 administrateurs représentant les Communes affiliées et la Province de Liège.

Le montant total attribué pour l'ensemble de l'exercice 2014 s'élève à 290.962,13 €.

Les mandats dans les autres organes sont exercés à titre gratuit.

Ce montant est en parfaite adéquation avec les décisions d'attribution prises par le Comité de rémunération et sont conformes aux dispositions réglementaires en la matière.

2. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

La Direction est composée de :

- Directeur général ;
- Directeur Exploitation;
- Directeur Investissement;
- Directeur administratif et financier.

Le montant total des rémunérations et avantages de toutes natures pour l'ensemble de l'exercice 2014 s'élève à **570.453,21 €**.

Ce montant est en parfaite adéquation avec les décisions d'attribution prises par le Comité de rémunération, sont conformes à nos barèmes et aux dispositions réglementaires en la matière.

Fait à Saint-Nicolas, le 4 mai 2015,

Pour le Comité de rémunération,

Alain Decerf, Président Josly Piette Vice-Président



3^{ème} PARTIE:

RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE RÉVISEUR RELATIF AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DE L' «A.I.D.E.» SCRL SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe

Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société coopérative à responsabilité limitée «A.I.D.E.» pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 383.238.594,81 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 856.131.92.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels.

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.





Opinion sans réserve

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société coopérative à responsabilité limitée «A.I.D.E.» au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des obligations légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'éventuels aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Liège, le 16 mai 2015

«REWISE» ScPRL

Commissaire représentée par

Axel DUMONT

Réviseur d'entreprises associé